

lettre du Ministre n° 802, du 10 décembre 1937 (dos. 6010)

autorisation d'imputer sur les crédits de la Caisse Auxiliaire des Musées
la dépense de 8.000 fr. en vue de la restauration de l'Agneau Mystique de
van Eyck.

rait des Nouvelles. Hasselt
nupt uit

2^e MAR 1937

BILLET BRUXELLOIS

TROIS ŒUVRES DE JEAN VAN EYCK AUX MUSEES ROYAUX

On sait que la Direction du Louvre a bien voulu céder pour quelque temps, à la Direction des Musées des Beaux-Arts à Bruxelles, une des œuvres capitales de Jean van Eyck: La «Vierge au Chancelier Rolin».

Le tableau a été signalé pour la première fois en 1778, dans une Description de Bourgogne: l'œuvre y est signalée comme se trouvant dans la sacristie de la cathédrale d'Autun. En 1800, elle fut transportée au Louvre.

Elle représente un seigneur en prière devant la Vierge, dans un intérieur s'ouvrant sur un admirable paysage.

Par comparaison avec d'autres portraits on peut reconnaître dans le personnage, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Brabant. Il séjourna dans les Pays-Bas à la Cour de Philippe le Bon, où il eut l'occasion de rencontrer Jean van Eyck.

M. van Puyvelde a fait une analyse esthétique détaillée de l'œuvre et a insisté sur tous les apports nouveaux que van Eyck a faits à l'art de la peinture: conception plus humaine et réalisation artistique plus objective, technique plus savante. Par la même occasion, le Conservateur en chef a présenté et analysé les deux volets «Adam» et «Eve», de «l'Adoration de l'Agneau», volets qui viennent d'être remis en état aux Musées et qui sont, en ce moment, visibles dans les salles.

Nous ne saurions trop recommander à nos lecteurs une visite à ces œuvres incomparables et qui, par leur beauté, impressionne profondément. On sait que l'entrée des Musées de la rue de la Renaissance est gratuite.

Hoofdkerk S. Baafs
Cathédrale S. Bavon
Gent - Gand

Le 10 Mars 1937.

Monsieur le Conservateur en chef,

Je viens de recevoir ce matin à 8 h.
votre honoreur datée du 4 mars. Je vous retourne l'enveloppe
pour vous permettre de constater que votre lettre a été colam-
pillée à Ixelles le 9 C^t.

Il n'est donc pas étonnant que n'étant pas averti, je n'ai
pu recevoir Monsieur Laes à la cathédrale même. Celui-ci a eu
l'obligeance de venir me trouver à mon domicile, où heureuse-
ment je venais de rentrer.

Je tiens à vous exprimer toute ma gratitude pour les soins
dont vous avez entouré les volets "Adam et Eve", et du rôle si
bienveillant que vous nous avez témoigné dans la conduite de cette
affaire. Je vous remercie également de nous avoir retourné ces
volets, sans prendre garde à la campagne dirigée contre le fabricant
de St-Trévon, par certain press-bruyellois.

J'espère qu'il plaira à M. le Ministre de l'Instruction publique
de ne pas tarder à nous informer quant aux mesures à prendre
pour les deux panneaux: "Archange Gabriel et Vierge de l'Annoncia-
tion".

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur en chef,
avec mes sentiments reconnaissants l'assurance de ma meilleure
souvenance.

Stanislas Vandenberghe

Arts, Sciences, Lettres

Libre Belgique

Deux Van Eyck nettoyés au Musée Ancien

Se trouvent, pour le présent quart d'heure, exposées, au Musée Ancien, dans la salle Van Orley, comme nous l'avons annoncé déjà, deux des œuvres maîtresses de Jean Van Eyck. L'une vient du Louvre, où l'on n'a eu que, de temps à autre, occasion de la voir. L'autre a été séparée du polyptique de Saint-Bavon et nous est davantage connue. Elles ont été confiées au laboratoire du Musée Ancien en vue d'une remise à neuf, si l'on peut dire. A y bien regarder, on y surprenait des « repeints » en quelques endroits, un peu partout, un excès de vernis y suscitait un certain obscurcissement. Un patient travail de remise à neuf, ayant enlevé l'excès de vernis, les a rappelées à leur état originel.

C'est moins leur mérite, qui est très grand, que cette rénovation que le public est invité à venir regarder de près. Plus personne, entre ceux qui connaissent un peu l'histoire de la peinture, n'ignore que Jean Van Eyck, comme tous les peintres de son temps, peignait à l'aquarelle. On en a fait bien à tort l'inventeur de la peinture à l'huile. La peinture à l'huile était de longtemps connue. Mais on n'en usait point pour le tableau de chevalet. Ici, on employait la peinture à l'eau ou, si vous aimez mieux, la détrempe. La peinture à l'eau, ou aquarelle, prend pour support le papier blanc. On ne l'y étend qu'en couche extra-mince, au lavis, c'est-à-dire avec des lavages, après coup, pour en éloigner toute bavure, tout excès de couleur. Le lavis est une peinture par transparence.

Les gothiques peignaient à la détrempe sur panneaux de bois préparés. Ils dessinaient — un tableau à peine commencé de Jean Van Eyck le montre très bien — ils dessinaient avec un soin extrême et appliquaient sur cette forte indication des « glacis », c'est-à-dire des couches de couleur en transparence. Mais ils revenaient, avec de nouvelles couches, en épaisseur, sur les endroits qu'ils voulaient fortifier et, çà et là, ils ménageaient des accentuations. La couleur étant sèche, on étendait, par-dessus, pour la garantir, un vernis très fin. Les Italiens appelaient ainsi faire, peindre à la « tempera ». Ils ont laissé quelques indications sur cette « tempera ». Était-elle, en tout, semblable à la manière des Van Eyck? Certains le croient. D'autres doutent. On discute encore à ce propos. Ce qu'on peut affirmer, c'est que la peinture des gothiques flamands suscita un engouement universel. On venait à Gand, à Bruges, pour s'initier aux secrets de cette peinture en émaillé : car, et ceci est à mettre en évidence, soit qu'ils introduisissent dans leur mélange, comme on l'a dit, du blanc d'œuf, soit par sa seule vertu naturelle et la qualité des couleurs employées, leurs tableaux revêtaient une apparence de laque; la matière en était comme vitrifiée. Elle en reste d'être comme du cristal, à l'épreuve du temps. Elle n'a pas subi l'influence de l'air. L'air, chimiquement, n'a point pouvoir sur elle. L'air, au contraire, a plein pouvoir, à cause de l'huile, sur la peinture des peintres qui suivirent. Il l'altère chimiquement. Il y introduit de nouvelles combinaisons chimiques. On ne vernit, pour cette raison, les peintures à l'huile qu'après de longs mois d'assèchement et l'air, moindrement, continue, même alors, sur elles son mystérieux travail de collaboration, comme il opère aussi sur le vernis qui est de l'huile concentrée.

La très bonne qualité de l'huile et du vernis ne change rien à cette opération secrète, si ce n'est qu'elle la canalise, si l'on peut dire, qu'elle permet, devant l'esprit d'un peintre expérimenté et qui est venu à bout de tous les secrets de son art, de prévoir tous les changements futurs. Il peint, avec cet enseignement devant les yeux et en vue de ce qui va arriver.

Pour les gothiques, leurs tableaux sont restés, à cela près, que leurs couleurs se sont vitrifiées, sans aucun changement, devant l'âge. Ils sont demeurés tels qu'au jour de leur naissance. Mais il est arrivé qu'à propos de quelque accident on y a introduit des « repeints ». On l'a fait naturellement à l'huile, le secret de leur peinture à la détrempe s'étant perdu. Ce procédé amène quasi toujours du jaunissement. Sous prétexte encore de les mieux protéger, on y a appliqué, sans retenue, des couches successives de vernis. Ces graves erreurs ont souvent obscurci ces chefs-d'œuvre.

Le travail de rajeunissement alors consiste à enlever, avec des procédés vérifiés, les couches de vernis ajouté pour en revenir à la couche originelle, sous quoi se trouve gardé le chef-d'œuvre. C'est ce qu'on a fait au laboratoire du Musée Ancien, avec prudence, avec d'infinies précautions. Les artisans, en cette matière ont à leur service, aujourd'hui, la radiographie, l'analyse chimique, d'autres méthodes scientifiques encore. C'est une science, un art si l'on veut, qui a fait, depuis peu, d'admirables progrès. On y est devenu sage autant qu'on y est devenu savant. La science n'exclut pas — la vraie science — la sagesse, au contraire elle professe qu'on ne pourrait en avoir en excès.

E. D.

3 mars 1937

IMPORTANT.

Monsieur Menkès.

Voulez vous prendre note qu'il nous faut un tracteur avec remorque lundi prochain 8 mars à 9h 1/4 devant la porte 9 rue du Musée, pour aller à Gand.

Il faudra des emballages soignés (couvertures et coussins de bourrage.

Nous comptons sur la qualité du matériel de transport et vous prions d'agréer, nos salutations bien distinguées

Pour le Conservateur en chef,

Laf

5 mars 1937.

Monsieur,

Suite à la lettre du 3 mars.

Lundi prochain, 8 mars, nous aurons à faire procéder à un transport à Gand, au moyen d'une camionnette attachée à un tracteur.

Les deux tableaux devront être emballés au Musée d'Art ancien, 9, rue du Musée, à 9 heures. On partira immédiatement après, pour Gand, de façon à être à destination vers II - II 1/2 h.

Il importera de pourvoir vos hommes de coussins et de couvertures en quantité suffisante pour assurer un bon emballage. En plus du conducteur, il faudra faire accompagner l'envoi par un ouvrier spécialisé.

Veuillez faire installer, dans la camionnette, des sièges pour nos délégués.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

A la Continentale Menkès,

E/V

4 mars 1937.

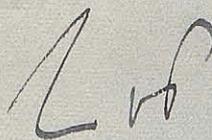
Monsieur le Chanoine,

Comme suite à votre carte postale du 2 mars, j'ai l'honneur de vous faire savoir que le transport des deux volets d'Adam et Eve se fera lundi prochain, 8 mars. Ce transport sera effectué en camion avec tracteur.

On espère arriver à la Cathédrale de saint Bavon, vers II - II 1/2 h pour vous remettre les deux volets.

Veillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,



Monsieur le Chanoine van den Gheyn,
10, rue du Miroir,
GAND

De Dag 3-3-1957.

Lezing over Jan Van Eyck

Dr. L. Van Puyvelde, hoofdkonservator van de Kon. Kunstmusea te Brussel hield Zondagmorgen een lezing over Jan Van Eyck, naar aanleiding van de tentoonstelling van diens werk te Brussel. Onder het zeer talrijk publiek bevonden zich o. a. de heer Em. de Veen, voorzitter van het Rekenhof; konservator A. Laes en verschillende kunstenaars.

Spreker wees er o. a. op, hoe de bewondering voor « Het Lam Gods » dat de verlossing van het mensdom voorstelt, door de eeuwen heen steeds is toegenomen.

Spreker had het vervolgens over Jan Van Eyck, die hij voorstelde als een Vlaamsch realist in de verheven beteekenis, die de schilder-techniek verbeterde door zijn vernieuwde visie.

Deze lezing werd geestdriftig door de aanwezigen toegejuicht.

Adam et Eve nettoyés

Pendant quelques semaines, au Musée de Bruxelles, la *Madone d'Autun*, qui revenait d'Anvers, s'est arrêtée, avant de regagner Paris, pour rencontrer l'Adam et l'Eve de Van Eyck. Les Belges ont apprécié à sa valeur la courtoisie des musées nationaux de France. Le merveilleux panneau de Jean van Eyck, cette *Madone d'Autun* (ou du chancelier Nicolas Rolin) qui est assurément, avec le *Tripptyque Braque* de Roger van der Weyden, la perle de la collection flamande du Louvre, n'a-t-elle pas été envoyée, en guise de « carte de visite » aux musées royaux de Belgique, pour les remercier du prêt de leurs Rubens, de leurs Van Dyck, de leurs Jordaens à l'exposition de l'Orangerie ? Un public nombreux défila devant le chef-d'œuvre, que M. Léo Van Puyvelde, conservateur du musée de Bruxelles, commenta à plusieurs reprises, pour des auditoires de choix. Montrer la nouveauté de pareille composition, associant pour la première fois à l'image de la Madone le portrait fidèle d'un contemporain, faisant descendre le ciel sur la terre, s'efforçant à la traduction littérale de toutes les beautés de la création, à la suggestion de la profondeur et de l'atmosphère ; décrire par le menu les particularités de l'intérieur où le miracle s'accomplit le plus naturellement du monde ; et suivre jusqu'à l'horizon, jusqu'à la blanche ligne des montagnes, les plans du paysage, les méandres du fleuve qui le traverse, les dégradations de

la couleur par l'effet de cette « perspective aérienne » qu'il faut tenir pour la plus géniale des inventions de Van Eyck : c'est une tâche à laquelle tous les historiens de la peinture se sont attaqués, dont ils ont éprouvé la difficulté, et dont M. Van Puyvelde s'est tiré avec honneur.

La « question Van Eyck » n'est cependant pas résolue. Le sera-t-elle un jour ou continuera-t-on de discuter sur le cas d'Hubert et de Jean, de ces deux « frères » dont le second, le cadet, est un personnage historique (on peut écrire sa biographie, on connaît de lui neuf peintures signées et datées) et dont l'aîné, aux yeux d'un certain nombre de critiques, ne serait plus qu'un « personnage de légende » ? Nous avons exposé ici-même et dans le détail (1), quand parurent les deux ouvrages de M. Emue Renders, le problème, les arguments et les solutions en présence. Nous n'avons point caché que la thèse de M. Renders — combattue aujourd'hui par M. Hulín de Loo et M. Léo Van Puyvelde — nous paraissait avoir la logique pour elle et répondait à notre sentiment. Avant que fussent engagées les polémiques dont nous nous sommes fait l'écho, nous avions écrit, sur un simplement M. Friedlaender, qu'Hubert van Eyck était une sorte de mythe, quelque chose qui nous fuyait, nous échappait, tandis que Jean, c'était « quelqu'un ». Et à ce « quelqu'un », à ce maître insigne, nous estimions que l'on pouvait attribuer la totalité de l'œuvre eyckienne.

Le récent nettoyage des panneaux d'Adam et d'Eve permet de reposer et d'examiner sous un nouvel angle la question de ou des Van Eyck. On sait que les « portraits » de nos premiers parents font partie du fameux retable de l'Agneau conservé et intégralement reconstitué à la cathédrale de Gand depuis la signature du traité de Versailles. Les *Juges intègres*, hélas ! ont disparu dans des circonstances mystérieuses... Quant aux volets d'Adam et d'Eve, ils paraissaient atteints de maladie. Une commission d'experts les examina, constata que la couleur, autour de la

bouche d'Adam, n'adhérait plus au support, qu'à d'autres endroits elle se soulevait, formait des « souffiettes », et décida que les panneaux seraient restaurés, à Bruxelles, par M. Joseph Van der Veken. Celui-ci, grand spécialiste de semblables opérations (on lui doit notamment le nettoyage de la *Madone du chanoine van der Paele*, au musée de Bruges), s'est acquitté de la délicate besogne à la satisfaction de tous. Il est assez remarquable que la Belgique, pays où l'on a restauré, gratté les édifices anciens avec l'énergie la plus déplorable, soit aussi le pays où l'on a crié le plus au scandale quand M. Léo Van Puyvelde fit procéder à la « toilette » de certains tableaux. Mais nul, à notre connaissance, n'a protesté publiquement contre le traitement que M. Van der Veken a fait subir à la *Madone Van der Paele*, à l'Adam, à l'Eve de Van Eyck. C'est dire que les résultats sont excellents, qu'ils découragent la critique.

Avant donc de reprendre place à Saint-Bavon, aux deux extrémités de la zone supérieure du polyptyque, les célèbres « statues de chair » ont pu être examinées de près, à la loupe, par les visiteurs du musée de Bruxelles. Débarrassées des vieux vernis, des anciennes retouches qui les obscurcissaient et les alourdissaient, les figures ont retrouvé leur fraîcheur de carnation, leur ligne pure, leur admirable modelé. Elles sont apparues plus étonnantes, plus émouvantes que jamais. On s'est aussi penché sur les revers, sur la nature morte, un vrai Chardin du XV^e siècle, qui se trouve au verso de l'Eve, et sur le charmant paysage urbain — une rue de Gand (?) avec ses maisons à pignon, ses promeneurs, les uns au soleil, les autres dans l'ombre, et de surprenants effets d'éclairage — qui s'aperçoit, dans l'encadrement d'une fenêtre romane, au verso de l'Adam.

Ceux qui prétendent distinguer deux mains dans l'exécution du retable, ont insinué que des différences de facture se pourraient observer entre les deux faces des panneaux, mais ils ont eu la prudence de ne pas pousser bien loin une démonstration que nous les mettons

en l'état où ils se trouvent de nos jours. Les volets de verre du polyptyque ont été restaurés par la commission d'experts. Les portes de secours.

« Ce qui y a de plus éminent dans les déclarations du général Franco et du

au défi de poursuivre jusqu'à une conclusion rigoureuse. Nul n'a jamais réussi, nul ne réussira jamais, selon nous, à dire, en se plaçant devant le polyptyque de l'Agneau: ceci est d'Hubert, ceci est de Jean. On tente alors d'accréditer l'idée que deux « esprits » ont présidé à la conception du retable. Jean serait le peintre « moderne », le réaliste; Hubert, l'héritier de la tradition médiévale, qui, ayant commencé le retable de Gand, lui aurait donné son allure architecturale et son caractère encyclopédique. Personne ne s'est avisé jusqu'à présent d'attribuer à Hubert les figures d'Adam et d'Eve. M. Van Puyvelde pourtant, considérant que Jean van Eyck n'a jamais signé que des œuvres de petit format (peut-on dire cela de la *Madone van der Paere*?), n'aurait donné à son Adam, à son Eve et sans doute aux autres figures de la zone supérieure du polyptyque leurs proportions et leur allure monumentales qu'en reprenant une conception de son frère aîné, en terminant des panneaux commencés, esquissés ou du moins « pensés » par Hubert. Ceci est assez spécieux, assez hasardeux, d'autant plus que nous voudrions bien savoir quels ouvrages « monumentaux » les érudits attribueraient avec certitude à Hubert, quitte à les détacher de la production de Jean.

Le seul argument en faveur d'Hubert, de son existence, de sa collaboration au retable de l'Agneau, réside dans l'inscription ancienne qui se lit mal sur le cadre du polyptyque et qui commence par ces mots: *Pictor Hubertus*. Nulle allusion n'est faite à cette inscription, par les chroniqueurs, avant la fin du XVI^e siècle. M. Renders s'est donné beaucoup de peine pour démontrer que ce quatrain n'aurait été composé qu'environ cent soixante-quinze ans après l'achèvement du retable et constituerait « un document apocryphe auquel on ne peut accorder aucune confiance ». Les épigraphistes eux-mêmes ne semblent pas s'être mis d'accord pour assigner une date à l'inscription. Cependant, le nettoyage des cadres anciens, contemporains des panneaux d'Adam et d'Eve, a fait apparaître deux ins-

criptions en caractères gothiques que la crasse avait recouvertes à peu près complètement. L'authenticité de ces inscriptions fournit aux partisans d'Hubert van Eyck un nouvel argument en faveur de l'ancienneté, de l'authenticité de l'inscription litigieuse. Il conviendra de relire attentivement toutes les inscriptions des polyptyques et peut-être de confier à M. Van der Veken le nettoyage du cadre entier. Jusqu'à nouvel ordre, tenons-nous dans l'expectative et sur la réserve.

Mais voici que M. Van der Veken, dont nul n'osera contester la compétence de technicien, souève un autre lièvre, et d'importance! Il affirme tranquillement, fondant sa conviction sur l'examen de nombreuses peintures du XV^e siècle, que jamais « les » Van Eyck, leurs contemporains et leurs successeurs, n'ont peint à l'huile. Sur ce point, toutefois, la tradition était unanime: au début du XV^e siècle, les Flamands avaient sinon « inventé » la peinture à l'huile, du moins perfectionné ses procédés, dotant l'art d'un nouveau moyen d'expression, rendant possibles les retouches, l'approfondissement de l'étendue, le jeu des valeurs, du clair-obscur, etc. Il y avait donc eu un « secret » de Van Eyck, auquel les Italiens eux-mêmes avaient attaché le plus grand prix, qu'ils avaient réussi à s'approprier, peut-être par l'intermédiaire d'Antonello de Messine... A cela, M. Van der Veken ne croit plus: Jean van Eyck, pour lui, Roger Van der Weyden, Memline, tous les Flamands jusqu'au milieu du XVI^e siècle, ont peint à l'œuf. Un vernis très dur, formé d'un mélange de blanc et de jaune d'œuf — et qu'on a retrouvé sous les vernis plus récents qui recouvraient Adam et Eve — donne à leurs œuvres leur éclat, leur consistance. Et l'huile n'est pour rien dans l'excellence, dans le prestige de ce « procédé flamand ».

On aperçoit tout l'intérêt de cette prétendue découverte. On soupçonne que, sur ce chapitre comme sur les autres, les experts ne tarderont pas à se prendre aux cheveux... Déclinons ici toute compétence. Mais continuons à tenir Jean van Eyck pour un conquérant, pour un

inventeur. Qui, donc, depuis l'antiquité et avant le XV^e siècle, a peint des nus qu'on puisse comparer à ceux d'Adam et d'Eve, si vrais, si humbles, mais si fermement construits dans leur objectivité sans réticence? Qui s'est rendu aussi complètement maître de la vie physique? Giotto lui-même n'est pas allé jusque là. Le polyptyque de l'Agneau fut inauguré en 1432. C'est à la même époque, à quelques années près, que Donatello créa son David de bronze, la première statue nue, en ronde bosse, exécutée depuis la chute de l'Empire romain. L'humanisme méridional est la résurrection d'une beauté, réinventée à la fois d'après le modèle et d'après l'antique. Le naturalisme septentrional, c'est l'entrée dans l'art d'une beauté neuve, c'est l'invention de la vie.

Paul FIERENS.

« Ce qui y a de plus éminent dans les déclarations du général Franco et du... »
« Ce qui y a de plus éminent dans les déclarations du général Franco et du... »
« Ce qui y a de plus éminent dans les déclarations du général Franco et du... »

M. Greiser à Varsovie
M. Greiser à Varsovie
M. Greiser à Varsovie

1er mars 1937.

Monsieur le Chanoine,

Je viens de recevoir un télégramme de la Direction du Louvre, m'autorisant à garder encore jusqu'à dimanche prochain, 7 mars, l'oeuvre importante de Jean van Eyck "La Vierge au Chancelier Rolin".

Vous comprendrez, j'en suis persuadé, que nous aimons à laisser figurer jusqu'à ce moment les volets "Adam" et "Eve", qui ont été remis en état dans nos Musées.

J'espère pouvoir faire parvenir ces volets à la Cathédrale de Gand, lundi prochain.

Croyez, Monsieur le Chanoine, à l'expression de mes sentiments distingués.

*M. le Ministre Hoste que je suis allé voir
aujourd'hui a accepté que les volets retournent
à Gand: il serait moins "élégant" de notre part
de garder les tableaux lorsqu'ils nous ont
été confiés pour restauration. On verra
plus tard.*

Au Chanoine Van den Gheyn,
rue du Miroir,
GAND



ABTL. HERSTELLUNG W/Lt

MÜNCHEN. 26.2.37

An die Direktion des
Musée d'Art

Brüssel

In Nr.49 der Münchner Neuesten Nachrichten vom 18. Februar befand sich die beifolgende Notiz über eine Restaurierung des Genter Altars der Brüder van Eyck, für die bei der Schriftleitung der "Technischen Mitteilungen für Malerei" grosses Interesse besteht. Wir würden Ihnen deshalb sehr zu Dank verbunden sein, wenn Sie bzw. der in Frage kommende Mitarbeiter Ihres Museums die Freundlichkeit haben würden, uns nähere Mitteilungen über diese Restaurierung und das dabei zu Tage getretene Ergebnis der Untersuchungen der Tafeln zur Verfügung zu stellen, die sich zur Veröffentlichung in unserer Zeitschrift eignen. Es kann dies auch in Form eines in französischer Sprache erschienenen Zeitungs- oder Zeitschriften-Aufsatzes geschehen, da uns die erforderlichen Mitarbeiter für die Uebersetzung zur Verfügung stehen. Für den Fall, dass Ihnen unsere Zeitschrift noch nicht näher bekannt sein sollte, lassen wir Ihnen die in diesem Jahre erschienenen 3 Hefte des 53. Jahrgangs mit gleicher Post zugehen.

Hochachtungsvoll

f. GEORG D. W. CALLWEY
Callwey

Einige durch Abblättern der Farbe besonders gefährdete Stellen des „Genter Altars“ der Brüder van Eyck sind jetzt in den Restaurierungswerkstätten des Brüsseler Museums wiederhergestellt worden. Die eingehende technische Untersuchung der Tafeln ergab, daß die Brüder van Eyck, die man seit Vasari allgemein als die Erfinder der Oelmalerei bezeichnet, Temperafarben mit Eiweiß als Bindemittel verwendet haben.

Hoofdkerk S. Baafs
Cathédrale S. Bavon
Gent - Gand

Le 25 février 1937.

Monsieur L. Conservateur,

Vous me faites l'honneur de m'écrire en date du 21 janvier : Pendant la première quinzaine du mois de février, nous exposerons dans nos galeries -- la Vierge au chancelier Rolin que le Louvre veut bien nous prêter. On nous suggère l'idée d'installer pendant ce temps, les volets d'Adam et Eve aux côtés de cette œuvre.

En date du 2 février vous voudriez bien m'informer que la "Vierge au chancelier Rolin" était exposé dans la salle Van Orley et que les volets "Adam et Eve", y seraient joints. Vous avez l'obligeance de m'inviter à voir cette exposition.

Mes occupations trop pressantes en ce moment ne m'ont pas permis de répondre à votre invitation, mais d'autre part j'avais aussi toute confiance dans le contrôle exercé par vous sur le travail du restaurateur, pour avoir le moindre doute sur la succès de cette délicate entreprise.

Je vous saurais gré, Monsieur le Conservateur, maintenant que déjà dix jours sont passés depuis la première quinzaine du mois de février, de me faire savoir quand je puis attendre le retour à St-Bavon des volets d'Adam et Eve, afin de pouvoir répondre à la question

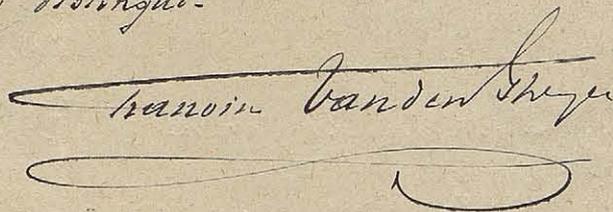
Monsieur L. Van Puyvelde.

Conservateur en chef des musées royaux des Beaux-Arts de Belgique

Bruxelles

qui m'a été déjà à plusieurs reprises posée par son Exc. Monseigneur
l'Evêque de Gand.

Je vous prie, Monsieur le Conservateur, d'agréer l'assurance
de ma considération très distinguée.

Jean Van den Steen

Adresse :

Date :

24 FÉV 1937

Le chef-d'oeuvre de Van Eyck

Un correspondant italien nous adresse de Rome la note suivante :

Un public, aussi nombreux que choisi, s'est réuni le 17 février, dans les salons de l'Ambassade de Belgique, pour entendre la conférence donnée sous les auspices de la Fondation Princesse Marie-José, par notre compatriote M. l'abbé Lucien De Bruyne, professeur à l'Institut Pontifical d'Archéologie Chrétienne, sur l'« Adorazione dell'Agnello » de Van Eyck.

Monseigneur Vaes, secrétaire de la Fondation Princesse Marie-José, a rappelé d'abord l'heureuse naissance du prince de Naples, événement qui unit une fois de plus dans une joie commune la Belgique et l'Italie, et a présenté ensuite le conférencier.

Après avoir appliqué, dans une courte introduction, les caractères généraux de l'art de Van Eyck à son chef-d'œuvre, l'orateur examina chaque détail du Polyptique et les mit sous les yeux de ses auditeurs grâce à la projection de nombreux clichés, y compris ceux des panneaux récemment restaurés. Il montra les progrès de l'artiste flamand, dans le domaine iconographique et mystique d'une part, et dans le domaine de la technique d'autre part. Recherchant alors les origines iconologiques du motif principal du rétable il fit apparaître clairement l'unité de la pensée que Van Eyck revêtit d'une aussi belle forme, réduisit ainsi à la simplicité la complexité de l'œuvre et harmonisa ses nombreux contrastes.

La thèse de M. De Bruyne au sujet de l'idée principale qui se dégage du Polyptique peut se résumer comme suit : L'extérieur et l'intérieur du rétable forment, tant au point de vue technique qu'au point de vue logique, un grand ensemble donnant la synthèse du commencement et de la fin « sine fine » de l'œuvre de la Rédemption. Par cette synthèse, le chef-d'œuvre de Van Eyck devient une représentation mystique de la Glorification du Rédempteur, centre et but autour duquel il gravite. Le personnage central, le « Sedens » est Dieu le Fils, l'accent étant placé sur sa nature divine ; c'est l'ancienne « Majestas Domini », arrivée à son développement extrême, qui reçoit dans l'Agneau Apocalyptique son équivalent allégorique.

Le Polyptique est un beau et puissant cri de triomphe du génie flamand chrétien, à l'aube des temps modernes.

Cette causerie, suivie par un auditoire attentif et charmé, formé de membres en vue de la colonie belge et d'amis italiens de notre pays, fait partie du cycle de conférences organisées à Rome sur l'« Arte fiamminga in Italia » et consacrées, cette année, à la Peinture flamande dans diverses régions de l'Italie. Monseigneur Maurice Vaes y a parlé récemment de « Giovanni Van Eyck » et le professeur Achille Bertini Calosso a traité la question des « Origini eprimi sviluppi del Rinascimento in Italia ».

Extrait de **LA PEUPLE. BRUXELLES**

Adresse :

Date :

24 FÉV 1937

Signé :

**Jean Van Eyck
au Musée de Bruxelles**

Un public nombreux continue à affluer aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, auxquels les Musées du Louvre ont bien voulu céder pour quelque temps l'œuvre célèbre de Jean van Eyck, la « Vierge au chancelier Rolin » et où se trouvent exposés également les volets « Adam » et « Eve » de l'Adoration de l'Agneau, qui viennent d'être mis en état dans les ateliers des Musées.

La Direction de nos Musées nous fait savoir que cette exposition se clôturera le dimanche 28 février.

Extrait de **VOLKSGAZET, Antwerpen**

Adresse :

Date : **14 FÉV 1937**

De Aanbidding van het Lam Gods

In het Kon. Museum van Schoone Kunsten te Brussel zijn tijdelijk ten toon gesteld de Adam- en Eva-paneelen van het Lam Gods uit de Gentse St.-Baafskathedraal. Beide paneelen bevonden zich reeds sedert eenigen tijd te Brussel, bij een restaurateur, die ze aan een grondige reiniging heeft onderworpen. Verschillende latere vernissen, die den glans der kleuren hadden verdoofd, werden er door den restaurateur afgehaald. Volgens kenners mag men aannemen, dat men thans de beide figuren kan zien, zooals zij meer dan vijf honderd jaar geleden door de van Eijck's in hun oorspronkelijken staat werden geschilderd.

Men heeft ook de achterzijde der paneelen gereinigd. Van de schilderijen, die zich daar oorspronkelijk op bevonden, was voor de reiniging zoo goed als niets meer te zien. Thans is o.m. de achterzijde van het Adam-paneel een mooi stadsgezicht te voorschijn gekomen met figuren.

De restaurateur, de heer Jozef van der Veken meent te hebben gekonstateerd, dat de van Eijck's dit werk niet met olieverf, maar met «tempera» hebben geschilderd, die geen olie, maar o.m. eiwit, honing en lijn bevatte.

Extrait de **Journal Belge de France**
Paris

Adresse :

Date : **7 FÉV 1937**

CONFERENCE BELGE

Le cycle des conférences données au musée du Louvre, à l'occasion de l'exposition « Rubens et son temps », qui a fermé ses portes dimanche dernier, s'est terminé jeudi par celle de M. Van Puyvelde, sous la présidence de M. Radiguès de Chennevières, conseiller, représentant l'ambassadeur de Belgique.

Le conservateur en chef des Musées Royaux des Beaux-Arts de Bruxelles avait choisi comme sujet : « Les Femmes de Rubens » et obtint un grand succès.

Adresse :

Date : 13 FÉV 1937

Signé :

LE MAITRE JEAN VAN EYCK AU MUSÉE DE BRUXELLES

« ADAM » ET « EVE » RESTAURÉS

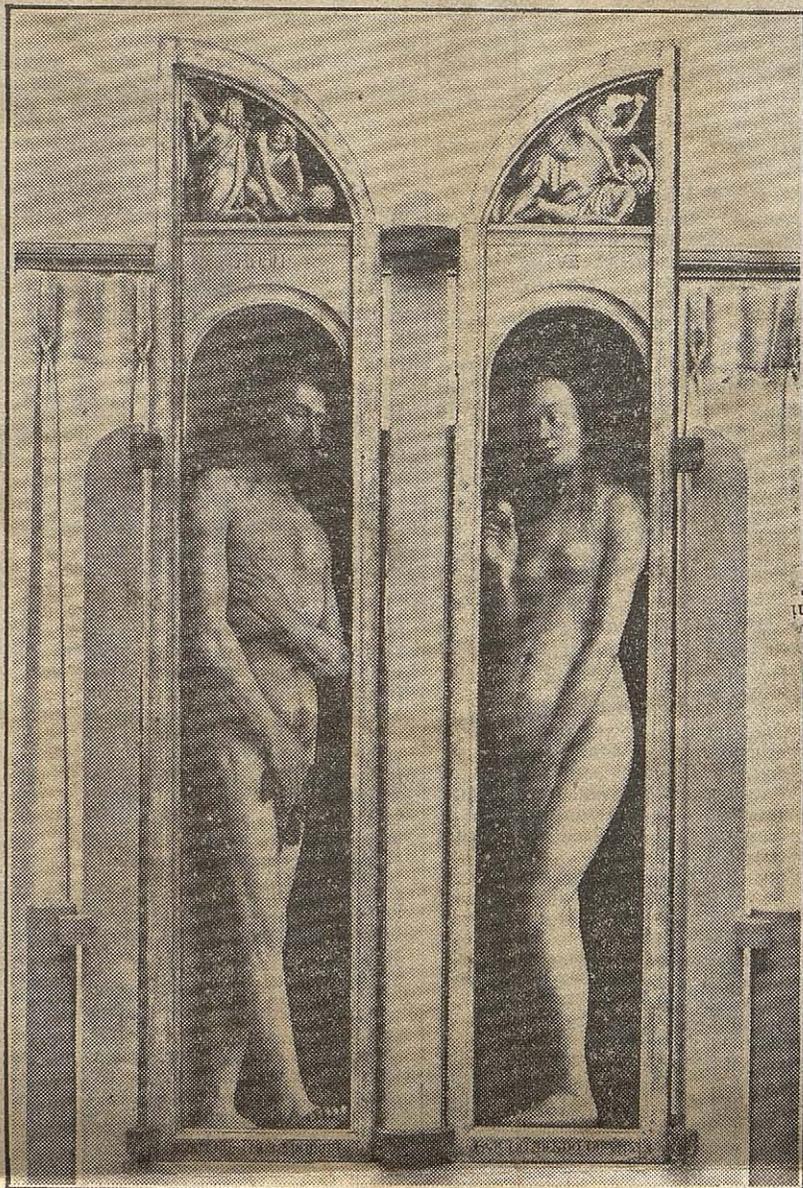
Il n'est pas vrai que nos musées soient des nécropoles et qu'on ne les visite pas. Je crois tout simplement qu'il faut y attirer le public par des « attractions ». A cet égard, il n'y a aucune honte à le dire, il en est du musée comme du grand magasin. (A Paris, d'ailleurs, il n'y a qu'un seul et même nom pour désigner l'un et l'autre.)

Le conservateur en chef des collections de la rue de la Régence à Bruxelles, en fait en ce moment l'expérience. La salle Van Orley de notre Musée ancien a depuis quelques jours beaucoup de visiteurs. On y a installé un des chefs-d'œuvre de Jean Van Eyck : « La Vierge du chancelier Rolin », prêtée par le Musée du Louvre à la Belgique pour la remercier de ce qu'elle a fait pour l'exposition Rubens à Paris. Mais ce n'est pas ce

tableau aux rouges et aux bleus somp-

à Saint-Bavon, non seulement les panneaux donnés par l'Allemagne, mais l'« Adam » et l'« Eve » qui étaient au Musée de Bruxelles. Mais récemment, une commission d'experts révéla que dans la chapelle, ces deux volets étaient en mauvais état et que la peinture à certains endroits semblait s'écailler. En fin de compte, « Adam » et « Eve » revinrent au Musée de Bruxelles pour être nettoyés. L'opération a été faite d'une façon magistrale par M. Van der Veken, un spécialiste belge, universellement connu.

On peut discuter théoriquement la question de savoir s'il y a lieu de nettoyer les tableaux anciens ou s'il ne vaut pas mieux leur garder la patine que les siècles leur ont donnée. Selon nous, il n'y a pas de règle fixe à observer. Il n'y a que des cas d'espèce.



Adam et Eve, par Jean Van Eyck. Volets du polyptyque de l'« Agneau mystique » de Gand qui viennent d'être restaurés et qui sont actuellement exposés au Musée de Bruxelles.

tableaux qui suscite la curiosité, mais deux autres chefs-d'œuvre du maître, l'« Adam » et l'« Eve », deux volets du fameux rétable de l'« Agneau Mystique » qui se trouve à Gand, à Saint-Bavon, dans la chapelle de Josse Veydt.

Plus personne n'ignore aujourd'hui les aventures extraordinaires qu'a connues ce pur joyau, vieux de près de cinq siècles. Le dernier épisode en date de cette navrante et magnifique carrière, ce fut le vol par l'ex-sacristain Goedertier du panneau des « Juges intègres », restitué par l'Allemagne à la Belgique, après la guerre, en vertu d'une stipulation du traité de Versailles.

Les juges intègres courent, courent... Existait-il encore ? Le sacristain-banquier-cambrioleur est mort emportant une partie de son secret dans la tombe.

Après la guerre, Jules Destree décida que, pour reconstituer le polyptyque dans son intégralité, l'Etat mettrait en dépôt

Or ici, l'expérience est concluante.

L'enlèvement de la crasse que le temps avait accumulée, a eu pour effet de faire reparaitre certains détails qui demeureraient cachés à notre vue, notamment les couleurs et le hâle des visages, les poils qui garnissent certaines parties du corps d'Adam, quelques repentirs du peintre.

Les deux figures s'offrent à nous, aujourd'hui, dans toute leur beauté, à la fois majestueuses et animales. Jamais le réalisme n'a été poussé aussi loin, uni à autant de grandeur, à pareil style.

Et maintenant, une question se pose : puisque les « Juges intègres » sont perdus, puisque le rétable n'est plus complet, ne vaudrait-il pas mieux laisser nos grands-parents au Musée de Bruxelles ? Je pose la question, au risque d'attirer sur ma tête les foudres du chapitre des chanoines de Saint-Bavon...

Louis PIERARD.

Extrait de **LA MEUSE. MÈGE**

Adresse :

Date :

Signé : 12 FÉV 1937

ADAM ET ÈVE

La question de la restauration, du nettoyage des tableaux anciens fait depuis longtemps couler beaucoup d'encre. Les admirateurs passionnés des chefs-d'œuvre de la peinture frissonnaient de peur quand on leur parlait de porter la main sur des panneaux ou des toiles des Van Eyck et des Rubens. Des expériences n'avaient pas complètement réussi. On racontait qu'en Allemagne, où l'on pratique ces restaurations systématiquement, on avait commis quelques erreurs irréparables.

J'avoue que personnellement, malgré toutes les assurances que l'on me prodigue, je reste rétif devant l'audace, oserai-je écrire sacrilège, des restaurateurs. Ne risquent-ils pas, sous le prétexte de rendre à une œuvre son éclat primitif, de la blesser irrémédiablement ? Ou, ayant commis une faute dans leur travail, n'essayeront-ils pas de la réparer en entendant à l'œuvre le caractère de sa véritable facture, ne fût-ce que dans le détail le plus minime ?

Je viens d'aller voir au Musée ancien de Bruxelles, dans la salle Van Orley, les deux panneaux d'Adam et d'Eve, du polyptyque de l'Agneau mystique de Jean, ou de Jean et Hubert Van Eyck, de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand.

On sait que ces panneaux appartiennent au Musée de Bruxelles, et qu'au lendemain de l'armistice, quand, par une des clauses du Traité de Versailles, l'Allemagne dut remettre à la Belgique les panneaux du polyptyque qu'elle possédait, on reconstitua à Saint-Bavon dans sa splendeur totale l'incomparable chef-d'œuvre.

« Adam et Eve » ont donc été restaurés. Ils sont en ce moment exposés au Musée ancien de Bruxelles, ainsi que la célèbre Vierge du Chancelier Rolin, que le Musée du Louvre a prêtée pour quelques jours à notre pays.

C'est M. Joseph Van der Veken qui a procédé au nettoyage des deux panneaux, qui, à mon avis, constituent les pièces capitales du polyptyque.

M. Van der Veken me semble s'être acquitté de sa tâche, extrêmement délicate, avec beaucoup d'adresse. Adam et Eve apparaissent dans la plus éclatante fraîcheur. C'est comme un éblouissant rajeunissement.

Le travail du restaurateur a permis de faire, au point de vue du métier du peintre, certaines constatations curieuses. On perçoit très nettement des relouches et des repentirs que l'on ne pouvait soupçonner avant le nettoyage.

Dirai-je que je suis acquis complètement à ce travail ? Non pas, encore que, dans ce cas-ci, le travail paraisse constituer une réussite.

Mais la question reste toujours posée du cas où le travail serait, pour n'importe quelle raison, — il y a les redoutables et mystérieux impondérables, — raté.

Je frémis toujours et je n'ose y penser, malgré la tranquillité d'âme de M. Van Puyvelde.

Mestré.

EXTRAIT DE :

" LA FLANDRE LIBERALE "

ADRESSE: GAND

DATE: 11 FÉV 1837

TROIS ŒUVRES DE JEAN VAN EYCK
AUX MUSEES ROYAUX

On sait que la direction du Louvre a bien voulu céder pour quelque temps, à la direction des Musées des Beaux-Arts à Bruxelles, une des œuvres capitales de Jean van Eyck: " La Vierge au Chancelier Rolin "

A l'occasion de ce prêt, le professeur Léo Van Puyvelde a fait, dimanche, une présentation de cette œuvre devant un public extrêmement nombreux.

Le tableau a été signalé pour la première fois en 1778, dans une description de Bourgogne: l'œuvre y est signalée comme se trouvant dans la sacristie de la cathédrale d'Autun. En 1800, elle fut transportée au Louvre.

Elle représente un seigneur en prière devant la Vierge, dans un intérieur s'ouvrant sur un admirable paysage.

Par comparaison avec d'autres portraits on peut reconnaître, dans le personnage, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Brabant. Il séjourna dans les Pays-Bas à la Cour de Philippe le-Bon, où il eut l'occasion de rencontrer Jean van Eyck.

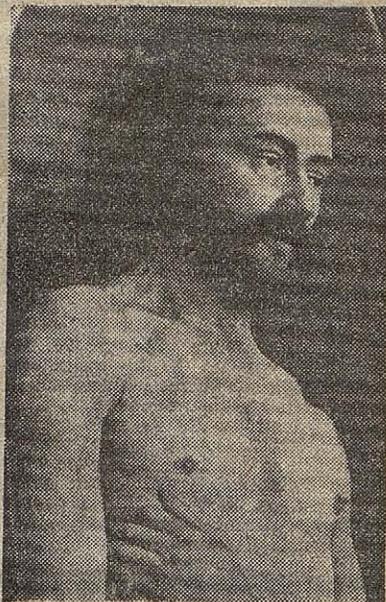
M. Leo Van Puyvelde a fait une analyse esthétique détaillée de l'œuvre, et a insisté sur tous les apports nouveaux que van Eyck a faits à l'art de la peinture: conception plus humaine et réalisation artistique plus objective, technique plus savante.

Par la même occasion, le conservateur en chef a présenté et analysé les deux volets " Adam " et " Eve ", de l' " Adoration de l'Agneau " volets qui viennent d'être remis en état aux Musées et qui sont, en ce moment, visibles dans les salles.

Adam et Eve au Musée de Bruxelles

La question du nettoyage des tableaux anciens a soulevé naguère d'ardentes controverses. Les partisans de la « vénérable patine des siècles » s'opposaient avec véhémence à ceux qui prétendaient « rafraîchir » tous les tableaux de nos musées et leur restituer leur éclat primitif.

Aujourd'hui ces querelles se sont quelque peu apaisées. On se rend compte qu'il importe en cette ma-



Fragment du triptyque : Adam.

tière de se défier de tout parti pris. La conservation de chaque œuvre ancienne pose un cas d'espèce qu'il y a lieu de résoudre d'une manière particulière. Tel tableau « vieillit » bien, alors que son voisin devient malade et nécessite l'intervention de l'opérateur.

Au sujet des panneaux d'Adam et Eve, debout dans leur niche à la zone supérieure du Rétable de Van Eyck, l'hésitation n'était plus permise. Nos lecteurs se souviendront que « La Nation Belge » fut la première à pousser le cri d'alarme. Celui-ci a été entendu. Une commission d'experts fut instituée et dénonça les graves dangers qui menaçaient les deux volets, celui d'Adam principalement: la couleur autour de la bouche du personnage n'adhérait plus au support, à d'autres endroits elle commençait à se soulever et à former des soufflettes. Dans ces conditions, les discussions académiques n'étaient plus de saison. L'Etat, qui est resté propriétaire des deux fragments, exigea leur

transfert à Bruxelles aux fins de restauration. Confiée à M. Joseph Van der Veken, celle-ci ne lui vaudra, croyons-nous, que des éloges. Les panneaux sont visibles en ce moment dans la Salle Van Orley, de notre Musée (jusqu'au 15 de ce mois) et le public est ainsi à même de constater que l'auteur de ce délicat travail de nettoyage et de fixage a opéré avec toute la prudence et tout le respect désirables. Il s'est borné à débarrasser les peintures des vernis nocifs et des restaurations grossières qui les avaient encrassées à plusieurs reprises au XIX^e siècle, mais en ayant bien soin de ne pas entamer le vernis primitif au blanc d'œuf, appliqué par Jean Van Eyck lui-même. Aussi les deux figures ont-elles conservé cet éclat chaleureux qui est le propre de toutes les œuvres du maître et elles ne présentent pas ces couleurs trop dures, ces blancs crus et ces lumières blafardes qu'on voit souvent à certaines peintures ayant subi un nettoyage trop vigoureux.

Les effigies d'Adam et d'Eve apparaissent aujourd'hui plus étonnantes que jamais et devant ces images de nos premiers parents, peintes il y a plus de cinq cents ans, on est

amené à reconnaître une fois de plus qu'elles constituent la partie la plus miraculeuse de cet authentique miracle qu'est le Rétable de l'Agneau. Exécutées à une époque où, en Italie comme dans les Pays-Bas, les peintres ne songeaient pas encore à détacher leurs figures de la surface plane du tableau, à leur conférer un relief et une plasticité capables de rivaliser avec la statuaire en ronde bosse, on peut dire qu'elles devancent de tout un siècle les innovations les plus hardies de la Renaissance. En 1432, date de l'inauguration du Rétable, Giovanni Bellini, Mantegna, Botticelli n'étaient pas encore nés... Et ce qu'un Gossaert, un Scorel iront apprendre à Rome et à Venise cent ans plus tard — à savoir cette pastichité saisissante dont nous parlions à l'instant — Jean Van Eyck l'avait déjà pleinement réalisé en se fiant aux seules impulsions de son génie.

Les figures d'Adam et d'Eve sont conçues comme de véritables statues de chair. Celle de la femme est immobile dans sa niche de pierre, tandis que celle de l'homme a l'air de vouloir s'avancer vers nous: déjà le pied droit a dépassé le rebord inférieur du cadre et, par un étonnant effet de trompe-l'œil, semble être sorti du plan même du tableau.

On a souvent insisté à l'on droit sur le caractère minable, sur le réalisme impitoyable des deux célèbres effigies. Si l'on analyse les traits des visages, on constate cependant qu'ils ne sont ni vulgaires ni grossiers. En

réalité, ce qui confère à ces figures une allure gauche et misérable, en dépit de la monumentalité de leur stature, c'est qu'elles nous mettent en présence non pas de deux êtres nus, mais de deux êtres *dévêtus*. C'est là ce qui distingue ces créations d'un peintre de chez nous des harmonieuses anatomies dont les artistes italiens animeront leurs fresques. Ajoutons que le nettoyage auquel il vient d'être procédé a souligné ce caractère en accusant le contraste entre la couleur des mains d'Adam, recouvertes d'un hâle rougeâtre, et celle de son corps, d'une blancheur qui décèle l'homme du Nord, dont l'épiderme est soustrait en tout temps à l'action de l'air et du soleil.

Les revers des deux volets ne sont pas moins remarquables. Ils représentent la partie centrale de la chambre où a lieu l'Annonciation: un intérieur d'une intimité exquise avec une échappée sur un calme paysage urbain. Le tout est rendu par un effet de clair-obscur qui ne sera plus réalisé avec cette maîtrise que par les petits maîtres hollandais.

C'est tout cela qui permet de comprendre qu'en plein XVI^e siècle le Rétable continuait à bénéficier, malgré l'évolution du goût, d'une admiration illimitée. Carel Van Mander n'affirmait-il pas que les jours de fête, lorsqu'on déployait les volets du polyptyque, « les peintres jeunes et vieux et les amateurs d'art affluaient dans la chapelle comme, en été, les abeilles et les mouches volent autour des corbeilles de figues et de raisins » ?

Georges MARLIER.

Gand, 2 Mars 1937.

Monsieur le Conservateur

Parfaitement d'accord, et
merci pour votre prompt réponse.

Je crois que le lundi 8 vous serez peut-être trop
préoccupé par le renvoi du tableau au musée du
Louvre. Il serait, en semble-t-il, préférable de
renvoyer au Mardi 9 le retour à la Cathédrale St
Bavon des deux volets d'Adam et Eve. Toutefois j'en
serais très reconnaissant si vous vouliez bien me
fixer définitivement sur cette date de retour et si possible

Nom
et adresse de
l'expéditeur

Naam
en adres van
den afzender

M. G. Van den Gheyn
10, rue du Musée, Gand.

CARTE POSTALE



Indiquer l'heure approximative de l'arrivée du camion à Gand.

Cordiales salutations

Manon Vandenberghe

Monsieur L. Van Puyvelde
Conservateur en chef
des Musées royaux des Beaux-Arts
de Belgique
9, rue du Musée
Bruxelles.

Extrait de

HET BELANG VAN LIMBURG
HASSELT

Adresse :

Date :

Signé :

10 FÉV 1937

De Aanbidding van het Lam Gods.

In het Koninklijk museum van schoone kunsten te Brussel zijn tijdelijk tentoongesteld de Adam- en Eva - paneelen van het Lam Gods uit de Gent - sche St. Baafskathedraal. Beide deze paneelen bevonden zich reeds eenigen tijd te Brussel, bij een restaurateur, die ze aan een grondige reiniging heeft onderworpen. Verschillende latere vernissen, die den glans der kleuren hadden verdoofd, werden er door den restaurateur afgehaald. Volgens kenners mag men aannemen, dat men thans de beide figuren kan zien, zooals zij meer dan vijf honderd jaar geleden door de van Eycks in hun oorspronkelijken staat werden geschilderd.

Men heeft ook de achterzijde dezer paneelen gereinigd. Van de schilderijen, die zich daar oorspronkelijk op bevonden, was voor de reiniging zoo goed als niets meer te zien. Thans is o.m. op de achterzijde van het Adam - paneel een mooi stadsgezicht te voorschijn gekomen met figuren.

De restaurateur, de heer Jozef van der Veken, meent te hebben geconstateerd, dat de van Eycks dit werk niet met olieverf, maar met « tempera » hebben geschilderd, die geen olie, maar o.m. eiwit, honing en lijn bevatte.

trait de : National Bruxellois

resse : BRUXELLES

te :

gné :

9 FÉV 1937

Arts, Sciences, Lettres

Deux Van Eyck nettoyés au Musée Ancien

Se trouvent, pour le présent quart d'heure, exposées, au Musée Ancien, dans la salle Van Orley, comme nous l'avons annoncé déjà, deux des œuvres maîtresses de Jean Van Eyck. L'une vient du Louvre, où l'on n'a eu que, de temps à autre, occasion de la voir. L'autre a été séparée du polyptique de Saint-Bayon et nous est davantage connue. Elles ont été confiées au laboratoire du Musée Ancien en vue d'une remise à neuf, si l'on peut dire. A y bien regarder, on y surprenait des « repeints » en quelques endroits, un peu partout, un excès de vernis y suscitait un certain obscurcissement. Un patient travail de remise à neuf, ayant enlevé l'excès de vernis, les a rappelées à leur état originel.

C'est moins leur mérite, qui est très grand, que cette rénovation que le public est invité à venir regarder de près. Plus personne, entre ceux qui connaissent un peu l'histoire de la peinture, n'ignore que Jean Van Eyck, comme tous les peintres de son temps, peignait à l'aquarelle. On en a fait bien à tort l'inventeur de la peinture à l'huile. La peinture à l'huile était de longtemps connue. Mais on n'en usait point pour le tableau de chevalet. Ici, on employait la peinture à l'eau ou, si vous aimez mieux, la détrempe. La peinture à l'eau, ou aquarelle, prend pour support le papier blanc. On ne l'y étend qu'en couche extra-mince, au lavis, c'est-à-dire avec des lavages, après coup, pour en éloigner toute bavure, tout excès de couleur. Le lavis est une peinture par transparence.

Les gothiques peignaient à la détrempe sur panneaux de bois préparés. Ils dessinaient — un tableau à peine commencé de Jean Van Eyck le montre très bien — ils dessinaient avec un soin extrême et appliquaient sur cette forte indication des « glacis », c'est-à-dire des couches de couleur en transparence. Mais ils revenaient, avec de nouvelles couches, en épaisseur, sur les endroits qu'ils voulaient fortifier et, çà et là, ils ménageaient des accentuations. La couleur étant sèche, on étendait, par-dessus, pour la garantir, un vernis très fin. Les Italiens appelaient ainsi faire, peindre à la « tempera ». Ils ont laissé quelques indications sur cette « tempera ». Était-elle, en tout, semblable à la manière des Van Eyck? Certains le croient. D'autres doutent. On discute encore à ce propos. Ce qu'on peut affirmer, c'est que la peinture des gothiques flamands suscita un engouement universel. On venait à Gand, à Bruges, pour s'initier aux secrets de cette peinture en émail : car, et ceci est à mettre en évidence, soit qu'ils introduisissent dans leur mélange, comme on l'a dit, du blanc d'œuf, soit par sa seule vertu naturelle et la qualité des couleurs employées, leurs tableaux revêtaient une apparence de laque; la matière en était comme vitrifiée. Elle en reste d'être comme du cristal, à l'épreuve du temps. Elle n'a pas subi l'influence de l'air. L'air, chimiquement, n'a point pouvoir sur elle. L'air, au contraire, à plein pouvoir, à cause de l'huile, sur la peinture des peintres qui suivirent. Il l'altère chimiquement. Il y introduit de nouvelles combinaisons chimiques. On ne venait, pour cette raison, les peintures à l'huile qu'après de longs mois d'assèchement et l'air, moindrement, continue, même alors, sur elles son mystérieux travail de collaboration, comme il opère aussi sur le vernis qui est de l'huile concentrée.

La très bonne qualité de l'huile et du vernis ne change rien à cette opération secrète, si ce n'est qu'elle la canalise, si l'on peut dire, qu'elle permet, devant l'esprit d'un peintre expérimenté et qui est venu à bout de tous les secrets de son art, de prévoir tous les changements futurs. Il peint, avec cet enseignement devant les yeux et en vue de ce qui va arriver.

Pour les gothiques, leurs tableaux sont restés, à cela près, que leurs couleurs se sont vitrifiées, sans aucun changement, devant l'âge. Ils sont demeurés tels qu'au jour de leur naissance. Mais il est arrivé qu'à propos de quelque accident on y a introduit des « repeints ». On l'a fait naturellement à l'huile, le secret de leur peinture à la détrempe s'étant perdu. Ce procédé amène quasi toujours du jaunissement. Sous prétexte encore de les mieux protéger, on y a appliqué, sans retenue, des couches successives de vernis. Ces graves erreurs ont souvent obscurci ces chefs-d'œuvre.

Le travail de rajeunissement alors consiste à enlever, avec des procédés vérifiés, les couches de vernis ajoutés pour en revenir à la couche originelle, sous quoi se trouve gardé le chef-d'œuvre. C'est ce qu'on a fait au laboratoire du Musée Ancien, avec prudence, avec d'innombrables précautions. Les artisans, en cette matière ont à leur service, aujourd'hui, la radiographie, l'analyse chimique, d'autres méthodes scientifiques encore. C'est une science, un art si l'on veut, qui a fait, depuis peu, d'admirables progrès. On y est devenu sage autant qu'on y est devenu savant. La science n'exclut pas — la vraie science — la sagesse, au contraire elle professe qu'on ne pourrait en avoir en excès.

F. D.

Extrait de : **LA GAZETTE, BRUXELLES**

Adresse :

Date : **8 FÉV 1937**

Signé :

UN DON DU MUSEE DU LOUVRE AUX MUSEES ROYAUX DES BEAUX-ARTS

La direction du Louvre a bien voulu confier aux Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique un des tableaux les plus remarquables et les plus célèbres de Jean Van Eyck : « La Vierge au chancelier Rolin ».

Ce tableau est exposé pour quelque temps dans la salle Van Orley, au Musée d'Art ancien, rue de la Régence, Bruxelles.

On y a joint Adam et Eve de l'Adoration de l'Agneau qui orne la cathédrale Saint-Bavon à Gand. Ces deux panneaux viennent de subir, aux Musées royaux, un fixage et un léger nettoyage; celui-ci a fait disparaître quelques repeints et des vernis qui assombrissaient ces deux chefs-d'œuvre. Ces tableaux ont conservé le vernis primitif.

Extrait de : **LE PEUPLE, BRUXELLES**

Adresse :

Date :

Signé :

10 FÉV 1937

Trois œuvres de J. Van Eyck aux Musées Royaux

On sait que la Direction du Louvre a bien voulu céder pour quelque temps, à la Direction des Musées des Beaux-Arts de Bruxelles, une des œuvres capitales de Jean van Eyck : « La Vierge au Chancelier Rolin ».

A l'occasion de ce prêt, M. Leo van Puyvelde a fait une présentation de cette œuvre devant un public extrêmement nombreux.

Le tableau a été signalé pour la première fois en 1778, dans une Description de Bourgogne : l'œuvre y est signalée comme se trouvant dans la sacristie de la cathédrale d'Autun. En 1800, elle fut transportée au Louvre.

Elle représente un seigneur en prière devant la Vierge, dans un intérieur s'ouvrant sur un admirable paysage.

Par comparaison avec d'autres portraits on peut reconnaître, dans le personnage, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Brabant. Il séjourna dans les Pays-Bas, à la Cour de Philippe-le-Bon, où il eut l'occasion de rencontrer Jean van Eyck.

M. Leo van Puyvelde a fait une analyse esthétique détaillée de l'œuvre, et a insisté sur tous les apports nouveaux que van Eyck a faits à l'art de la peinture : conception plus humaine et réalisation artistique plus objective, technique plus savante.

Par la même occasion, le Conservateur en chef a présenté et analysé les deux volets « Adam » et « Eve », de l'« Adoration de l'Agneau », volets qui viennent d'être remis en état aux Musées et qui sont, en ce moment, visibles dans les salles.

Extrait de : **LA METROPOLE, ANVERS**

Adresse :

Date :

Signé : **10 FÉV 1937**

LES EXPOSITIONS

Atelier Lasters, 85, chaussée de Malines, Anvers : Exposition Jules Lasters, du 13 au 23 février.

TROIS ŒUVRES DE JEAN VAN EYCK AUX MUSEES ROYAUX

On sait que la Direction du Louvre a bien voulu céder pour quelque temps, à la Direction des Musées des Beaux-Arts de Bruxelles, une des œuvres capitales de Jean van Eyck : La « Vierge au Chancelier Rolin ».

A l'occasion de ce prêt, le prof. Leo van Puyvelde a fait, hier, une présentation de cette œuvre devant un public extrêmement nombreux.

Le tableau a été signalé pour la première fois en 1778, dans une Description de Bourgogne : l'œuvre y est signalée comme se trouvant dans la sacristie de la cathédrale d'Autun. En 1800, elle fut transportée au Louvre.

Elle représente un seigneur en prière devant la Vierge, dans un intérieur s'ouvrant sur un admirable paysage.

Par comparaison avec d'autres portraits on peut reconnaître dans le personnage, Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Brabant. Il séjourna dans les Pays-Bas à la Cour de Philippe le Bon, où il eut l'occasion de rencontrer Jean van Eyck.

M. Leo van Puyvelde a fait une analyse esthétique détaillée de l'œuvre et a insisté sur tous les apports nouveaux que van Eyck a faits à l'art de la peinture : conception plus humaine et réalisation artistique plus objective, technique plus savante.

Par la même occasion, le Conservateur en chef a présenté et analysé les deux volets « Adam » et « Eve », de l'« Adoration de l'Agneau », volets qui viennent d'être remis en état aux Musées et qui sont, en ce moment, visibles dans les salles.

Van Eyck aux Musées Royaux

On sait que la direction du Louvre a bien voulu céder, pour quelque temps, à la direction des Musées des Beaux-Arts de Bruxelles une des œuvres capitales de Jean Van Eyck : « La Vierge au chancelier Rolin ».

A l'occasion de ce prêt, M. le professeur Léo Van Puyvelde a fait, hier, une présentation de cette œuvre devant un public extrêmement nombreux.

Le tableau a été signalé pour la première fois en 1778, dans une Description de Bourgogne ; l'œuvre y est signalée comme se trouvant dans la sacristie de la cathédrale d'Autun. En 1800, elle fut transportée au Louvre. Elle représente un seigneur en prière devant la Vierge, dans un intérieur s'ouvrant sur un admirable paysage.

Par comparaison avec d'autres portraits, on peut reconnaître dans le personnage Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Brabant. Il séjourna dans les Pays-Bas, à la Cour de Philippe le Bon, où il eut l'occasion de rencontrer Jean Van Eyck.

M. Léo Van Puyvelde a fait une analyse esthétique détaillée de l'œuvre et a insisté sur tous les apports nouveaux que Van Eyck a faits à l'art de la peinture : conception plus humaine et réalisation artistique plus objective, technique plus savante.

Par la même occasion, le conservateur en chef a présenté et analysé les deux volets : « Adam » et « Eve », de l'« Adoration de l'Agneau », volets qui viennent d'être remis en état aux Musées et qui sont en ce moment visibles dans les salles.

LE SOIR

Bruxelles.

10 FÉV 1937

de : LA LIBRE BELGIQUE, BRUXELLES
se :

8 FÉV 1937

Arts, Sciences, Lettres

A propos d'une "révélation", au sujet de "l'Agneau Mystique", à Gand

On nous écrit de Gand :

Il y a deux jours un journal local a cru pouvoir faire une « révélation sensationnelle » au sujet du fameux retable des frères Van Eyck. L'auteur de l'article s'était entretenu avec les restaurateurs des volets d'Adam et Eve; ils lui ont déclaré que le retable « ne serait pas une peinture à l'huile, « mais une peinture à la détrempe, comme toutes les œuvres des Van Eyck ».

Un des restaurateurs a fait voir au journaliste, et cela au moyen d'une loupe, « le duvet sur la peau d'Adam, duvet dont le tracé est souvent perlé, ce qui ne serait possible qu'à la détrempe ».

Des spécialistes qui ont été consultés au sujet de cette révélation haussent les épaules. Depuis des années on discute sur le procédé technique des Van Eyck. Il résulte de témoignages contemporains que leur procédé comprenait la détrempe avec en même temps, l'emploi de l'huile.

Un savant professeur viennois, M. Eisenberger, après avoir analysé de près une œuvre de Van Eyck a conclu à la « détrempe qui contient de l'huile ».

Extrait de :

Adresse : HET

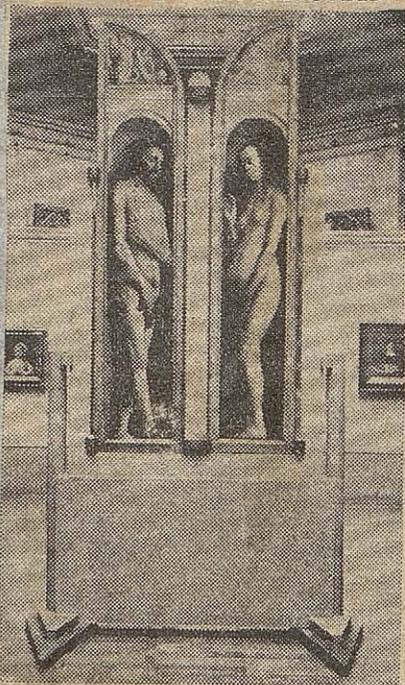
LAATSTE NIEUW
BRUSSEL

Date :

4 FÉV 1937

Signé :

HET ADAM- EN EVALUIK VAN VAN EYCK HERSTELD



Het Adam- en Evaluik, behorend tot het veelluk « Het Lam Gods » van Van Eyck, werd in het Museum voor Oude Kunst en te Brussel schoongemaakt en hersteld

ADAM ET EVE

LA question de la restauration, du nettoyage des tableaux anciens fait depuis longtemps couler beaucoup d'encre. Les admirateurs passionnés des chefs-d'œuvre de la peinture frissonnaient de peur quand on leur parlait de porter la main sur des panneaux ou des toiles des Van Eyck et des Rubens. Des expériences n'avaient pas complètement réussi. On racontait qu'en Allemagne, où l'on pratique ces restaurations systématiquement, on avait commis quelques erreurs irréparables.

J'avoue que personnellement, malgré toutes les assurances que l'on me prodigue, je reste rétif devant l'audace, oserai-je écrire sacrilège, des restaurateurs. Ne risquent-ils pas, sous le prétexte de rendre à une œuvre son éclat primitif, de la blesser irrémédiablement ? Ou, ayant commis une faute dans leur travail, n'essayeront-ils pas de la réparer en enlevant à l'œuvre le caractère de sa véritable facture, ne fût-ce que dans le détail le plus minime ?

Je viens d'aller voir au Musée ancien de Bruxelles, dans la salle Van Orley, les deux panneaux d'Adam et d'Eve, du polyptyque de l'Agneau mystique de Jean, ou de Jean et Hubert Van Eyck, de la cathédrale Saint-Bavon, à Gand.

On sait que ces panneaux appartiennent au Musée de Bruxelles, et qu'au lendemain de l'armistice, quand, par une des clauses du Traité de Versailles, l'Allemagne dut remettre à la Belgique les panneaux du polyptyque qu'elle possédait, on reconstitua à Saint-Bavon dans sa splendeur totale l'incomparable chef-d'œuvre.

« Adam et Eve » ont donc été restaurés. Ils sont en ce moment exposés au Musée ancien de Bruxelles, ainsi que la célèbre Vierge du Chancelier Rollin, que le Musée du Louvre a prêtée pour quelques jours à notre pays.

C'est M. Joseph Van der Veken qui a procédé au nettoyage des deux panneaux, qui, à mon avis, constituent les pièces capitales du polyptyque.

M. Van der Veken me semble s'être acquitté de sa tâche, extrêmement délicate, avec beaucoup d'adresse. Adam et Eve apparaissent dans la plus éclatante fraîcheur. C'est comme un éblouissant rajeunissement.

Le travail du restaurateur a permis de faire, au point de vue du métier du peintre, certaines constatations curieuses. On perçoit très nettement des retouches et des repentirs que l'on ne pouvait soupçonner avant le nettoyage.

Dirai-je que je suis acquis complètement à ce travail ? Non pas, encore que, dans ce cas-ci, le travail paraisse constituer une réussite.

Mais la question reste toujours posée du cas où le travail serait, pour n'importe quelle raison, — il y a les redoutables et mystérieux impondérables, — raté.

Je frémis toujours et je n'ose y penser, malgré la tranquillité d'âme de M. Van Puyvelde.

Mestré.

it de : **Adan** DE DAG - ANTWERPEN **a Luik**

7 FÉV 1937

UIT DE "AANBIDDING VAN HET LAM GODS," HERSTELD

TENTOONGESTELD IN HET MUZEUM VOOR OUDE KUNST TE BRUSSEL

Het is eigenaardig, dat aan den voet van Adam, herschilderingen zijn aangebracht door Van Eyck zelf.

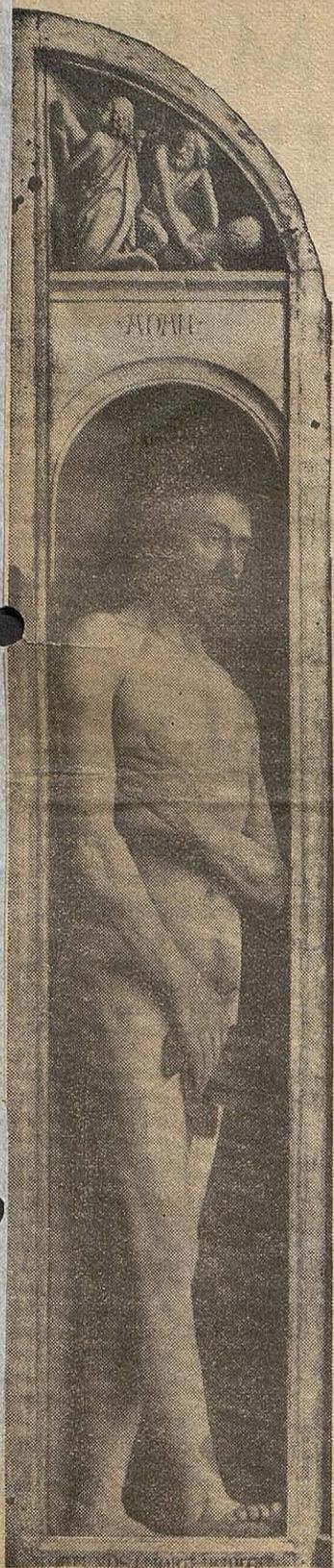
De twee kunstenaars hebben eveneens de achterkant van het luik schoongemaakt, zoodat wij thans achter op het Eva-luik een koperen keteltje zien blinken dat in een gothische nis hangt. Achter op het Adamluik komt een prachtig stadsgezicht naar voren waarop de personen duidelijk zichtbaar zijn. Ook de bovenfiguren van deze achtertafereelen, die betrekking hebben op de Maria-boodschap zijn goed te

zien. Prachtig zou het zijn, wanneer zoo alle luiken van het « Lam Gods » schoongemaakt zouden zijn, schoonmaak, die voor het behoud van dit beroemde Vlaamsche werk noodzakelijk blijkt, zoodat wij het gansche stuk in z'n geheel vernieuwd konden bewonderen.

EEN ONTDEKKING VAN DEN HEER J. V. D. VEKEN

Bij het schoonmaken van dit luik, leidde een nauwkeurige ontleding, door middel van het vergrootglas, van de thans blootgelegde verflaag van Van Eyck, den heer v. d. Veken tot een ontdekking, die in de

kunstenaarswereld ophef zal maken. Hij merkte n.l. op, dat sommige verschijnselen in die verf, — zoo b.v. het vormen van «traantjes» bij het schilderen van haarpijltjes — er op wijzen dat Van Eyck « niet » met olieverf schilderde, doch met tempera, zooals het in de Middeleeuwen gewoonte was. Dit verven met tempera werd vooral toegepast door de Brugsche schilders en bleef in voege tot 1550. Onder de vernislaag is deze tempera nu hoornhard geworden. Zooals men weet, werd Van Eyck eerst voor de uitvinder van de olie-



Het Adamluik.



Het Evaluik.



DE VOLLEDIGE SCHILDERIJ VAN DE GEBROEDERS VAN EYCK.

Zooals wij reeds gemeld hebben zijn de zijvleugels van het drieluik « Het Lam Gods », het beroemde werk van Van Eyck, thans in het Museum voor Oude Kunsten te Brussel tentoongesteld. Aangezien dit altaarstuk uit de Sint-Baafs van Gent door den tijd en de omstandigheden tamelijk veel had geleden, was herstel hiervan dringend noodzakelijk. Door de zorgen van Dr L. van Puyvelde, hoofdkonservator van genoemd museum, werd het Adam- en Evaluik voor nader onderzoek en herstel naar zijn inrichting overgebracht.

Dit schoonmaakwerk was toevertrouwd aan een onzer beste kunstenaars, n.l. den heer Jozef van der Veken, die ook de ontdekker is van de eigen techniek der primitieve teekeningen. In deze zeer moeilijke opdracht was hij bijgestaan door den heer Philippot.

De twee beelden zijn thans van hun latere vernissen en overschilderingen, waardoor ze zeer versomberd waren, bevrijd geworden, zoodat ze nu weer verrijzen in hun oorspronkelijken glans en stralen zooals Van Eyck ze had opgeroepen. Wij kunnen weer de mooie tinten en prachtige kleurschakeringen met alle bijzonderheden van lijnen, vormen en lichaamsdeelen waarnemen. Ook het zwartgeworden goud van de omlijsting glanst weer, zoodat we duidelijk kunnen zien hoe Adam één voet op de lijst schijnt te zetten en de andere er gedeeltelijk achter verdwijnt. De Eva-figuur treedt weer prachtig hernieuwd naar voren, alsof de figuur pas onlangs geschilderd was. Wij kunnen zeggen, dat in alle opzichten deze schoonmaak uitstekend geslaagd is. Wij bewonderen nu de figuren zooals de tijdgenooten van Van Eyck ze hebben gezien.

EEN MEESTERWERK HERSTELD



De maagd met kanselier Rolin van Jan Van Eyck.

DE TENTOONSTELLING TE BRUSSEL

verf gehouden, doch daar deze stelling op den duur onhoudbaar bleek, nam men tot in onze dagen aan, dat hij de groote verspreider van het schilderen met olieverf was. Wanneer nu de ontdekking van den heer van der Veken waar blijkt, zal ook deze stelling vallen en moeten wij Van Eyck beschouwen als de schilder die de temperatechniek tot op een hoogte heeft gebracht, die sedertdien niet meer bereikt werd. De heer Van der Veken verklaarde, dat hij met tempera dezelfde resultaten kon bereiken als voortien Van Eyck.

De bereiding van tempera — een mengsel van ei, honing, lijn en andere soortgelijke middelen — vereischt veel geduld, iets dat de latere schilders waarschijnlijk niet bezaten.

DE MAAGD MET KANSLIER ROLIN

In dezelfde zaal waar de luiken van Adam en Eva hangen, is een der bekendste schilderijen van Van Eyck tentoongesteld, n.l. « De Maagd met Kanselier Rolin », door het Louvre voor enkele weken in bruikleen afgestaan. Het meesterwerk was in 1436 naar Frankrijk overgebracht en sindsdien niet meer in ons land terug geweest. Het werk was voor enkele dagen geleden te Antwerpen. Hier verklaarde de hoofdkonservator A. H. Cornette, dat Jan Van Eyck een groote eenzame moet geweest zijn met een onbevangen waarnemingsvermogen, een mirakuleuze techniek en een fabelachtige meesterschap over kleur en licht. Hij had ook slechts een leerling, n.l. Petrus Christus.

Wij geven hierbij een foto van beide werken, die de moeite waard zijn om te gaan bezichtigen.

EXTRAIT DE :

"LA FLANDRE LIBERALE"

ADRESSE: GAND

DATE: 7 FÉV 1937

8 DIMANCHE 7 FEVRIER 1937

UNE REVELATION
SENSATIONNELLE?

Le retable des Van Eyck
serait peint à la détrempe

CE QU'EN PENSENT
LES SPECIALISTES...

Nous lisons dans "Le Bien Public" du 5 février un article consacré au retable de l'Agneau Mystique. L'auteur, qui s'est entretenu à ce sujet avec MM. Vander Veken et Philippot, publie une révélation sensationnelle. Les restaurateurs habiles des volets d'Adam et Eve ont déclaré que "ce retable de l'Agneau Mystique ne serait pas une peinture à l'huile, mais une peinture à la détrempe, comme toutes les œuvres des Van Eyck".

Et plus loin :

"Monsieur Van der Veken m'a fait voir à la loupe le duvet sur la peau d'Adam, duvet dont le tracé est souvent perlé, ce qui ne serait possible qu'à la détrempe. D'autre part, Van Eyck — et cela se distingue très clairement — a quelques fois employé, pour ce même duvet, le bout de bois de son pinceau, afin que les stries ainsi produites fassent l'effet de petits cheveux blonds. Ce striage ne serait, paraît-il, lui aussi, possible qu'à la détrempe.

"Que diront messieurs les spécialistes?"

Nous avons consulté les spécialistes. Certains ont réservé leur avis, d'autres ont émis des doutes, d'autres encore ont déclaré s'incliner devant l'opinion des experts. Nous publions les deux principales interviews.

M. HULIN DE LOO NOUS DIT...

Nous avons pu joindre M. Hulin de Loo. L'éminent savant nous a réservé un accueil vraiment cordial, ce dont nous le remercions.

Nous soumettons à M. Hulin de Loo la "révélation" :

— Qu'en pensez-vous, M. le professeur?

— Je pense que cette révélation n'en est pas une.

Et notre interlocuteur précise :

— Depuis bien longtemps, les techniciens discutent sur le procédé des Van Eyck.

— Est-on arrivé à une conclusion?

— Remontons d'abord aux temps des Van Eyck. Il résulte des témoignages contemporains, que leur procédé n'était pas le même qu'antérieurement; c'était de la détrempe mais il comportait l'emploi de l'huile.

— Dans quelle partie?

— On présume que c'est dans le glacis ou dans le vernis qu'il entrait de l'huile.

— Et qu'en pense-t-on actuellement?

— Je vous citerai un avis tout récent d'un expert particulièrement qualifié.

— A savoir...

— Il y a quelques jours à Vienne j'ai pu m'entretenir avec le professeur Eisenberger qui, après expertise d'un tableau de Van Eyck, a conclu à "la détrempe qui contient de l'huile". Les Allemands appellent ce procédé : "Oeltempera".

M. LE CHANOINE VAN DEN
GHEYN N'A PAS D'AVIS...

M. le chanoine Van den Gheyn a déclaré ne pouvoir répondre.

— Vous réservez votre avis? disons-nous.

— Pas du tout. Je dis tout net que je n'en ai pas. La question est d'ordre technique et je ne suis pas compétent.

Et le vénérable chanoine ajoute :

— La chose après tout n'a qu'une importance toute relative. Par ailleurs, remarquez qu'il ne s'agit que de deux panneaux et non pas du retable tout entier. Il faudrait soumettre celui-ci à un examen total pour pouvoir émettre une opinion définitive.

S. L.

Publication - Bruxelles

Presse :

6 FÉV 1937

Titre :

La conservation de nos chefs-d'œuvre.

De plus en plus, ceux qui se soucient de voir préserver le magnifique patrimoine de beauté qui constitue la plus grande richesse de notre pays, aspirent à voir dresser enfin l'inventaire de nos œuvres d'art.

D'autre part, on s'inquiète des conditions dans lesquelles sont conservés certains de ces trésors. L'opinion s'est émue de l'extraordinaire vol d'un des plus précieux volets de l'« Agneau mystique » des frères Van Eyck. Faut-il perdre tout espoir de revoir jamais les « Juges Intègres » ?

A propos de l'« Agneau mystique », il convient de signaler que ce chef-d'œuvre des chefs-d'œuvre, non seulement a été amputé d'un de ses plus beaux volets, mais que ce qui nous reste se trouve dans un état qui n'est pas sans inspirer des inquiétudes aux connaisseurs. Comment l'Etat pourrait-il se désintéresser de pareille situation ? C'est à lui (qu'on ne l'oublie pas), qu'appartiennent les parties principales du polyptique fameux : l'« Adam » et l'« Eve » qui étaient naguère l'orgueil du musée de Bruxelles et les volets du Kaiser-Friedrich museum que l'Allemagne a dû donner à la Belgique en vertu d'une disposition du Traité de Versailles.

Le Ministre de l'Instruction publique a commis trois experts : MM. Hulin de Loo, Leo van Puyvelde et Joseph van der Veken, pour examiner le retable.

La presse a eu connaissance de leur rapport. Voici ce que M. Charles Bernard en dit (« Nation Belge » du 30 décembre) :

« Pour ce qui est du panneau central, des couches d'huile et de vernis provenant de restaurations antérieures et qui empêchent de voir la qualité de l'œuvre primitive, peuvent en se résinifiant concourir à la destruction de la peinture aux endroits où celle-ci n'adhère plus suffisamment à la préparation. Le rapport énumère ces endroits où, dit-il, les anciens fixages commencent à se soulever. Le volet des « Soldats du Christ » présente des soufflettes et aussi des griffes... probablement occasionnées par les ongles des voleurs qui ont enlevé les « Juges Intègres ». Soufflettes encore sur le manteau de la Vierge, dans les panneaux supérieurs, et en de nombreux endroits du volet d'Eve. Quant au volet d'Adam, laissons parler les experts : « La couche de couleur, autour de la bouche, n'adhère plus au panneau. Presque sur tout le visage, la couleur commence à se soulever, des soufflettes se remarquent aussi à un endroit allant de la clavicule gauche jusque vers la pointe du sein gauche, et un petit soulèvement, menaçant de tomber, se voit à la hauteur du sein droit. On remarque aussi une série de petites soufflettes au-dessus de la tête d'Adam; dans la niche de l'architecture et jusque dans le groupe du sacrifice d'Abel. Idem sur la cuisse droite, sur les pieds... »

M. le chanoine Van den Gheyn, qui sauva l'« Agneau mystique » pendant la guerre, s'inscrit en faux contre ces affirmations. Qui a raison ? Les experts ou lui ?

D'autre part, on a appris avec peine l'accident arrivé aux Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, au « Martyre de Saint-Liévin », une des plus belles toiles de Rubens. Le Département interrogé à ce sujet nous dit :

« Un échafaudage avait été érigé dans la Salle Rubens pour la rectification de l'installation d'éclairage électrique.

» En se détachant, une pièce de cet échafaudage a détérioré le tableau de Rubens, « Martyre de Saint-Liévin », en y provoquant une déchirure facilement réparable.

» L'œuvre sera restaurée avant peu. »

Rapport de M. A. Pissard à la Commission des Fouilles archéologiques. Fev 14 37

Le retable de l'Agneau Mystique serait peint à la détrempe



UNE VUE D'ENSEMBLE DU FAMEUX RETABLE DE L'AGNEAU
MYSTIQUE DES FRÈRES VAN EYCK.

On sait que depuis quelque temps les volets d'Adam et Eve manquent au retable des Frères Van Eyck à l'Eglise St-Bavon. Leur restauration est à présent terminée et ils sont exposés depuis mercredi dernier au Musée de Bruxelles. Le nettoyage a une fois de plus donné des merveilles. Les couleurs apparaissent maintenant dans leur fraîcheur originelle recouvertes seulement par le vernis dur appliqué par les Van Eyck eux-mêmes. Tous les embus ont disparu et le contraste du fond obscur et des corps roses ressort beaucoup mieux. La vue de ville — que l'on a dit être une vue de Gand prise de la rue de la Vache vers la rue Courte du Jour et qui fait le revers du panneau dont Adam fait l'avers — semble avoir spécialement gagné. Les tons en sont maintenant d'une limpidité magnifique. La technique y est beaucoup plus large que, par exemple, dans le fond de la Madone au Chancelier Rollin — également exposée pour quelques jours au Musée de Bruxelles — dont la minutie n'est pas sans irriter quelque peu. Le toit d'une maison est constitué par une tache blanche en pleine pâte. De petits personnages débouchent d'une ruelle, dans une lumière crue. La colonne du milieu est noir-ébène et fait admirablement jouer le bleu pur du ciel et le brun-vert des maisons.

J'ai eu la bonne fortune de rencontrer Messieurs Van der Veken et Philippot, les prodigieux restaurateurs de nos panneaux. Ce sont eux aussi qui nettoyaient la Madone au Chancelier

Vander Paele du Musée de Bruges, dont on connaît la merveilleuse résurrection. Je transcris ici les révélations, pour le moins étonnantes, qu'ils me firent.

Le Retable de l'Agneau Mystique ne serait pas une peinture à l'huile mais une peinture à la détrempe, comme toutes les œuvres de Van Eyck. L'invention et l'application de la peinture à l'huile par les maîtres flamands serait une légende qu'accréditèrent surtout les flamands travaillant en Italie. La peinture à l'huile aurait été connue de tous temps et de tous temps employée pour les décorations extérieures. Des essais auraient été faits par des peintres du 15^{me} siècle pour appliquer le procédé de la peinture à l'huile aux tableaux de chevalet. Le procédé n'aurait pas donné de bons résultats et aurait été abandonné pour n'être repris, unanimement alors, que dans la seconde moitié du 16^{me} siècle. La peinture à la détrempe permettrait plus de netteté dans les sujets de petit format et en général plus de nervosité. Monsieur Van der Veken m'a fait voir à la loupe le duvet sur la peau d'Adam, duvet dont le tracé est souvent perlé, ce qui ne serait possible qu'à la détrempe. D'autre part, Van Eyck — et cela se distingue très clairement — a quelques fois employé pour ce même duvet, le bout de bois de son pinceau, afin que les stries ainsi produites fassent l'effet de petits cheveux blonds. Ce striage ne serait, paraît-il, lui aussi, possible qu'à la détrempe.

Que diront, Messieurs les spécialistes?

BIEN PUBLIC. GAND

5 FÉV 1937

Extrait de : **Derniers Heures. Bruxelles**

Adresse :

Date :

Signé : | **4 FÉV 1937**

M. HOSTE AU MUSÉE D'ART ANCIEN

Pour répondre à l'amabilité de la direction des Musées du Louvre, faite aux Musées royaux de Bruxelles, confiant à la direction de ces musées le célèbre tableau de Jean Van Eyck, « La Vierge glorieuse adorée par le chancelier Rolin », M. Hoste, ministre de l'Instruction publique, a tenu à se rendre, le premier jour de l'exposition de ce tableau, au Musée d'Art Ancien, à Bruxelles.

Il a longuement admiré l'œuvre de ce grand peintre flamand.

Dans la salle Van Orley, où ce chef-d'œuvre se trouve exposé, il a examiné également, avec le plus vif intérêt, les volets, Adam et Eve de « L'Adoration de l'Agneau » qui viennent d'être remis en état aux Musées royaux par les soins de M. Jos. Van der Veken.

Le ministre s'est déclaré fort satisfait du résultat. (Communiqué).

Extrait de : **HET LAATSTE NIEUW**
Adresse : **BRUSSEL**
Date :
Signé : **4 FÉV 1937**

De Aanbidding van het Lam Gods van Van Eyck

Het Adam- en het Evaluik hersteld

**TENTOONGESTELD IN HET MUSEUM
VOOR OUDE KUNSTEN TE
BRUSSEL**

Onze lezers weten dat de zijvleugels van het veeluik « Het Lam Gods » van Van Eyck, het beroemde altaarstuk in Sint-Baafs te Gent, en voorstellende Adam en Eva, zich thans in het Museum voor Oude Kunsten, te Brussel, bevinden. Het altaarstuk heeft tamelijk veel geleden door den tijd en de omstandigheden, zoodat herstel van verschillende gedeelten dringend noodig bleek. Wij hebben daar vroeger op gewezen.

Dr. L. Van Puyvelde, hoofdconservator van genoemd museum, heeft er voor gezorgd dat het Adam- en het Evaluik naar zijn inrichting werden gebracht voor nader onderzoek en voor herstel.

Dit werk is nu voltooid; de luiken staan ten toon in het museum: het is een verheugende verrassing.

DE OORSPRONKELIJKE VERF- EN VERNISLAAG BLOOTGELEGD

De twee beelden zijn van hun latere vernissen en nuttelooze overschilderingen bevrijd geworden en nu verrijzen zij in hun oorspronkelijken glans. Adam en Eva staan weer te stralen gelijk Van Eyck ze had opgeroepen, met al hun heerlijke tinten en kleurschakeeringen, met het zoo wonder fijn gevoelige geleidelijk afnemen van bepaalde kleuren, met alle bijzonderheden van lijnen, vormen, lichaamsdeelen.

Het goud van de omlijsting dat zwart geworden was, glanst nu weer en het is duidelijk te zien hoe Adam — de schilder had hem voorgesteld van beneden bekeken — een voet op de lijst schijnt te zetten, terwijl de andere er gedeeltelijk achter verdwijnt.

Het Evanaak is van een wonderbare doorschijnendheid; daar waar barsten in het hout nuttelos waren overschilderd geworden, zoo over het hoofd en de dij van Eva, is de overschildering weg en treedt de oorspronkelijke kleur onder de eerste vernislaag naar voren.

Hier en daar werd die eerste vernislaag door de overschildering eenigszins verdoft, dat is nu ook nog, o. a. op den achtergrond van de Adamfiguur, te zien.

De schoonmaak is dus op alle punten uitstekend geslaagd; we zien nu Adam en Eva ongeveer zooals de tijdgenooten van Van Eyck ze hebben kunnen bewonderen. Eigenaardig is het ook om vast te stellen hoe — o. a. aan een voet van Adam — « repentirs » of herschilderingen door Van Eyck zelf zijn aangebracht.

DE ACHTERKANT

De achterkant van die luiken is eveneens schoongemaakt. Daar waar alleen griezelige vlekken te zien waren, treden nu de tegels van vloeren naar vo-

ren; in een gothische nis hangt achter op het Eva-luik, wonderbaar een koperen keteltje te blinken, achter op het Adam-luik komt nu een schitterend stadsgezicht zich afteekenen, met de personen duidelijk zichtbaar en met de vogels in den hemel.

Van die achttafereelen welke betrekking hebben op de Maria-boodschap, lijnen zich ook klaar de hovenfiguren af: zoo is bijv. het groen van het kleed van Sybille nu in zijn eerste warmte waarneembaar; de vleeschkleuren, die brons geworden waren, hebben hun natuurlijk aanschijn terug.

ALGHEEHELE SCHOONMAAK VEREISCHT

Het geheel verschijnt thans in zijn aanbiddelijken kleurenrijkdom van vroeger; geen hinderlijke lagen verdoffen dien rijkdom nog langer: wij kunnen ons voorstellen hoe het heele « Lam Gods » zou verrijzen voor onzen bewonderenden blik indien alle luiken aan denzelfden schoonmaak onderworpen waren. Alle blaasjes en kerven en afbladderings, alle vlekken en kerven zouden vast verdwijnen en het meesterwerk zou als herboren zijn. De algeheele schoonmaak blijkt een noodzakelijkheid, ook voor het verdere behoud van dit allerberoemdste Vlaamsche werk.

VAN EYCK SCHILDERDE «NIET» MET OLIEVERF MEENT DE HERSTELLER J. VAN DER VEKEN

Het schoonmaakwerk was toevertrouwd aan een van onze beste kundigen, de h. Jozef van der Veken die ook de ontdekker is van de eigen techniek der primitieve teekeningen, zooals hij dat persoonlijk in ons blad heeft uiteengezet, een paar jaar ongeveer geleden. Hij was bij die buitengewoon teere opdracht bijgestaan door den h. Philippot.

Een nauwgezette ontleding, door middel van het vergrootglas, van de nu blootgelegde Van Eycksche verflaag heeft hem tot een ontdekking geleid welke ophef zal maken in de wereld van de kunstgeleerden.

De h. Van der Veken heeft opgemerkt dat bepaalde verschijnselen in die verf — zoo het vormen van « traantjes » bij het schilderen van haarpijltjes — er op wijzen dat Van Eyck « niet » met olie-
verf schilderde, maar met tempera, zooals dat in de Middeleeuwen gebruikelijk was, en vooral bij de Brugsche schilders toegepast bleef tot omstreeks 1550. Die tempera is nu, onder de vernislaag hoornhard geworden.

Een tijdlang werd aan Van Eyck de uitvinding van het olieverfschilderen toegeschreven. Nadat die stelling onhoudbaar was bevonden, werd algemeen, tot op onze dagen, aangenomen dat Van

Eyck ten minste de groote verspreider was geweest van het schilderen met olie-
verf.

Indien nu de ontdekking van den h. Van der Veken staande blijft van is ook de tweede stelling omgeworpen en moet Van Eyck beschouwd worden als de geniale schilder die de temperatechniek tot op een sedertdien nooit meer bereikte hoogte heeft weten op te voeren.

— Ik ben bereid, aldus zegde ons de h. van der Veken, om met tempera volkomen Van Eyck na te schilderen, iets wat met olie-
verf onmogelijk kan bereikt worden.

De tempera — die ei, honig, lijn of soortgelijke middelen aanwendt in plaats van olie — vereischt veel geduld voor deszelfs voorbereiding, geduld dat de latere schilders niet meer bezaten.

DE MAAGD MET DEN KANSELIER ROLIN

In dezelfde museumzaal waar de besproken luiken zijn geloond, hangt nu ook een der meest bekende schilderijen van Jan Van Eyck: « De Maagd met den kanselier Rolin », in brükleen afgestaan voor enkelen tijd door het Louvre. Sedert dit meesterwerk in 1436 in Frankrijk ondergebracht werd, was dit nog nooit naar ons land teruggekomen.

Naar hoofdconservator A. H. Cornette uiteenzette, toen enkele dagen geleden dat werk ook te Antwerpen was, moet Jan Van Eyck een groote eenzame geweest zijn, met een onbevangen waarnemingsvermogen, een mirakuleuze techniek en een fabelachtige meesterschap over kleur en licht. Hij had slechts een leerling, nl. Petrus Christus. Ongenaakbaar staat hij in zijn eenzaamheid; na hem werd het gewonnen standpunt dadelijk weer verlaten. Hij gaf substantie van leven, terwijl naar Friedländer's woord de figuren van Rogier van de Weyden aan gedroogde bloemen
doen denken.

Jan. D.

Extrait de **STANDAARD, Brussel**

Adresse :

Date :

Signé :

4 FÉV 1937

Kunstleven te Brussel

Drie schilderijen van Jan Van Eyck

Van 2 tot 15 Februari, zijn in het Museum voor Oude Kunst te Brussel, drie merkwaardige schilderijen van Jan Van Eyck te zien. Het zijn: « De H. Maagd met Kanselier Rolin », ook genaamd « De Maagd van den Schenker » door het Louvre-Museum van Parijs voor een korten tijd in bruikleen gegeven, alsook de twee vermaarde uiterste boven-zijluiken van het veelluikig kunstgewrocht « Het Lam Gods » uit de Sint-Baafskerk van Gent, voorstellende het een « Adam », het andere « Eva ». De rugzijde van beide houten panneelen is eveneens beschilderd en stelt twee personages en onderaan een interieur voor.

Voor deze korte tentoonstelling te Brussel, zijn deze panneelen derwijze opgesteld, dat ook de minder bekende achterzijden tevens zichtbaar zijn, hetgeen wel zou volstaan om menig weetgierig bezoeker naar het museum te lokken.

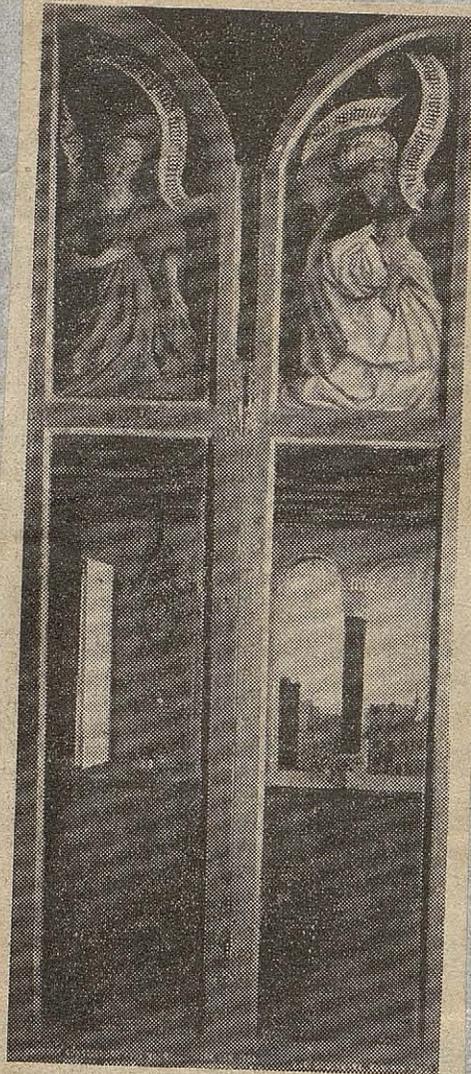
Er is echter meer. Sinds geruimen tijd hadden wij reeds opgemerkt dat enkele kleine laagjes verfstof zich langzaam hadden losgemaakt en omhoog kwamen op beide overigens zeer gladde panneelen. Wij hadden de ervaring opgedaan, dat men hier te doen had met onhandige herstellingen van eertijds en de verklaring was, dat de glazuren steenharde verfstof van den ouden meester de door vandalenhanden eropgelegde bijtoetsen aan 't afschudden was.

Bij nader onderzoek hebben wij persoonlijk kunnen vaststellen dat, onder de beruchte touches, de huidskleur der lichamen frischer was dan op 't overige van de schilderijen. Zoo lag de gevolgtrekking vóór de hand, dat met de herstellingslaagjes tevens een of meer dunne vernislagen afgestooten werden.

Nu kwam het er op aan de kostbare kunstwerken te behoeden voor verdere beschadiging. Beide panneelen werden naar Brussel overgebracht en toevertrouwd aan een dienst voor reiniging gehecht aan het sekretariaat der Koninklijke Musea voor Schoone Kunsten.

Eén enkele afdoende oplossing drong zich op: die bruinende vernissen van gansch de oppervlakte te verwijderen. Hetgeen nu geschied is, door de bedachtzame zorgen van bovengenoemd organisme.

Over enkele dagen, nog vóór volledige reiniging, zijn wij de vorderingen van den schoonmaak gaan nazien. Het was een opluchting. De opvallende vlekken waren schier onzichtbaar geworden en meteen waren de panneelen tamelijk gereinigd van al het vuil van allen aard, dat zich eeuwenlang erop had ver-



Minder bekende rugzijden der Adam en Eva-luiken van het altaarstuk « Het Lam Gods », van Jan Van Eyck

zameld. Zijn zij nu gereinigd tot op de oorspronkelijke oude eiwit-vernislagen door den beroemden meester der Vlaamsche schilderschool en destijds opgelegd; oorspronkelijk harde isolatielaag die nu ontdekt werd (woordelijk en figuurlijk) van onder de nadien eropgelegde vernissen van verdachte gehalte.

Op te merken is, dat Jan Van Eyck die — in den volksmond — doorgaat voor de ontdekker der olieverschilderij, deze panneelen in eiwitverf (tempera) heeft geschilderd en hen, tot dekking, nadien met een laagje eiwit overdekt heeft.

SERVRANCKX

Prune

Lrb

Exposition de chefs d'oeuvre de van Eyck.

Trois chefs-d'oeuvre incomparables de Van Eyck sont exposés pour quelques jours au Musée d'Art ancien, rue de la Régence.

C'est d'abord le célèbre joyau que la Direction du Louvre a consenti à prêter aux Musées de l'Etat belge à Bruxelles: la "Madone au Chancelier Rolin". Panneau de format assez réduit, mais dont la composition, les personnages (la Vierge d'aspect si majestueux et le chancelier Nicolas Rolin si vivant et si réaliste) sont marqués d'une empreinte de noble grandeur et de monumentalité. Le paysage du fond est tributaire de l'art de l'enlumineur. Il est traité avec une telle minutie et un souci à ce point évident de rester fidèle à une vision exacte de la nature que les archéologues ont tenté d'identifier le site représenté: Lyon, Liège, Maastricht!

Les panneaux avec les figures d'Adam et Eve sont exposés près du ravissant tableau du Louvre. On se souviendra que ces deux tableaux firent partie de nos collections nationales jusqu'en 1919. Le Ministre Jules Destrée estima alors qu'ils devaient réintégrer l'ensemble pour lequel ils furent peints; c'est alors qu'Adam et Eve reprirent leur place dans le vaste polyptyque de l'Adoration de l'Agneau mystique à la Cathédrale de Gand.

Lorsqu'on constata qu'en certains endroits la peinture menaçait de se détacher des panneaux et que des parties restaurées s'assombrissaient, il fut décidé de les remettre en état. Cela fut fait aux Musées Royaux des Beaux-Arts à Bruxelles.

Un sobre nettoyage a débarrassé les deux panneaux (avers: Adam et Eve; revers: paysage se situant entre la Vierge et l'Ange annonciateur) des taches de restaurations et des vilains vernis jaunis qui les obscurcissaient. A pré-

sent, il est permis de voir, d'analyser et d'admirer ces tableaux dans toute la pureté et l'éclat primitifs: le vernis primitif a été retrouvé à peu près intact.

Les carnations des personnages apparaissent vivantes, les reliefs en grisaille semblent taillés dans la pierre, les plans sont de nouveau établis avec logique, les gammes coloristiques sont accordées. On ne se lasse pas de contempler ces merveilleuses figures sculpturales qui, dans quelque temps, retourneront à Gand.

Notons enfin que ce nettoyage, si réussi, et que l'exposition des panneaux permettent de mieux étudier la technique incomparable du fondateur de notre école de peinture nationale.

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

CABINET
DU
CONSERVATEUR EN CHEF

BRUXELLES, LE
9. RUE DU MUSÉE

Presse

VAN EYCK AU MUSÉE D'ART ANCIEN.

Trois œuvres de Jean van Eyck sont exposées pour quelques jours seulement au Musée d'Art ancien, rue de la Régence, à Bruxelles. Ce sont les panneaux d'Adam et Eve, du polyptyque de l'Agneau mystique de la Cathédrale Saint-Bavon à Gand, ainsi que la Vierge au Chancelier Rolin, du Musée du Louvre.

On appréciera particulièrement l'occasion de voir dans un éclairage favorable les volets d'Adam et d'Eve, qui viennent d'être remis en état aux Musées Royaux, par les soins du restaurateur M. Jos. van der Veken. Débarrassés des couches de vieux vernis qui en obscurcissaient la peinture, ces panneaux apparaissent à présent dans leur beauté d'autrefois. Remarquons que le vernis primitif a été conservé.

La Vierge au Chancelier Rolin a été prêtée aux Musées Royaux des Beaux-Arts par le Musée du Louvre. Ce chef-d'œuvre figurait jadis à la cathédrale d'Autun. Il représente Nicolas Rolin, chancelier de Bourgogne et de Hainaut, en oraison devant la Vierge et l'Enfant.

2 février 1937.

Monsieur le Chanoine,

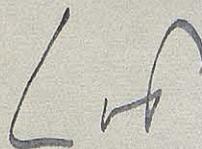
J'ai l'honneur de vous faire savoir que nous venons de recevoir en dépôt, de la Direction des Musées du Louvre, la "Vierge au Chancelier Rolin", de Jean van Eyck. Nous l'exposerons dans la salle Van Orley.

Les volets "Adam" et "Eve" de l'Adoration de l'Agneau y seront joints.

J'espère que vous viendrez voir le résultat du travail que M. Van der Veken a fait, sous notre contrôle, et avec l'approbation entière de la Commission consultative de Peinture ancienne de nos Musées.

Si vous venez, veuillez me faire appeler pour que nous allions voir ensemble.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments distingués.



Au Chanoine Van den Gheyn,
10, rue du Miroir,
GAND

12 janvier 1937

*Donné
admission de la
par Van Eyck*

Monsieur Menkès,

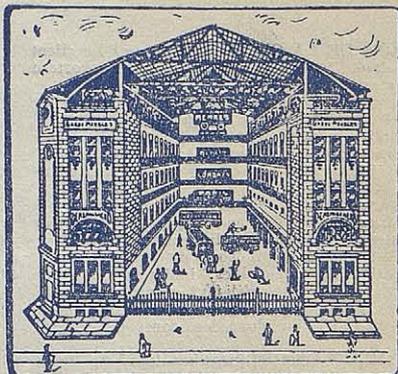
Suite à votre lettre du 8 janvier VDH/LS j'ai l'avantage de vous faire savoir que la facture relative au transport des volets du retable de Van Eyck, de Gand à Bruxelles, a été mise régulièrement en liquidation. Vous recevrez incessamment le paiement par virement à votre compte chèque postal.

Agréez, Monsieur Menkès, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Conservateur en chef,

A Monsieur Menkès
Continental Menkès
125 chaussée d'Anvers.
Bruxelles

**GARDE-MEUBLES BREVETÉ
SANS TRANSBORDEMENT**



Un pont roulant puissant soulève les véhicules directement jusqu'aux étages, supprimant les manipulations de transbordement à l'ascenseur, toujours défavorables aux mobiliers.

LA CONTINENTALE

Tous Déménagements
Douane - Emballages - Camionnages

MENKÈS

Anc. SCHENKER & Co

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Entrepôts raccordés au chemin de fer



Membre de la
**THE BRITISH ASSOCIATION OF
INTERNATIONAL FURNITURE
REMOVERS**

Membre et seul représentant de
**L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
des Entreprises de Déménagements**

Correspondants attirés partout

Grands Magasins

Entrepôts raccordés au chemin de fer, à
proximité du port et du centre de Bruxelles

DÉDOUANEMENTS

ASSURANCES

Entreprises à forfait de gros
transports de toutes espèces

SPÉCIALITÉS

Emballages d'Œuvres d'Art, Automobiles
etc. pour tous pays d'Outre-Mer, Con-
struction spéciale de Cadres et Coffres pour
Mobiliers. etc. Garde-Meubles en Cabines
ou en Coffres spéciaux. Salles pour Pianos
et Lustres Chauffage central. Chambre
forte pour Bijoux, Valeurs, etc. Salle d'Ex-
position pour la vente de la main à la main.
Immenses Caves garanties sèches. Net-
toyage par le vide. Meilleures références
(demander liste). Devis gratuits. Service
international de location de maisons, etc.

Tous nos Transports et Garde-Meubles
sont traités aux conditions générales du
Syndicat des Déménageurs de Belgique
dont ci-contre un exemplaire. — Les
assurances ne sont couvertes que sur
ordre formel donné par écrit.

Conditions Générales
au verso.

Reg. du Commerce 1755

Tél. } 17.64.81
17.30.25

Chèque Postal 6560

Télégr.: Continent Bruxelles

Bruxelles, le 8 Janvier 1937.
125, chaussée d'Anvers.

VDH/LS

Monsieur le Conservateur du
MUSEE D'ART ANCIEN,
Place du Musée,
BRUXELLES.

Monsieur le Conservateur,

En vérifiant nos livres, nous remarquons
que votre compte présente à ce jour un solde débiteur
de :

Frs. 604,30

montant de notre facture du 22 Décembre dernier, N°2642,

6

Désireux de clôturer nos écritures de fin
d'année, nous vous prions de vouloir bien nous faire
parvenir ce montant à notre compte chèques-postaux
n°6560, ou à votre meilleure convenance.

Vous remerciant à l'Avance, nous vous
prions d'agréer, Monsieur le Conservateur, l'expres-
sion de nos sentiments distingués.

LA CONTINENTALE MENKÈS

Le Retable de l'Agneau

Une mise au point

M. le chanoine van den Gheyn nous écrit. Comme sa lettre avait été envoyée à une adresse périmée, elle nous est parvenue avec deux jours de retard. Et nous prions son auteur de nous excuser si nous n'en avons pas fait mention plus tôt.

Nous n'avons pas reçu la brochure *Le Retable de l'Agneau sous la Menace du Danger*, que M. le Chanoine nous a cependant adressée. Quand celui-ci nous dit qu'il a « exposé les faits avec la plus stricte exactitude et dans leur seule objectivité », nous ne nous permettrons point d'en douter. Pour le reste, il a laissé au lecteur le soin de tirer les conclusions.

A la question que nous posions : Le critique a-t-il menti? notre honorable correspondant nous en oppose une autre : *La Flandre Libérale* (où nous avons puisé les éléments de notre filet), s'est-elle trompée? Ayant dit que M. le Chanoine avait publié une mise au point au sujet d'inexactitudes, de mensonges, de fantaisies et de calomnies, celui-ci entreprend maintenant de fournir un exemple au sujet de chacune de ces quatre propositions.

Pour ce qui est de la première, M. le Chanoine écrit :

1° **Inexactitude.** La « Nation Belge » du 1^{er} juillet 1936 : Autour du coin gauche de la bouche d'Adam se sont formées de grandes boursouflures qui ont l'aspect de boutons provenant d'une éruption. Rien dans les meilleures reproductions n'autorise à dire qu'Adam fut atteint de cette disgrâce qui doit être survenue récemment.

Pour prouver cette inexactitude, je produis les photographies prises en 1902 lors de l'exposition des primitifs à Bruges, et celle prise le 30 septembre 1920, le lendemain de la sortie du panneau du Musée de Bruxelles, où se constatent clairement ces boursouflures.

A la suite de mon observation, M. l'abbé Aerts, qui s'est beaucoup occupé du retable, m'écrit : « Depuis 1920, j'emploie les clichés de M. Sacré avec les taches sur la lèvre inférieure. » Ce n'était donc pas tout à fait exact ce que disait la « Nation Belge », mais elle oublie dans la suite de corriger cette inexactitude.

Nous corrigeons! M. le Chanoine, nous corrigeons! Et sans vouloir entrer dans une discussion au sujet de ces boursouflures, qui avaient pris une extension inquiétante, nous ne regrettons point une inexactitude à laquelle nous devons, pour notre modeste part, la réparation du mal. Adam est entièrement guéri du loup qui menaçait de dévorer sa face et il a aujourd'hui une mine superbe!

NATION BELGE, Bruxelles

1 JANV 1937

2° **Mensonge...** Ici nous sommes bien obligé de nous récusier. Notre correspondant met en cause un hebdomadaire avec lequel nous n'avons rien, mais absolument rien à voir. Et notre correspondant voudra bien nous donner acte de ce que ce n'est pas nous qui avons menti.

3° **Fantaisie.** « Le polyptique de l'Agneau fiche le camp. » Paroles attribuées à M. R..., dans la « Nation Belge », 1^{er} juillet 1936.

Voilà ce qui s'appelle de la fantaisie et même de la haute fantaisie. En admettant que le retable de l'agneau exigeait des soins urgents, il était ridicule de prétendre qu'il fichait le camp et qu'il était à la veille de se perdre tout de bon.

4° **Calomnie.** Dans la « Nation Belge » du 25 décembre, toute la gloire de la préservation du retable revient à l'honorable chanoine et nous la lui laissons bien volontiers. Vous voulez donc bien reconnaître que je me suis utilement intéressé pendant la guerre à la conservation du tableau des van Eyck. Mais alors, comment faut-il entendre ce que publiait la « Nation Belge » à la date du 6 juillet. M. le chanoine a préféré dénoncer la campagne de ceux qui veulent déposséder Saint-Bayon de son trésor au profit de la capitale. Nous comprenons ça. Plutôt que de voir le retable au Musée de Bruxelles, il préférerait que des foustics de l'acabit de feu Goedertier en déménagent tous les panneaux à la cloche de bois.

Nous nous contenterons de dire qu'on peut difficilement reprocher à quelqu'un qui pousse un cri d'alarme de crier fort. S'il crie, c'est bien pour qu'on l'entende. Et les événements nous ont donné raison. Quant à ce que nous écrivions le 6 juillet (193...?) c'était sous le coup de l'émotion et de l'indignation soulevées par le vol scandaleux du panneau des *Juges Intègres*. M. le Chanoine a la mémoire tenace...

Nous avons la mémoire plus courte. Pas assez, cependant, pour ne point nous souvenir, non plus, comme on s'en souvient encore à Gand, que c'est M. le Chanoine van den Gheyn qui a sauvé le Retable lors de l'occupation.

C. B.

Ch. Bernier

Extrait de **Indépendance Colgo-Broz**
Geknipt uit:

Date:
Datum:

31 DÉC 1932

ADAM ET EVE

Nous avons eu l'occasion de voir Adam et Eve...

Malades, très malades même, atteints d'une grave affection de la peau, ils ont été détachés du fameux retable de l'Agneau et transférés de la chapelle Saint-Jean de l'Eglise Saint-Bavon de Gand, à la clinique du fameux chirurgien esthétique, le restaurateur Joseph van der Veken, au Musée de Bruxelles. La preuve qu'ils vont mieux, c'est qu'on a bien voulu consentir à nous introduire auprès d'eux. Disons tout de suite même qu'Adam est tout à fait guéri. On n'aperçoit plus aucune trace du lupus qui menaçait de lui dévorer la figure et il n'a jamais eu meilleur air. C'est au tour d'Eve, maintenant, à subir le traitement. Et comme elle est beaucoup moins atteinte...

On connaît leur odyssee. Comment Joseph II, pris à leur vue d'un double accès de pudibonderie et de fureur, les fit reléguer dans les combles de l'Eglise. Comment, grâce à l'empereur-sacristain, ils évitèrent le sort des volets moins scandaleux que les fabriciens vendirent pour 1.000 francs à l'Antiquaire hollandais Nieuwenhuys, et qui devinrent par la suite la propriété du Roi de Prusse. Comment ils firent l'objet d'un troc avec le gouvernement belge qui les plaça au Musée de Bruxelles, et comment le traité de Versailles ayant reconstitué le retable dans son intégrité première, ils reprirent leur place, Adam à côté des Anges chanteurs, Eve jouxté les anges musiciens. Comment, enfin, ils échappèrent à la concupiscence du voleur des « Juges Intègres », dont on peut croire qu'il nourrissait à leur endroit les mêmes préventions que Joseph II, mais comment aussi, hélas! le soleil en été, l'humidité en hiver attaqua un épiderme exposé depuis bientôt 600 ans à un climat hostile et nécessita l'intervention dont nous parlions plus haut.

Ce qui nous valut l'inappréciable avantage de les voir enfin à notre aise et de près. De tout près! Si près que nous aurions pu, si nous en avions eu la patience et le temps, faire le compte des petits poils follets qui criblent leur chair ferme au modelé savant. Car, jamais aucun peintre, ni ancien ni moderne, ne poussa aussi loin le réalisme et la minutie dans cette représentation du corps de l'homme et de la femme nus, où les maîtres de la Renaissance italienne voyaient tout l'art de la peinture. Cependant qu'au fur et à mesure qu'on recule, les figures grandissent jusqu'à acquérir une puissance architectonique, une vigueur de style qui nous laisse pantois.

Nous ne sommes pas égoïstes. Nous voudrions faire partager ce plaisir. Et qu'après le rétablissement d'Eve que nous souhaitons aussi prompt et aussi complet que celui d'Adam, on les expose pendant quelque temps au musée — auquel, soit dit par parenthèse, ils appartiennent toujours — pour l'enseignement des artistes et l'éducation du public.

ARGO.

Ch. Bernard

EXTRAITS DES CONDITIONS GÉNÉRALES DES GARDE-MEUBLES

ARTICLE PREMIER. — 1. Le déposant fait élection de domicile à l'adresse qu'il a indiquée sur la convention. — 2. Il devra prévenir le dépositaire par lettre recommandée de ses changements de résidence afin que ce dernier puisse en tous temps lui faire les communications qui l'intéressent. — 3. Le déposant en cas d'inobservation de cette clause conservera toute la responsabilité des conséquences qui peuvent en résulter. — 4. Tous actes judiciaires ou autres seront conséquemment valablement signifiés au dernier domicile ou à la dernière résidence indiquée par le déposant, lequel exonère le dépositaire de toute procédure extraordinaire au cas ou les dits actes n'auraient pu lui être remis en mains propres.

ART. 3. — 2. Le contrat doit être présenté ainsi que l'inventaire lors de toutes entrées ou sorties partielles pour être mis au point. — 3. Le contrat de dépôt sera restitué au dépositaire au moment de la sortie totale avec décharge pleine et entière pour le dépositaire des obligations qu'il a contractées en raison du dépôt. Toutes facilités seront données au déposant pour s'assurer que les objets qu'il a confiés lui sont restitués en bon état et complets.

ART. 4. — Le déposant a pour obligation d'établir cet inventaire qui sera contrôlé contradictoirement avec le dépositaire ou son délégué au moment de la rentrée en garde-meubles. — 2. A défaut de la présence du déposant, ce pointage se fera sans son intervention, de même à défaut d'inventaire, le recollement des objets se fera par le dépositaire aux risques et périls du déposant qui supportera tous les frais qui peuvent résulter des erreurs éventuelles. — 4. Les menus objets ne peuvent être dénombrés, le nombre de caisses, malles, paniers, sera seul indiqué sur l'inventaire. — 5. Le linge, vêtements, chaussures, couvertures de lit, les rideaux, les tentures, dentelles, coussins divers doivent être enfermés dans des colis fermés à clef ou cachetés par les soins du déposant. — 6. Aucun objet ne peut être laissé dans les tiroirs des meubles. — 7. Les objets d'or, d'argent, monnaies ou valeurs quelconques ne sont acceptés en dépôt que pour autant qu'ils aient été déclarés au moment de la commande avec indication de leur valeur et faisant l'objet de colis spéciaux fermés à clef et cachetés ce afin que le dépositaire puisse prendre toutes les mesures conservatoires nécessaires. — 8. La remise de ces colis avec leur fermeture intacte dégage le dépositaire de toute responsabilité.

ART. 5. — Les loyers fixés par la convention sont payables anticipativement au domicile du dépositaire.

ART. 6. — Au cas ou le déposant se chargerait lui-même du transport du mobilier à l'entrée du garde-meubles, il sera dû au dépositaire pour frais de montage et de placement une somme de 5 francs par mètre cube, minimum 50 francs et pourboire.

La sortie et le transport du mobilier à la nouvelle destination s'effectuent obligatoirement par le dépositaire.

ART. 7. — Les frais de transport, emballages et manutention en cours de dépôt se règlent sur la base du tarif du syndicat des déménageurs de Belgique.

ART. 8. — La décharge des objets retirés du garde-meubles doit être faite sous la même signature que celle figurant au contrat.

ART. 9. — La sortie et l'ouverture des mobiliers pour recherche se fait dans l'ordre des inscriptions; un préavis de huit jours peut être exigé par le dépositaire.

ART. 12. — 1. Sont formellement exclus de la responsabilité du dépositaire les dégâts qui pourraient être occasionnés par les mites ou rongeurs, ceux provenant de la nature même des objets, de l'oxydation des métaux, coulage des liquides, en général tous dommages occasionnés aux objets enfermés dans les malles, paniers ou caisses emballées par le déposant. — 3. A moins qu'une valeur réelle ou de convention n'ait été fixée dans le contrat et ait donné lieu au paiement d'un loyer de garde en rapport avec la responsabilité assumée par le dépositaire, celui-ci, en cas de perte ou avaries, ne sera tenu qu'à une indemnité forfaitaire de 200 fr. par colis, malles, caisses, paniers, etc., ou par objet en vrac. En cas d'avaries réparables le dépositaire ne sera tenu qu'à la réparation de l'objet, même en cas de dépréciation de valeur ou du groupe dont il fait partie. — 7. Il est strictement interdit au déposant de laisser dans le mobilier qu'il confie au dépôt des matières dangereuses, telles que : allumettes, cartouches, poudre, benzine, graisse, comestibles ou toutes autres matières de nature à occasionner le feu, à amener de la vermine ou des avaries au mobilier de l'immeuble.

ART. 13. — Le dépositaire n'accepte aucune responsabilité en cas d'incendie ou d'explosion. Le déposant est tenu dès la rentrée de son mobilier en garde-meubles d'en aviser la Compagnie qui l'assure aux fins de faire établir un avenant constatant le transfert et la renonciation de la Compagnie à tout recours contre le dépositaire. En apposant sa signature à la présente convention, le dépositaire reconnaît formellement la non-responsabilité du dépositaire pour les conséquences d'un incendie ou d'une explosion.

ART. 15. — Tout mobilier qui serait constaté contaminé par la vermine à l'entrée au garde-meubles pourra être refusé ou faire l'objet d'un nettoyage dont les frais seront portés en compte au déposant.

ART. 16. — Tout mobilier séjournant plus de six mois en garde-meubles pourra faire l'objet d'un examen et d'un nettoyage qui sera porté en compte au déposant sur les bases du tarif en vigueur. — 2. L'exécution de ce travail et la perception du prix n'engagent pas la responsabilité du dépositaire dans d'autres limites que celles prévues dans les articles précédents.

N° 883

Position Bruxelles, le 4 - 12 19 36

LA CONTINENTALE MENKES

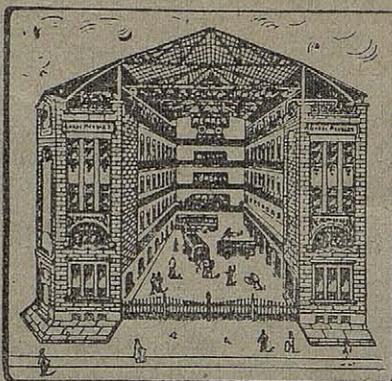
125, Chaussée d'Anvers, BRUXELLES

TRANSPORTS

Déménagements
Agence en Douane

EMBALLAGE ET
TRANSPORT
D'AUTOMOBILES
AEROPLANES, etc.

Frêts-Assurances
CAMIONNAGES
GROS TRANSPORTS
GROUPAGES
SERVICE DES
EXPOSITIONS



GARDE-MEUBLES

breveté sans
Transbordement
LE MIEUX AMÉNAGÉ
au point de vue
GARANTIE
INCENDIE ET
HYGIÈNE

NETTOYAGE
PAR LE VIDE

Chauffage
Central

Fondée depuis 1854.

Téléphones : 17.64.81 — 17.30.25

Adresse Télégraphique : CONTINENT-BRUXELLES

Mises d'Art Ancien
de rue d'eglise St Paton à Gand
pour Mises Bruxelles

Voiture	chevrolet	Couvertures	caisses
Conducteur	Polin	Caisses	caisses
Chef emballeur	Polin	Malles	fabre
Ouvriers		Courroies	4 pièces
		Cordes	4 pièces
		Housses	napes sou
		Bâches	etc

Total	heures à frs	Frs
Forfait		
Augmentation de	% pour charges sociales :	
	pensions, allocations familiales, accidents corporels ouvrier, etc. suivant décision du Syndicat des Déménageurs de Belgique.	
Taxe gouvernementale		
Assurance transport	° sur	
Taxe gouvernementale	sur	
prime		
Frais de transport compris		Frs

Les clients sont priés de signer la feuille ci-contre et de marquer l'heure de la terminaison du travail chez eux, ainsi que la somme payée au conducteur ou chef-emballeur. Ils sont responsables de l'exactitude de cette indication.

TRÈS IMPORTANT. — En cas de mise en garde-meubles, le client est prié d'inscrire son adresse provisoire près de sa signature, afin que la Continentale Menkes puisse lui envoyer le contrat de dépôt et l'inventaire.

Pour acquit,

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORTS

arrêtées par la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Déménagement.

1° FORFAITS, POIDS, CAS DE FORCE MAJEURE. — a) Les prix sont fixés par voiture. Toute convention forfaitaire est interdite. Toutefois les forfaits pour les Transports Internationaux sont admis par une stipulation prévue au contrat.

La Convention forfaitaire laisse au transporteur le choix d'utiliser les modes de transports qu'il juge les plus pratiques et les moins onéreux. L'examen des mobiliers et les négociations à domicile ne peuvent en aucun cas être invoqués comme base d'un engagement forfaitaire. Le transporteur n'est tenu de fournir que le matériel fixé à la convention.

b) Les poids de transport, par voitures capitonnées, sont toujours limités tare et chargement à :

6.000 kg. pour les voitures de 7 m., 30 m³; 7.000 kg. pour les voitures de 8 m., 35 m³; 8.000 kg. pour les voitures de 9 m., 40 m³; 3.000 kg. pour les wagons de chemin de fer et les cadres.

Tout excédent de poids constaté est à facturer par parties indivisibles de 100 kg. Pour les transports routiers, le poids maximum est de 100 kg. par m³.

c) Le transporteur n'est pas responsable des cas de guerre, foudre, émeute, grève, incendie, inondation; il prendra toutes mesures utiles pour la sauvegarde des intérêts de son client qui lui remboursera tous les frais qu'il aura faits dans ce but.

d) Les transports sont exécutés aux clauses et conditions des Chemins de fer ou Compagnies maritimes utilisés. Le transporteur n'est pas responsable des retards qui peuvent se produire à moins qu'il n'y ait faute nettement établie de sa part, dont la preuve incombe au client.

e) Les cas de neige, intempéries, fermeture des barrières, utilisation de chemins de traverse ou non pavés, séjours en gare ou en douane et toutes autres causes non prévues et indépendantes de la volonté du transporteur sont des cas de force majeure, et les frais en résultant y compris l'immobilisation du matériel, sont à charge de la clientèle.

f) Le transporteur n'est pas responsable des retards dus à des tiers tels que Compagnies de Chemins de fer ou maritimes, etc...

Toute interruption dans l'exécution d'un transport, indépendante de la volonté du transporteur, donnera lieu au paiement par le client de dommages et intérêts qui peuvent en résulter. Il en sera de même dans le cas où pour une cause quelconque le client renoncerait à l'exécution de la convention.

Les mobiliers transportés à destination des garde-meubles sont assujettis à des conditions spéciales de stricte interprétation dont les exemplaires sont tenus à la disposition des clients.

2° TAXES GOUVERNEMENTALES ET AUTRES. — En compensation des charges résultant des différentes lois sur les accidents de travail, assurances sociales, allocations familiales et pensions diverses au personnel, et taxes commerciales, il sera appliqué :

10 p. c. du prix de transport pour les déménagements à Bruxelles et dans l'agglomération.

5 p. c. pour les déménagements à l'intérieur de la Belgique.

3 p. c. pour les déménagements effectués par route à l'étranger.

2 p. c. pour les autres transports terrestres ou maritimes.

Sauf stipulation contraire, les pourboires ne sont pas compris dans les prix.

3° OBJETS EXCLUS DU TRANSPORT. — Sont formellement exclus des transports : les objets d'or, d'argent, métal précieux, papier monnaie, titres, collections de timbres, monnaies anciennes, les charbons, allumettes, cartouches, naphte, matières dangereuses et, en général, toute marchandise ou liquide susceptible d'avaries le matériel ou les mobiliers.

Les accumulateurs, les lampes électriques ou à filament de toute nature sont transportés sans aucune garantie.

Toute dégradation conséquente à la présente interdiction est à charge de la clientèle.

4° TRAVAUX SPÉCIAUX. — Les transporteurs pourront se charger, mais à un prix indépendant de celui du transport, de l'enlèvement et de la pose des tapis, de linoléums, rideaux, tentures, glaces, tableaux, foyers, appareils de chauffage, d'éclairage, du montage et de la descente des meubles par la fenêtre, transport des pianos et coffres-forts, de l'emballage et déballage des vins.

Les travaux exécutés par les fenêtres le sont sans aucune responsabilité, notamment pour les dégâts aux façades.

5° VIDANGES. — Toute vidange retenue par la volonté du client après l'exécution du déménagement donnera lieu à la perception d'une taxe de 0 fr. 50 par cuisse et de 1 franc par panier et par jour, plus les frais de reprise qui sont de 25 francs dans l'agglomération habitée par le transporteur et à un prix à fixer suivant la distance pour tous les autres cas.

6° EMBALLAGE. — Les emballages faits avant l'exécution du déménagement se facturent séparément, sauf stipulation contraire.

7° OBJETS PERSONNELS. — a) Les linges, vêtements, chaussures, couvertures, rideaux, tentures doivent être emballés par les clients sans l'intervention du personnel, dans des malles ou dans des paniers fermés à clef.

b) Les risques pouvant résulter de l'inobservance de cette clause soit par négligence de client ou de ses préposés, ou pour toute autre cause restent à sa charge.

8° INVENTAIRES ET OBLIGATIONS DE LA CLIENTÈLE. — a) Le client doit s'assurer que rien n'a été oublié dans l'immeuble qu'il quitte. Il supportera toute conséquence de l'inobservance de cette clause.

b) Tout inventaire remis au transporteur ne peut servir qu'en matière de douane et n'a aucune valeur pour régler les obligations des parties.

Si le client désire dresser un inventaire contradictoire des objets qu'il confie au transport, il doit en prévenir le transporteur qui lui déléguera un employé spécial à cet effet, dont les frais sont fixés à 100 francs par jour à Bruxelles et à 150 francs par jour en province, plus le coupon.

c) Le client a pour obligation de fournir au transporteur tous renseignements nécessaires à la bonne exécution du transport et de l'emballage. Il doit attirer l'attention du transporteur sur la nature des objets qu'il lui confie.

Il doit déclarer sincèrement tous les facteurs qui sont de nature à augmenter le travail, notamment la situation des immeubles, indiquer si l'accès en est facile aux voitures de déménagement, indiquer s'il faut gravir ou descendre des côtes, traverser des chemins de terre, si les escaliers sont suffisamment larges; bref, éviter toute réticence ou omission dont les conséquences lui seraient facturées.

d) Les prix fixés comprennent la livraison à domicile jusqu'au deuxième étage, toute livraison à effectuer au-delà donnera lieu à un supplément du prix fixé (sauf stipulations contraires nettement spécifiées à la convention).

e) Le déchargement des véhicules du transporteur doit s'effectuer dès leur mise à disposition du client destinataire.

Tous retards apportés à la livraison donnera lieu à paiement de location de matériel immobilisé et des frais exposés.

Le transporteur est autorisé à libérer son matériel après une immobilisation de 3 jours en déposant les objets transportés dans un garde-meubles ou dépôt dont tous les frais y compris la livraison ultérieure sont à charge des clients.

9° FORMALITÉS EN DOUANE. — a) Les formalités en douane, droits de douane, d'octroi, caution, statistiques ou toutes autres taxes restent à charge de la clientèle.

Elle remettra tous les documents exigés pour l'expédition ou pour les formalités douanières et se présentera en douane ou en gare à première réquisition.

b) Les déclarations en douane sont établies d'après les renseignements fournis par les clients qui conservent l'entière responsabilité des conséquences qui peuvent résulter d'une déclaration fautive ou erronée de leur part.

c) Tous les frais pouvant résulter du retard dans l'exécution des prescriptions ci-dessus sont à sa charge. Les renseignements que le transporteur serait appelé à fournir, soit en matière de transport, soit en matière de douane, ne pourront, en aucun cas, engager sa responsabilité.

10° ASSURANCES. — a) Le client assurera son mobilier contre tous les risques de transport notamment : vol, avarie, perte ou incendie, à la compagnie d'assurance ou le transporteur a souscrit une police flottante.

b) Cette assurance sera établie par des arrêtés qui reproduiront les conditions de la police et constitueront lieu de droit entre le client et la compagnie.

c) À défaut de déclaration de valeur à assurer, faite formellement et par écrit, le client restera son propre assureur.

Toute réclamation éventuelle tant contre le transporteur que contre la compagnie d'assurance, pour être valable, doit être faite sur le bulletin de l'ouvrier au moment de la livraison et confirmée par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivront l'achèvement du travail.

d) Si la valeur des objets convertis par cette assurance non spécifiée et assurée simplement, était lors d'une perte ou d'un dommage quelconque supérieure à la somme assurée par les arrêtés sur les dits objets, l'assuré ne pourra réclamer le paiement de la dite perte ou dommage que dans la proportion de la somme assurée par rapport à la dite valeur.

e) En conséquence, le transporteur est de convention expresse exonéré de toutes les responsabilités afférentes au transport, de même qu'à la manutention, y compris les avaries occasionnées aux mobiliers ou aux immeubles, soit par fausse manœuvre du personnel, vice d'emballage, de déballage, de chargement ou de déchargement.

11° MODE DE PAIEMENT. — Les paiements se font strictement au comptant.

Conformément à la loi, les transporteurs jouiront du privilège tant du commissionnaire-expéditeur que du voiturier.

Cette clause est de convention expresse.

Le transporteur est donc en droit d'exiger avant le déchargement ou avant livraison complète, le paiement du prix de transport et des avances et débours généralement quelconques faits pour le compte de ses clients.

12° CONTESTATIONS. — Les contestations qui pourraient surgir à l'occasion des obligations contractées par le client seront jusqu'à la valeur de 2.500 francs réglées devant le juge de paix du canton dont dépend le domicile du transporteur.

Celles supérieures seront soumises à un arbitre désigné par le président du Tribunal de première instance de ce même domicile.

Cet arbitre dispensé des formalités et des délais prévus par le code de procédure jugera souverainement et en dernier ressort sans qu'on puisse invoquer devant lui ni jurisprudence ni connexité d'après les règles du droit.

Les contestations qui pourraient surgir à l'occasion des obligations contractées par le transporteur seront invariablement portées devant le tribunal de commerce du domicile du transporteur.

Les parties reconnaissent et acceptent qu'il ne peut y avoir aucune connexité entre les obligations de chacune d'elles et que dès lors il ne peut y avoir, pour aucun motif, dérogation aux paragraphes précédents.

Ajouté à l'art. 1^{er} sub.

2^e alinéa : Le minimum de dédit s'élève à 25 % du prix convenu.

3^e alinéa : La sortie d'un mobilier en garde-meubles et son transport ultérieur au nouveau domicile du client sont toujours à confier à la Continentale Menkès qui s'en charge aux conditions normales de la concurrence sérieuse, si le prix n'est pas convenu d'avance au moment de la mise en garde-meubles.

Ier décembre 1936.

C.
Monsieur Menkès,

Comme suite à notre communication téléphonique du 30 novembre, j'ai l'honneur de vous confirmer que les Musées procéderont vendredi prochain, 4 décembre, au transport des panneaux "Adam" et "Eve" de l'Adoration de l'Agneau. Comme convenu, ce transport, de la Cathédrale St Bavon, à Gand jusqu'aux Musées Royaux des Beaux-Arts, à Bruxelles, se fera en un camion attelé à un tracteur. Les panneaux seront enfermés dans une caisse que vous voudrez bien faire amener à Gand ainsi que les accessoires nécessaires pour procéder à un bon emballage (tampons etc). Pour votre gouverne, les panneaux mesurent sans le cadre: 2 m 04 (hauteur) et 0,38 m. (largeur) La mise en caisse des panneaux se fera vers midi. Le camion devra donc se trouver un peu avant cette heure à l'entrée de la cathédrale.

Le chargement de la caisse se fera vers 13 heures, et le camion partira immédiatement après, de façon à pouvoir arriver aux Musées vers 15 heures: en effet, il devra rouler avec prudence et être à destination alors qu'il fait encore clair.

Je crois superflu de vous recommander que ce transport devra être fait avec le plus grand soin et avec les plus grandes précautions. Vous attirerez certainement l'attention de votre personnel sur ce point.

Il conviendra de pourvoir le camion d'un banc où pourront s'installer les quatre personnes qui sont chargées, par les Musées, d'accompagner

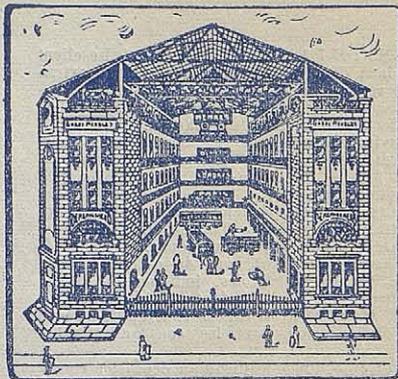
Monsieur Menkès,
Continental Menkès,

l'envoi. Elles reprendront par train à Gand, dès le matin. Votre personnel les rencontrera à la Cathédrale de St Bavo.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

**GARDE-MEUBLES BREVETÉ
SANS TRANSBORDEMENT**



Un pont roulant puissant soulève les véhicules directement jusqu'aux étages, supprimant les manipulations de transbordement à l'ascenseur, toujours défavorables aux mobiliers.

LA CONTINENTALE

Tous Déménagements

Douane - Emballages - Camionnages

MENKÈS

Anc. SCHENKER & Co

TRANSPORTS INTERNATIONAUX

Entrepôts raccordés au chemin de fer



Reg. du Commerce 1755

Tél. { 17.64.81
17.30.25

Chèque Postal 6560

Télégr. : Continent Bruxelles

M/LS

Bruxelles, le 2 Décembre 1936.
125, chaussée d'Anvers.

Monsieur L. VAN PUYVELDE,
Conservateur en Chef des Musées Royaux
des Beaux Arts de Belgique,
9, rue du Musée,
BRUXELLES.

Monsieur le Conservateur,

Votre estimée lettre du 1er courant nous est bien parvenue.

Bonne note a été prise de votre ordre d'envoyer à Gand une tapissière pour y enlever les panneaux "Adam" et "Eve" de l'Adoration de l'Agneau à la Cathédrale St. Bavon.

Le nécessaire sera fait pour la voiture conformément à votre désir. Nous y mettrons le matériel nécessaire pour la protection efficace des tableaux, qui sera faite par notre chef emballeur spécialisé. Nous y installerons un banc capitonné très confortable, sur lequel les quatre personnes qui accompagneront le transport seront installées confortablement. Nous sommes certain que tout sera fait à votre entière satisfaction.

Pour la bonne règle, nous nous permettons de confirmer qu'aucune assurance ne devra être couverte pour ce transport et que nous sommes dégagés de toute responsabilité en cas d'accident, tant pour ce qui concerne les oeuvres d'art que les personnes qui les accompagneront. (Voir l'article 10

Membre de la
**THE BRITISH ASSOCIATION OF
INTERNATIONAL FURNITURE
REMOVERS**

Membre et seul représentant de
**L'ASSOCIATION INTERNATIONALE
des Entreprises de Déménagements**

Correspondants attirés partout

Grands Magasins

Entrepôts raccordés au chemin de fer, à
proximité du port et du centre de Bruxelles

DÉDOUANEMENTS

ASSURANCES

Entreprises à forfait de gros
transports de toutes espèces

SPÉCIALITÉS

Emballages d'Œuvres d'Art, Automobiles
etc. pour tous pays d'Outre-Mer, Construc-
tion spéciale de Cadres et Coffres pour
Mobilier, etc. Garde-Meubles en Cabines
ou en Coffres spéciaux. Salles pour Pianos
et Lustres Chauffage central. Chambre
forte pour Bijoux, Valeurs, etc. Salle d'Ex-
position pour la vente de la main à la main.
Immenses Caves garanties sèches. Net-
toyage par le vide. Meilleures références
(demander liste). Devis gratuits. Service
international de location de maisons, etc.

Tous nos Transports et Garde-Meubles
sont traités aux conditions générales du
Syndicat des Déménageurs de Belgique
dont ci-contre un exemplaire. — Les
assurances ne sont couvertes que sur
ordre formel donné par écrit.

**Conditions Générales
au verso.**

CONDITIONS GÉNÉRALES DE TRANSPORTS

arrêtées par la Chambre Syndicale des Entrepreneurs de Déménagement.

1° FORFAITS, POIDS, CAS DE FORCE MAJEURE. — a) Les prix sont fixés par voiture. Toute convention forfaitaire est interdite. Toutefois les forfaits pour les Transports Internationaux sont admis par une stipulation prévue au contrat.

La Convention forfaitaire laisse au transporteur le choix d'utiliser les modes de transports qu'il juge les plus pratiques et les moins onéreux. L'examen des mobiliers et les négociations à domicile ne peuvent en aucun cas être invoquées comme base d'un engagement forfaitaire. Le transporteur n'est tenu de fournir que le matériel fixé à la convention.

b) Les poids de transport, par voitures capitonées, sont toujours limités tare et chargement à :

6.000 kg. pour les voitures de 7 m., 30 m³; 7.000 kg. pour les voitures de 8 m., 35 m³; 8.000 kg. pour les voitures de 9 m., 40 m³; 3.000 kg. pour les wagons de chemin de fer et les cadres.

Tout excédent de poids constaté est à facturer par parties indivisibles de 100 kg. Pour les transports routiers, le poids maximum est de 100 kg. par m³.

c) Le transporteur n'est pas responsable des cas de guerre, foudre, émeute, grève, incendie, inondation; il prendra toutes mesures utiles pour la sauvegarde des intérêts de son client qui lui remboursera tous les frais qu'il aura faits dans ce but.

d) Les transports sont exécutés aux clauses et conditions des Chemins de fer ou Compagnies maritimes utilisés. Le transporteur n'est pas responsable des retards qui peuvent se produire à moins qu'il n'y ait faute nettement établie de sa part, dont la preuve incombe au client.

e) Les cas de neige, intempéries, fermeture des barrières, utilisation de chemins de traverse ou non pavés, séjours en gare ou en douane et toutes autres causes non prévues et indépendantes de la volonté du transporteur sont des cas de force majeure, et les frais en résultant y compris l'immobilisation du matériel, sont à charge de la clientèle.

f) Le transporteur n'est pas responsable des retards dus à des tiers tels que Compagnies de Chemins de fer ou maritimes, etc...

Toute interruption dans l'exécution d'un transport, indépendante de la volonté du transporteur, donnera lieu au paiement par le client de dommages et intérêts qui peuvent en résulter. Il en sera de même dans le cas où pour une cause quelconque le client renoncerait à l'exécution de la convention.

Les mobiliers transportés à destination des garde-meubles sont assujettis à des conditions spéciales de stricte interprétation dont les exemplaires sont remis à la disposition des clients.

2° TAXES GOUVERNEMENTALES ET AUTRES. — En compensation des charges résultant des différentes lois sur les accidents de travail, assurances sociales, allocations familiales et pensions diverses au personnel, et taxes commerciales, il sera appliqué :

10 p. c. du prix de transport pour les déménagements à Bruxelles et dans l'agglomération.

5 p. c. pour les déménagements à l'intérieur de la Belgique.

3 p. c. pour les déménagements effectués par route à l'étranger.

2 p. c. pour les autres transports terrestres ou maritimes.

Sauf stipulation contraire, les pourboires ne sont pas compris dans les prix.

3° OBJETS EXCLUS DU TRANSPORT. — Sont formellement exclus des transports : les objets d'or, d'argent, métal précieux, papier monnaie, titres, collections de timbres, monnaies anciennes, les charbons, allumettes, cartouches, naphé, matières dangereuses et, en général, toute marchandise ou liquide susceptible d'avarier le matériel ou les mobiliers.

Les accumulateurs, les lampes électriques ou à filament de toute nature sont transportés sans aucune garantie.

Toute dégradation consécutive à la présente interdiction est à charge de la clientèle.

4° TRAVAUX SPECIAUX. — Les transporteurs pourront se charger, mais à un prix indépendant de celui du transport, de l'enlèvement et de la pose des tapis, de linoléums, rideaux, tentures, glaces, tableaux, foyers, appareils de chauffage, d'éclairage, du montage et de la descente des meubles par la fenêtre, transport des pianos et coffres-forts, de l'emballage et déballage des vins.

Les travaux exécutés par les fenêtres le sont sans aucune responsabilité, notamment pour les dégâts aux façades.

5° VIDANGES. — Toute vidange retenue par la volonté du client après l'exécution du déménagement donnera lieu à la perception d'une taxe de 0 fr. 50 par caisse et de 1 franc par panier et par jour, plus les frais de reprise qui sont de 25 francs dans l'agglomération habitée par le transporteur et à un prix à fixer suivant la distance pour tous les autres cas.

6° EMBALLAGE. — Les emballages faits avant l'exécution du déménagement se facturent séparément, sauf stipulation contraire.

7° OBJETS PERSONNELS. — a) Les linges, vêtements, chaussures, couvertures, rideaux, tentures doivent être emballés par les clients sans l'intervention du personnel, dans des malles ou dans des paniers fermés à clef.

b) Les risques pouvant résulter de l'inobservance de cette clause, soit par négligence du client ou de ses préposés, ou pour toute autre cause restent à sa charge.

8° INVENTAIRES ET OBLIGATIONS DE LA CLIENTELE. — a) Le client doit s'assurer que rien n'a été oublié dans l'immeuble qu'il quitte. Il supportera toute conséquence de l'inobservance de cette clause.

b) Tout inventaire remis au transporteur ne peut servir qu'en matière de douane et n'a aucune valeur pour régler les obligations des parties.

Si le client désire dresser un inventaire contradictoire des objets qu'il confie au transport, il doit en prévenir le transporteur qui lui délègue un employé spécial à cet effet, dont les frais sont fixés à 100 francs par jour à Bruxelles et à 150 francs par jour en province, plus le coupon.

c) Le client a pour obligation de fournir au transporteur tous renseignements nécessaires à la bonne exécution du transport et de l'emballage. Il doit attirer l'attention du transporteur sur la nature des objets qu'il lui confie.

Il doit déclarer sincèrement tous les facteurs qui sont de nature à augmenter le travail, notamment la situation des immeubles, indiquer si l'accès en est facile aux voitures de déménagement, indiquer s'il faut gravir ou descendre des côtes, traverser des chemins de terre, si les escaliers sont suffisamment larges; bref, éviter toute réticence ou omission dont les conséquences lui seraient facturées.

d) Les prix fixés comprennent la livraison à domicile jusqu'au deuxième étage, toute livraison à effectuer au delà donnera lieu à un supplément du prix fixé (sauf stipulations contraires nettement spécifiées à la convention).

e) Le déchargement des véhicules du transporteur doit s'effectuer dès leur mise à disposition du client destinataire.

Tous retards apportés à la livraison donnera lieu au paiement de location de matériel immobilisé et des frais exposés.

Le transporteur est autorisé à libérer son matériel après une immobilisation de 3 jours en déposant les objets transportés dans un garde-meubles ou dépôt dont tous les frais y compris la livraison ultérieure sont à charge des clients.

9° FORMALITES EN DOUANE. — a) Les formalités en douane, droits de douane, d'octroi, caution, statistiques ou toutes autres taxes restent à charge de la clientèle.

Elle remettra tous les documents exigés pour l'expédition ou pour les formalités douanières et se présentera en douane ou en gare à première réquisition.

b) Les déclarations en douane sont établies d'après les renseignements fournis par les clients qui conservent l'entière responsabilité des conséquences qui peuvent résulter d'une déclaration fautive ou erronée de leur part.

c) Tous les frais pouvant résulter du retard dans l'exécution des prescriptions ci-dessus sont à sa charge. Les renseignements que le transporteur serait appelé à fournir, soit en matière de transport, soit en matière de douane, ne pourront, en aucun cas, engager sa responsabilité.

10° ASSURANCES. — a) Le client assure son mobilier contre tous les risques de transport notamment : vol avarie, perte ou incendie, à la compagnie d'assurance ou le transporteur a souscrit une police flottante.

b) Cette assurance sera établie par des arrêtés qui reproduiront les conditions de la police et constitueront lien de droit entre le client et la compagnie.

c) A défaut de déclaration de valeur à assurer, faite formellement et par écrit, le client restera son propre assureur.

Toute réclamation éventuelle tant contre le transporteur que contre la compagnie d'assurance, pour être valable, doit être faite sur le bulletin de l'ouvrier au moment de la livraison et confirmée par lettre recommandée dans les 48 heures qui suivront l'achèvement du travail.

d) Si la valeur des objets couverts par cette assurance non spécifiée et assurée simplement, était lors d'une perte ou d'un dommage quelconque supérieure à la somme assurée par les arrêtés sur les dits objets, l'assuré ne pourra réclamer le paiement de la dite perte ou dommage que dans la proportion de la somme assurée par rapport à la dite valeur.

e) En conséquence, le transporteur est de convention expresse exonéré de toutes les responsabilités afférentes au transport, de même qu'à la manutention, y compris les avaries occasionnées aux mobiliers ou aux immeubles, soit par fausse manœuvre du personnel, vice d'emballage, de déballage, de chargement ou de déchargement.

11° MODE DE PAIEMENT. — Les paiements se font strictement au comptant. Conformément à la loi, les transporteurs jouiront du privilège tant du commissionnaire-expéditeur que du voiturier.

Cette clause est de convention expresse. Le transporteur est donc en droit d'exiger avant le déchargement ou avant livraison complète, le paiement du prix de transport et des avances et débours généralement quelconques faits pour le compte de ses clients.

12° CONTESTATIONS. — Les contestations qui pourraient surgir à l'occasion des obligations contractées par le client seront jusqu'à la valeur de 2.500 francs réglées devant le juge de paix du canton dont dépend le domicile du transporteur.

Celles supérieures seront soumises à un arbitre désigné par le président du Tribunal de première instance de ce même domicile.

Cet arbitre dispensé des formalités et des délais prévus par le code de procédure jugera souverainement et en dernier ressort sans qu'on puisse invoquer devant lui ni jurisprudence ni connexité d'après les règles du droit.

Les contestations qui pourraient surgir à l'occasion des obligations contractées par le transporteur seront invariablement portées devant le tribunal de commerce du domicile du transporteur.

Les parties reconnaissent et acceptent qu'il ne peut y avoir aucune connexité entre les obligations de chacune d'elles et que dès lors il ne peut y avoir, pour aucun motif, dérogation aux paragraphes précédents.

Ajoute à l'art. 1^o sub.

2^e alinéa : Le minimum de dédit s'élève à 25 % du prix convenu.

3^e alinéa : La sortie d'un mobilier en garde-meubles et son transport ultérieur au nouveau domicile du client sont toujours à confier à la Continentale Menkès qui en charge aux conditions normales de la concurrence sérieuse, si le prix n'est pas convenu d'avance au moment de la mise en garde-meubles.

Ajoute à l'article 3^o, 2^e alinéa : Le transport des abat-jours usagés en soie se fait sans aucune garantie.

Art. 12^o, 3^e alinéa : Lire litispendance au lieu de jurisprudence.

TOUS DÉMÉNAGEMENTS
GARDE-MEUBLES
(BREVETÉ SANS TRANSBORDEMENT)

LA CONTINENTALE MENKÈS
125, CHAUSSÉE D'ANVERS, BRUXELLES
REGISTRE DU COMMERCE 1755 CHÈQUE POSTAL 6560

TOUS TRANSPORTS
ENTREPOTS RACCORDÉS AU CH. DE FER
CAMIONNAGES

A RAPPELER

Tél. 17.64.81
17.30.25

M/LS

-2-

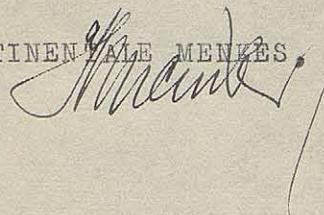
BRUXELLES, LE 2.12. 36

Monsieur L. VAN PUYVELDE - BRUXELLES.

de nos conditions générales.

Toujours dévoués à vos ordres, nous vous
présentons, Monsieur le Conservateur, l'expression
de nos sentiments distingués.

LA CONTINENTALE MENKÈS



P.S. Notre personnel reçoit des instructions de
rouler très prudemment et de s'arrêter plutôt
lorsque la visibilité ferait défaut, comme cela
arrive parfois en cette saison.

30 novembre 1936.

C.

Monsieur le Chanoine,

Le transport des deux panneaux "Adam" et "Eve", de l'Adoration de l'Agneau, n'a pu se faire plus tôt: le restaurateur, M. van der Veken, chargé de la mise en état de ces panneaux, a été très occupé ces jours-ci par la restauration urgente du "Martyre de Saint Liévin" auquel est survenu, comme vous le savez, un accident regrettable.

M. Arthur Laes, conservateur, viendra vendredi prochain, 4 décembre, en compagnie de M. van der Veken, pour enlever les panneaux. Ils arriveront à la cathédrale vers 10 1/4 h. M. Van der Veken est chargé de prendre sur place les précautions nécessaires afin que la peinture ne souffre pas du transport. Le chargement aura lieu vers 13 heures.

Il va de soi que, à partir du chargement des deux panneaux jusqu'au moment de leur restitution entre vos mains à la Cathédrale St Bavon, le Conseil de Fabrique de St Bavon est déchargé de toute responsabilité.

Veillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Au Révérend Chanoine van den Gheyn,
~~Curé~~ de la Cathédrale de
Saint-Bavon,
10, rue du Miroir,
GAND

Hoofdkerk S. Baafs
Cathédrale S. Bavon
Gent - Gand

Le 11 Novembre 1936

Monsieur le Conservateur en chef

Comme suite à votre lettre du 28 octobre je vous demandais de bien vouloir m'informer à temps de la visite de M^r Vanderveken. Cette lettre est demeurée sans réponse.

Je fus donc très étonné le matin 11 Novembre de recevoir la visite de M^r Vanderveken accompagné d'un autre Monsieur, qu'il me disait être son beau-fils (si j'ai bien compris).

M^r Vanderveken me demandait de lui procurer à St Bavon une chambre chauffée où il avait pu procéder à la restauration des deux panneaux.

Je lui ai fait remarquer que je ne disposais d'aucun local où il aurait pu travailler dans de bonnes conditions, et que de plus et surtout il avait été convenu le 1^{er} Août que ce travail de restauration se serait fait à Bruxelles et sous votre surveillance. Il ne m'appartient pas d'assumer n'importe quelle responsabilité, puisque les deux panneaux sont la propriété de l'Etat.

M^r Vanderveken m'a demandé de voir "Adam" - je l'ai conduit à l'évêché. Il m'a déclaré qu'il jugeait nécessaire de fixer certaines parties avant le départ p^r Bruxelles, mais que ce travail se serait fait dans l'après-midi et à l'évêché même.

Il m'a dit qu'il serait revenu la semaine prochaine, et qu'il m'avertirait au moins deux jours à l'avance. Il était étonné de ce que je n'avais pas reçu votre lettre, me disait-il, puisque vous lui avez dit que vous alliez m'annoncer

Son visite pour le Mercredi 11 Novembre.

Pour me mettre à l'abri de toute erreur et de tout malentendu,
veuillez remettre à M^r Vanderveken une pièce d'après laquelle
1^o il est autorisé à enlever de la cathédrale de Bayon les 2
panneaux Adam et Eve appartenant à l'Etat
2^o que la cathédrale est déchargée de toute responsabilité et
ce jusqu'au moment du retour de ces 2 panneaux et de leur
remise en place dans le rétable de l'Agneau mystique.

Je regrette que j'ignore l'adresse de M^r Vanderveken (je vous
la demandais dans ma lettre du 29 Octobre) car je voudrais moi-
même le prévenir que s'il n'est pas muni de cette pièce, le
Conseil de fabrique de S. Bayon ne permettra pas que les 2 panneaux
quittent l'église.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur en
Chef, l'assurance de mes sentiments distingués,

Hanoir Vanderveken

Hoofdkerk S. Bavo's
Cathédrale S. Bavo
Gent - Gand

Le 29 Octobre 1936

Monsieur le Conservateur en chef,

J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre du 28 Octobre. Je serai fort heureux de recevoir M. Vanderveken chargé de restaurer les deux panneaux appartenant au Musée de Bruxelles, d'autant plus qu'avant-hier Son Exc. M^{gr} l'évêque de Gand se plaignait non sans motif du long séjour d'Adam à l'Evêché. N'oubliez pas en effet qu'il y est depuis trois mois.
(1^{er} Août au 29 Octobre)

Si je connaissais l'adress. de M. Vanderveken, je lui demanderais pour quelle date il désire que je fasse descendre le panneau représentant Eve.

Permettez-moi de vous faire remarquer que je ne suis pas *Cllicé*, mais Trésorier de S. Bavo, ce qui n'est pas la même chose.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Conservateur en chef, l'assurance de ma considération très distinguée.

Yvan Vandendrieyn

Monsieur L. Van Puyvelde -
Conservateur en chef des musées royaux
des ~~Beaux-Arts~~ Arts de Belgique
Bruxelles.

28 octobre 1936.

Monsieur le Chanoine,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que, par dépêche du 26 octobre 1936, le Ministre de l'Instruction Publique vient de confier à M. Vanderveken la restauration des panneaux d'Adam et Eve de l'Adoration de l'Agneau, des van Eyck. M. Vanderveken recevra à ce sujet les directives nécessaires. Il se mettra en rapport avec vous. Vous voudrez bien le recevoir.

Veillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Au Révérend Chanoine Van der Gheyn,
Curé de la Cathédrale de
SAINT-BAVON
10, rue du Miroir,
GAND

28 octobre 1936.

Monsieur,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que par la dépêche que le Ministre m'adresse, en date du 26 de ce mois, il m'autorise à vous confier, pour le prix de huit mille francs, la restauration des panneaux d'Adam et d'Eve de l'Adoration de l'Agneau Mystique des Van Eyck.

J'en avise la Fabrique d'Eglise de S. Bavon.

Veillez entreprendre ce travail dans le plus bref délai, après vous être mis d'accord avec moi sur ce qu'il y aurait lieu de faire.

Agréez, Monsieur, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur Vanderveken,
Restaurateur,
5, rue André Fauchille,
Woluwe

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° SECTION

N° 802.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'administration

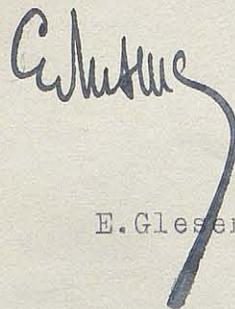
ANNEXE

Bruxelles, le 26 X 1936 193
52, Boulevard du Régent.

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 9 septembre courant, j'ai l'honneur de vous faire savoir que, d'accord avec le Comité du Trésor, je vous autorise à confier à M. Van der Veken, pour le prix de huit mille francs, la restauration des panneaux d'Adam et Eve de l'Adoration de l'Agneau Mystique des Van Eyck.

Pour le Ministre:
Le Directeur Général,



E. Glesener.

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux Arts de Belgique,
à
Bruxelles.

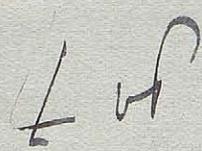
9 septembre 1936

Monsieur le Ministre,

En réponse à votre lettre d'hier, par laquelle vous me demandez quels sont les frais que vous occasionnerait la remise en état des panneaux Adam et Eve de l'Adoration de l'Agneau des van Eyck, j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Van der Veken, le restaurateur proposé par la Commission demande pour ce travail une somme globale de 8.000.- frs: pour cette somme il remettrait en état les deux faces des panneaux- Adam et Eve- et les deux revers.

Recevez, Monsieur, le Ministre, l'assurance de mes sentiments distingués.

LE CONSERVATEUR EN CHEF,



A Monsieur le Ministre
de l'Instruction Publique,
BRUXELLES.

L'Agneau Mystique

On se souvient du cri d'alarme que nous avons jeté il y a quelques mois : *L'Agneau mystique en danger*.

Nous avons constaté, en effet, que le célèbre chef-d'œuvre de Jean van Eyck avait subi des déprédations et des avaries qui nécessitaient une intervention immédiate. Et dans une soi-disant mise au point, l'honorable chanoine van den Gheyn, du chapitre de St-Bavon, ne put que nous donner raison.

Aujourd'hui, nous trouvons dans la *Flandre Libérale* une lettre de M. Maurice Delacre, signalant que l'Adam n'est plus à sa place. Aurait-il suivi les *Juges Intègres*? M. Delacre n'ose pas émettre une telle hypothèse, mais rassurons-le tout de même. Adam aura certainement pris le chemin de la salle d'opérations du chirurgien esthétique. Il en avait, hélas! besoin, ayant la face entamée par une sorte de loup qui menaçait de la ronger tout à fait.

M. Delacre, au surplus, est plein d'appréhensions. *Adam et Eve* appartiennent encore au Musée de Bruxelles, dit-il. Or, va-t-on livrer le malheureux Adam aux restaurateurs de cette institution qui a perdu toute la confiance des Gantois? Ceci appelle une petite rectification : le chef-d'œuvre en son entier appartient à l'Etat. Saint-Bavon n'est pas propriétaire mais seulement dépositaire du fameux retable. Et le chapitre de St-Bavon a perdu la confiance de ceux qui lui ont remis ce précieux dépôt. St-Bavon, qui a misérablement bazarde les volets du polyptyque il y a cent ans, à qui on les avait rendus par une clause spéciale du Traité de Versailles, s'est non moins misérablement laissé dépouiller du panneau des *Juges Intègres*, volé la nuit par le nommé Goedertier.

La négligence et la lésine dudit chapitre, qui nous vaut cette humiliante aventure, sont cause également des avaries survenues au retable que nous avons pu constater dernièrement. Autant de malheurs qui ne seraient pas arrivés si le polyptyque avait été reconstitué dans un salon d'honneur du musée de Bruxelles — où est sa vraie place.

G. B.

8. IX. 1936

Bruxelles, le 193
52, Boulevard du Régent.

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° SECTION

N° 802.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration

ANNEXE

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 28 août der-
nier, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir
me faire parvenir un devis pour la restauration des
panneaux d'Adam et d'Eve de l'Adoration de l'Agneau,
des Van Eyck.

Pour le Ministre:

Le Directeur Délégué,



F. Folie.

A Monsieur le Conservateur en Chef
des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique,
à
Bruxelles.

Extrait du Journal:

Adresse

Date

Des Her. L. van Survelde
van wege het St. Lambert
ouder handelsbe bankgepuy
over het verpak

4. SEPT. 1930

Schwere Schäden an dem Genter Altar / Verwahrlosung eines Meisterwerks aller Zeiten

wp Brüssel, 3. September.

„Het Laatste Nieuws“, die größte flämische Tageszeitung, veröffentlicht aufsehenerregende Mitteilungen der bekannten Kunsthistoriker Emile Renders und Ch. Bernard über schwere Schäden an dem weltberühmten Altarwerk der Gebrüder van Eyck in der St.-Bavo-Kirche in Gent. Auf verschiedenen Tafeln beginne die Farbe sich bereits abzublättern, zum Teil seien auch chemische Veränderungen u. a. sog. Körner-Bildung, so an dem Gesicht des Adam, an der Stirn des Engels der Verkündigung und an dem Mantel der hl. Jungfrau festzustellen. An vielen Stellen, vor allem an dem großen Mittelbild („Anbetung des Lammes“), seien die Farben nachgedunkelt. Verschiedene Teile des Altarwerks seien vollkommen verschmutzt. Das Blatt weist darauf hin, daß das Altarwerk in der kleinen Kapelle, in der es sich seit Jahrhunderten befindet, den Sonnenstrahlen und dem Temperaturwechsel ausgesetzt sei. Auch das fortwährende Öffnen und Schließen der schweren Altarflügel sei den Bildtafeln nicht zuträglich. Auf Anfrage bestätigt der Direktor der Kgl. Museen, Prof. Dr. van Buppelde, Brüssel, die Mitteilungen über die Verwahrlosung dieses Meisterwerks der Malerei aller Zeiten. Der Genter Altar habe, so führte Prof. Dr. van Buppelde aus, besonders durch Feuchtigkeit der Luft gelitten. Infolgedessen seien Risse entstanden. Stellenweise beginne auch die Farbe abzublättern. Allerdings sei der Zustand des Altarwerks keineswegs als „lebensgefährlich“ zu bezeichnen. Sorgfältige Wiederherstellungsarbeiten könnten den Genter Altar retten. Der mittlere Teil

befinde sich in verhältnismäßig gutem Zustand. Allerdings seien jetzt die im Laufe der Jahrhunderte vorgenommenen Wiederherstellungsarbeiten sichtbar geworden. Die mittlere Tafel zeige dunkle Flecken als Folge einer „Firniskrankheit“. Auch seien Abblätterungen bei den wiederhergestellten Partien wahrzunehmen. Die unteren Flügel zeigten Schrammen und Bläschen. Im oberen Teil seien auf dem Mantel der Maria Blasenbildungen festzustellen. Die berühmten musizierenden und singenden Engel (die sich bekanntlich früher im Berliner Museum befanden und auf Grund des Versailleser Diktats ausgeliefert werden mußten — Der Korresp.), befänden sich in einem ausgezeichneten Zustand. Sie bedürften nur einer Firniserneuerung. Die beiden Tafeln mit Adam und Eva hätten am meisten gelitten. Unverzügliche Wiederherstellung dieser herrlichen Werke tue not. Von den Tafeln der Außenflügel habe die mit der Darstellung Johannes des Täufers, die bekanntlich vor zwei Jahren auf mysteriöse Weise geraubt und von dem Dieb zurückgesandt wurde, Schrammen erlitten, ebenso die Stifterbildnisse, die im vergangenen Jahre für die flämische Kunstausstellung in Paris zur Verfügung gestellt wurden und in beschädigtem Zustand zurückgesandt wurden. Das Porträt der Isabella Borlcout zeige auf der Stirn Schrammen und Farb-abblätterungen, offenbar Folgen des Temperaturwechsels.

Die belgische Regierung hat zwei Sachverständige nach Gent entsandt, die den Zustand des Altarwerks der Brüder van Eyck eingehend untersucht und einen längeren Bericht mit Vorschlägen über die Sicherung des unerfesslichen Kunstwerks ausgearbeitet haben.

Hoofdkerk van S^t Baafs
Cathédrale S^t Bavo

Gent - Gand

*

Chez Monsieur Van Puyvelde.

Je viens de lire l'article du Laatste
Nieuws. Vous ne pourriez mieux dire. Je vous en remercie de tout
Cœur.

J'ai informé mes employés qu'en devant les observations présentées par
vous et M^m. les D^{ist}igués de Bruxelles, ils avaient à faire disparaître
la petite table avec photos placée devant le tableau, et à la mettre
dorénavant à l'endroit indiqué, c.-à-d. vers le fond de la chapelle
transversalement.

Cela sera réalisé avant le fin de la semaine.

J'espère que cette mesure aidera à faire taire ceux qui cherchent
à critiquer malgré tout... mais j'en doute. En tous cas vous y
trouverez la preuve que j'ai désiré surtout donner satisfaction à
ceux qui veulent bien m'être utiles et m'aider de leurs sages
et aimables conseils.

Veuillez croire, Cher Monsieur Van Puyvelde, à mes senti-
ments de réelle gratitude et de cordial dévouement.

Francis Vandendrieyn

Hoofdkerk van S^t Baafs
Cathédrale S^t Bavon

Gent - Gand

*

Cher Monsieur,

Je vous ^{suis} très reconnaissant pour
la copie du rapport qu'il vous a plu de m'envoyer, et je vous
en remercie de tout cœur.

Laissez-moi vous dire combien il m'a été agréable de constater
comment dans toute cette affaire vous avez cherché à m'accom-
-plir une très sincère sympathie, et combien vous avez veillé à ce
que l'enquête soit menée avec une entière et parfaite impar-
-tialité. Votre intervention m'est d'un très précieux appoint dans la
diffense de ma cause. Je suis donc très heureux de pouvoir rendre
un hommage bien mérité aux aimables procédés dont vous avez fait
preuve à mon égard.

Je partage entièrement l'avis exprimé dans le rapport, et j'espère
que M. le Ministre voudra bien ne pas tarder à prendre les mesures
nécessaires.

Je vous serai aussi très reconnaissant si vous pouvez me faire
parvenir le N^o du Laatste Nieuws où paraîtront vos interviews.

Maintenant que je vous ai très franchement traduit mon
profond gratitude à votre égard, permettez-moi avec la même
franchise de revenir sur l'incident qui s'est produit lors de la
visite des membres de la Commission consultative, et de vous
exposer en second lieu un de mes desiderata.

1^o Je ne m'explique pas le motif pour lequel un des membres de
cette Commission a cru bon de faire cette violente sortie, à la suite
d'une bien inoffensive observation de ma part. En effet lorsqu'il
fut observé qu'il y avait des retouches sur le panneau Adam,

Je me permis 1- dieu qui on en aurait relevé bien d'autres si l'on vou-
lait nettoyer à fond le tableau. Cela suffit pour que le Monsieur montre
sur ses grands chevaux, et m'agone d- belle façon. Ce qui m'agone
mon étonnement, c'est qu'il me reproche avec violence d- mettre en
doute la capacité de M- Vander Beke etc, etc.
Or je crois le reproche d'autant moins mérité que j'estime avoir
témoigné à M- Vander Beke toute la considération qui lui est due. Je
pense qu'il eût été difficile d'être plus courtois et plus aimable que j-
l'ai été.

J'ai donc, j- l'avoue, été très péniblement impressionné par la façon d'agir
de cet expert et je suis encore toujours à me demander quelle mouche
l'a piqué, et ce qu'il peut bien me reprocher.

En second lieu ce que j'ai à vous demander, c'est ceci.
Lorsqu'on aura commencé à donner suite à votre rapport en chargeant
M- Vander Beke de la restauration des 2 panneaux Adam et Eve ap-
partenant au Musée de Bruxelles, je voudrais obtenir son accord de
M- le Ministre de l'Instruction publique et me rendre chez lui, mais
avec vous. Je voudrais discuter ensemble le choix de peintre restaura-
teur des volets retour de Berlin, et en même temps savoir dans
quelles proportions l'Etat intervendrait dans les frais de restauration.
Je juge cet entretien extrêmement utile, pour ne pas dire nécessaire,
et votre participation y serait absolument désirable, pour ne pas dire
indispensable.

Si en principe nous sommes d'accord, nous discuterons évidemment
dans la suite nous entendons sur les détails de l'affaire.

En vous remerciant une fois de plus mon cordial merci, j-
vous prie d'agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments
bien dévoués

Henri Vanderheyden

DE KWESTIE VAN "HET LAM GODS"

Onderhoud met kanunnik Van der Gheyn en met dr. L. van Puyvelde

KLACHTEN OVER VERVAL

De hh. Emile Renders, uit Brugge, de bekende kunstgeleerde, en Ch. Bernard, de even bekende kunstcritikus, hebben gewezen op het gevaar van verkleuring en afbladdering dat het altaarstuk « De Aanbidding van het Lam Gods » loopt in de Sint-Baafskerk te Gent.

Rondom den linker mondhoek van Adam komen bobbeltjes van de verf voor; op het voorhoofd van den engel der Bezoeking, op zijn keel, op zijn mantel verschijnen witte vlekken en kortelingen; hetzelfde geldt voor den mantel van de H. Maagd.

Aldus hun klacht. Wij hebben kunnen vaststellen dat die vlekken er misschien reeds vroeger op waren, neemt niets weg van het gevaar hetwelk het meesterwerk loopt.

Toen de zijpaneelen uit Berlijn teruggekregen waren werd « Het Lam Gods » in zijn geheel tentoongesteld in het Museum te Brussel. Wij hebben het toen zeer aandachtig bekeken, samen met pastoor Lambr. Aerts, uit Heppen, die een bijzondere studie van de Godsfiguur heeft gemaakt. Wij hebben toen — het was in September 1920 — niets van die vlekken kunnen bespeuren. Trouwens, waren zij er geweest, pastoor Aerts zou er vast onze aandacht op gevestigd hebben.

Verder hebben wij kunnen vaststellen dat de hoeken van bepaalde paneelen er zwart uitzien, dat zekere gedeelten — zelfs in het middenpaneel — hun frisheid van kleur verloren hebben.

Het open- en toedraaien van de zware paneelen is niet van aard om de gaafheid van het altaarstuk te dienen, evenmin als het feit dat de zon de lucht in de kleine kapel kan verhitten, zoodat de temperatuur er zeer ongelijk is. Het gebeurt ook dat bij schoonmaak of druk bezoek stof opvliegt tot bij « Het Lam Gods », wat ongewenscht is.

Maatregelen dringen zich op, van herstel, van schoonmaak — zooals met de « Maagd » van Van der Paele, Jan van Eyck's werk te Brugge, en zooals met bepaalde oude schilderijen in het Oude Kunstmuseum te Brussel, die nu stralen in hun oorspronkelijken luister.

EEN TRIESTIGE LEGENDE

Wij hebben ons met die klachten en die wenschen naar kanunnik Van der Gheyn begeven, die met een glimlach aanvankelijk zegde:

— Ik ben er u dankbaar om dat gij mij komt vinden. Laat ik u den toestand eens mogen uiteenzetten. Daar wordt in be-

paalde pers een triestige legende rondom « Het Lam Gods » verspreid. Hoezeer zij wel eens te kwader trouw is, blijkt uit het bericht als zou het zijpaneel met « Adam » rondgeslingerd hebben in het stof en beduimeld zijn door bezoekers. Dat zijpaneel is eenvoudig met de meeste zorg afgenomen geworden en onmiddellijk gebracht naar het bisschoppelijk paleis, om het te laten onderzoeken, van dichtbij, door deskundigen.

De stem van kanunnik Van der Gheyn wordt nu weemoedig:

— Ik heb alles gedaan, zegt hij, om het meesterwerk te omgeven met de noodige zorg en met de vereischte bewaking...

— De diefstal van het paneel met de Rechters...

— Ge weet in welke omstandigheden dat geschied is en hoe wij geen poging onverlet gelaten hebben om het terug te krijgen. Jammer dat een paar bladen hierbij niet de vereischte bescheidenheid hebben betoond en ons aldus hebben dwars gezeten.

DE KOSTELOOSHEID VAN TOEGANG

Maar laat ik u zeggen hoe wij het werk bewaren. Ieder jaar wordt het nagekeken door een specialist, den h. Frans Coppejans. De wacht is bestendig, al wordt ons vanwege de regeering maar een kleine tegemoetkoming daarvoor verleend.

Wij beschikken over geen inkomsten. Wij zijn verplicht, volgens een overeenkomst met minister Destrée, om « Het Lam Gods » kosteloos te laten zien. Die overeenkomst zou moeten gewijzigd worden. Toegangsgeid zou vast graag door de liefhebbers van de kunst en door de honderden vreemdelingen die ieder seizoen komen, worden betaald. Op sommige feestdagen kon het werk weer kosteloos te zien zijn.

DE TOESTAND IN 1920

Gij spreekt van den toestand van het altaarstuk onmiddellijk na den oorlog. Ik bezit brieven waarin wordt bevestigd, dat de zijpaneelen door Berlijn teruggeschonken in veel minder goeden toestand waren dan de gedeelten in Sint-Baafs bewaard, Lees trouwens zelf...

Kanunnik Van der Gheyn toont ons brieven uit 1920 welke hem in het gelijk stellen.

Hij gaat voort:
— Wat ons nu verweten wordt omtrent de bobbelts en vlekken, die waren er vast reeds in 1920. Kijk hier heb ik foto's uit dat jaar van de figuur van Adam, waarop duidelijke sporen van die pukkels te zien zijn.

Kan. Van der Gheyn legt die overtuigende foto's voor ons en zegt verder:

— In uw vreugde het werk weer in zijn geheel te hebben mogen terug zien te Brussel zult gij noch pastoor Aerts op die vlekjes gelet hebben. Deze zijn trouwens zonder belang. Zij betreffen alleen de vernislaag en kunnen zonder eenig gevaar weggenomen worden. Het is juist om dat nader te laten onderzoeken dat het Adampaneel nu in het bisdom is.

Wat nu de frisheid van het hoofdpaneel betreft, vergeet niet dat het bij den brand in de kerk erg geleden heeft

en dat vast daardoor de glans aangetast geworden is. Ik vrees dat schoonmaak hier niet helpen kan, wel integendeel onherstelbare schade zou doen.

Ook dat moet door de deskundigen uitgemaakt worden. Minister Hoste, die zich over den toestand van het werk heeft komen vergewissen en, jammer genoeg, mij niet thuis vond, heeft mij beloofd dat het departement zich zonder uitstel met de kwestie van « Het Lam Gods » zal bezig houden. Ik heb dat met blijdschap vernomen. Ik ben met hart en ziel aan het werk verknocht. Ik leef er iederden dag mede.

Bij die woorden valt onze blik op een groote fotografische reproductie van het altaarstuk die een heelen wand van de zitkamer van den kanunnik beslaat, die nu zegt:

— Wat nu het open- en toedraaien van de zijpaneelen betreft, vergeet niet dat deze onafhankelijk van het middenstuk aan krammen zijn bevestigd, zoodat het bewegen ervan onmogelijk het middenpaneel kan doen schudden... Ook het feit van den zoninval in de kapel is zonder eenig belang: geen van de paneelen heeft « gewerkt » en, zooals ik u reeds zegde, de kleuren zijn in de kerk frischer gebleven dan in het museum te Berlijn.

Er wordt een waarlijk spijtige atmosfeer rondom het Lam Gods geweven. Ik zal eertlang eens en voor goed alles rechtzetten, op grond van dokumenten in een technisch tijdschrift.

DE HISTORISCHE PLAATS VAN HET LAM GODS

— Er blijkt ook een verlangen te bestaan, mijnheer de kanunnik, om het altaarstuk naar een of ander museum, zelfs buiten de stad, te verhuizen. Wat een treurige oplossing zou zijn. De atmosfeer voor « Het Lam Gods » is de Gentsche en geen andere. Historisch hoort het thuis in Sint-Baafs.

— En daar moet het blijven, zegt de kanunnik het te verhuizen was een groot gedeelte van zijn betekenis wegnemen. Het is vergroeid met de kapel, waar het hangt naar den wil van den schenker van Van Eyck. Daar mag niet aan geroerd worden. Het kan even veilig in de kerk bewaard worden als overal elders, het volstaat de noodige maatregelen te treffen en ik verwacht daarvoor de hulp van de regeering.

de Het Laatste Nieuws
BRUXELLES

e 1

3 SEPT 1936

DE BOVENPANEELN

De bovenpaneelen: God de Vader, Maria en Sint-Jan, zijn in orde, behalve eenige blaasjes onderaan op den mantel van Maria.

Voor de Musicerende en de Zingende Engelen is een nieuwe laag vernis noodig, de oude is opgedroogd, wat dofheid brengt.

Het Adampaneel verkeert in een minder goeden toestand. Hier komen twee soorten van vlekken voor: op sommige plaatsen lost de verf, schilders dreigen af te vallen, op de kin vertoonen zich twee zwarte vlekken van vroegere herstelwerk die verdonkert. Dit paneel eischt dringende restauratie, dewelke heel waarschijnlijk in het museum te Brussel zal geschieden, na toelating vanwege het ministerie.

Bij de Eva-figuur dreigt ook eenige verfabladering, vooral op het hoofd. Ook hier moet dadelijk ingegrepen worden.

DE BUITENVLEUGELS

De buitenvleugels met de twee Sint-Jans zijn in goeden staat; alleen zijn er enkele schrammen op den Sint-Jan-Baptist, die gestolen werd maar terug werd gegeven.

De portretten van Isabella Borluut en van Joost Veydt hebben geleden bij het in bruikleengeven voor de tentoonstelling te Parijs, verleden jaar. Rondom het hoofd van de vrouw bladert de verf af, twee schrammen zijn zichtbaar, alsmede een groote olievlek op den rok en een op het voorhoofd, komende van de olie van vroegere herstellingen, dewelke door de wijziging der atmosfeer onder de reis zijn zichtbaar geworden.

Hetzelfde doet zich voor op het portret van den man. Die twee vleugels moeten onmiddellijk bijgewerkt worden.

Er is nog op de buitenluiken de Boodschap des Engels: op de Maagd zijn enkele blaasjes ontstaan, op het gelaat van den Engel zijn er nog meer, terwijl het vernis los komt, wat een schijn van erge beschadiging geeft, maar het is alleen schijn. Er zijn ook enkele vlekjes welke bewijzen dat de verf zelf aangetast is.

ALLES IS HERSTELBAAR

Dat is ongeveer alles, besloot dr. Van Puyvelde. Maar zeg dat het publiek zich niet ongerust hoeft te maken: alles kan zeer goed verholpen worden. Het kleurenleven van «Het Lam Gods» loopt geen gevaar. — Joh. D.

— Tevens zou, met spel van gordijnen en van verbeterden lichtinval alle bezwaar van opvliegend stof en van inwerking van de zon kunnen opgeheven worden.

— Waarom niet, en mogelijk kon dan ook gezorgd voor een verhoog voor de bezoekers opdat zij met meer gemak het werk zouden kunnen zien. Met een beetje goeden wil kan «Het Lam Gods» in Sint-Baafs, in de Veydt-kapel, ideaal goed bewaard en toegankelijk zijn.

Aldus de uiteenzetting van kanunnik Van der Gheyn.

IN HET MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS

Intusschen verluidd, dat het ministerie van Openbaar Onderwijs twee deskundigen naar Gent heeft afgevaardigd, die verslag hebben uitgebracht over den toestand van Het Lam Gods, zoodat hopelijk eerlang de geuite wenschen zullen vervuld worden.

WAT DR. VAN PUYVELDE ONS ZEGDE

Wij hadden ook het geluk dr. L. van Puyvelde aan te treffen toen wij weer een blik waren gaan werpen op het altaarstuk.

— Het werk heeft geleden, zegde ons dr. Van Puyvelde, maar het bevindt zich in geen levensgevaarlijken toestand. Alles kan hersteld worden.

Een oude schildering op hout werkt voortdurend, onder den invloed van de luchtvochtigheid: de werking van het hout is anders dan van de verflaag en deze anders dan van het vernis. Daardoor ontstaan afbladering en scheuren, meer nog in de museums en in de particuliere verzamelingen dan in de kerken; waar de temperatuur minder schommelt.

HET MIDDENPANEEL

Het middenpaneel is in betrekkelijk goeden toestand; alleen worden de verscheidene aangebrachte herstellingen zichtbaar. In 1550 kregen Jan Scorel, uit Utrecht, en Lanseloot Blondeel, uit Brugge, het werk in handen voor herstel; in 1663 bemoeide A. van den Heuvel, uit Gent, er zich mede; in 1828 en 1829 de schilder Laurent uit Brussel. De laatste restauratie geschiedde in 1858 onder toezicht van het toenmalige ministerie, door Donselaer, uit Gent.

Die herstellingen zijn nu voor een geoeftend oog weer zichtbaar geworden, maar dit doet geen kwaad aan het geheel; die herstellingen houden zich trouwens goed. Alleen verschijnen op het centrale paneel doffe vlekken door vernisziekte en komt hier en daar wat herstelwerk los.

DE BENEDENVLEUGELS

De benedenvleugels zijn over het algemeen in goeden toestand; op den linkervleugel — de Soldaten van Christus — zijn krassen ontstaan, door het spelen der vleugels, en lichte blaasjes, die weer moeten bijgevoerd worden.

LETTEREN

DE KWESTIE VAN "HET LAM GODS"

Kunst en Letteren

Onderhoud met kanunnik Van der Gheyn
en met dr. L. van Puyvelde

KLACHTEN OVER VERVAL

De hh. Emile Renders, uit Brugge, de bekende kunstgeleerde, en Ch. Bernard, de even bekende kunstcritikus, hebben gewezen op het gevaar van verkleuring en afbladdering dat het altaarstuk « De Aanbidding van het Lam Gods » loopt in de Sint-Baafskerk te Gent.

Rondom den linker mondhoek van Adam komen bobbeltjes van de verf voor; op het voorhoofd van den engel der Bezoeking, op zijn keel, op zijn mantel verschijnen witte vlekken en korrelingen; hetzelfde geldt voor den mantel van de H. Maagd.

Aldus hun klacht.

Wij hebben kunnen vaststellen dat die klacht heelemaal gegrond is. Dat die vlekken er misschien reeds vroeger op waren, neemt niets weg van het gevaar hetwelk het meesterwerk loopt.

Toen de zijpaneelen uit Berlijn teruggekregen waren werd « Het Lam Gods » in zijn geheel tentoongesteld in het Museum te Brussel. Wij hebben het toen zeer aandachtig bekeken, samen met pastoor Lambr. Aerts, uit Heppen, die een bijzondere studie van de Godsfiguur heeft gemaakt. Wij hebben toen — het was in September 1920 — niets van die vlekken kunnen bespeuren. Trouwens, waren zij er geweest, pastoor Aerts zou er vast onze aandacht op gevestigd hebben.

Verder hebben wij kunnen vaststellen dat de hoeken van bepaalde paneelen er zwart uitzien, dat zekere gedeelten — zelfs in het middenpaneel — hun frisheid van kleur verloren hebben.

Het open- en toedraaien van de zware paneelen is niet van aard om de gaafheid van het altaarstuk te dienen, evenmin als het feit dat de zon de lucht in de kleine kapel kan verhitten, zoodat de temperatuur er zeer ongelijk is. Het gebeurt ook dat bij schoonmaak of druk bezoek stof opvliegt tot bij « Het Lam Gods », wat ongewenscht is.

Maatregelen dringen zich op, van herstel, van schoonmaak — zooals met de « Maagd » van Van der Paele, Jan van Eyck's werk te Brugge, en zooals met bepaalde oude schilderijen in het Oude Kunstmuseum te Brussel, die nu stralen in hun oorspronkelijken luister.

EEN TRIESTIGE LEGENDE

Wij hebben ons met die klachten en die wenschen naar kanunnik Van der Gheyn begeben, die met een glimlach aanvankelijk zegde :

— Ik ben er u dankbaar om dat gij mij komt vinden. Laat ik u de toestand eens mogen uiteenzetten. Daar wordt in be-

paalde pers een triestige legende rondom « Het Lam Gods » verspreid. Hoezeer zij wel eens te kwader trouw is, blijkt uit het bericht als zou het zijpaneel met « Adam » rondgeslingerd hebben in het stof en beduimeld zijn door bezoekers. Dat zijpaneel is eenvoudig met de meeste zorg afgenomen geworden en onmiddellijk gebracht naar het bisschoppelijk paleis, om het te laten onderzoeken, van dichtbij, door deskundigen.

De stem van kanunnik Van der Gheyn wordt nu weemoedig :

— Ik heb alles gedaan, zegt hij, om het meesterwerk te omgeven met de noodige zorg en met de vereischte bewaking...

— De diefstal van het paneel met de Rechters...

— Ge weet in welke omstandigheden dat geschied is en hoe wij geen poging overlet gelaten hebben om het terug te krijgen. Jammer dat een paar bladen hierbij niet de vereischte bescheidenheid hebben betoond en ons aldus hebben dwars gezeten.

DE KOSTELOOSHEID VAN TOEGANG

Maar laat ik u zeggen hoe wij het werk bewaren. Ieder jaar wordt het nagekeken door een specialist, den h. Frans Coppejans. De wacht is bestendig, al wordt ons vanwege de regeering maar een kleine tegemoetkoming daarvoor verleend.

Wij beschikken over geen inkomsten. Wij zijn verplicht, volgens een overeenkomst met minister Destrée, om « Het Lam Gods » kosteloos te laten zien. Die overeenkomst zou moeten gewijzigd worden. Toegangsgeld zou vast graag door de liefhebbers van de kunst en door de honderden vreemdelingen die ieder seizoen komen, worden betaald. Op sommige feestdagen kon het werk weer kosteloos te zien zijn.

DE TOESTAND IN 1920

Gij spreekt van den toestand van het altaarstuk onmiddellijk na den oorlog. Ik bezit brieven waarin wordt bevestigd, dat de zijpaneelen door Berlijn teruggeschonken in veel minder goeden toestand waren dan de gedeelten in Sint-Baafs bewaard, Lees trouwens zelf...

Kanunnik Van der Gheyn toont ons brieven uit 1920 welke hem in het gelijk stellen.

Hij gaat voort:

— Wat ons nu verweten wordt omtrent de bobbels en vlekken, die waren er vast reeds in 1920. Kijk hier heb ik foto's uit dat jaar van de figuur van Adam, waarop duidelijk sporen van die pikkels te zien zijn.

Kan. Van der Gheyn legt die overtuigende foto's voor ons en zegt verder:

— In uw vreugde het werk weer in zijn geheel te hebben mogen terug zien te Brussel zult gij noch pastoor Aerts op die vlekjes gelet hebben. Deze zijn trouwens zonder belang. Zij betreffen alleen de vernislaag en kunnen zonder eenig gevaar weggenomen worden. Het is juist om dat nader te laten onderzoeken dat het Adampaneel nu in het bisdom is.

Wat nu de frisheid van het hoofdpaneel betreft, vergeet niet dat het bij den brand in de kerk erg geleden heeft en dat vast daardoor de glans aangetast geworden is. Ik vrees dat schoonmaak hier niet helpen kan, wel integendeel onherstelbare schade zou doen.

Ook dat moet door de deskundigen uitgemaakt worden. Minister Hoste, die zich over den toestand van het werk heeft komen vergewissen en, jammer genoeg, mij niet thuis vond, heeft mij beloofd dat het departement zich zonder uitstel met de kwestie van « Het Lam Gods » zal bezig houden. Ik heb dat met blijdschap vernomen. Ik ben met hart en ziel aan het werk verknocht. Ik leef er iederen dag mede.

Bij die woorden valt onze blik op een groote fotografische reproductie van het altaarstuk die een heelen wand van de zitkamer van den kanunnik beslaat, die nu zegt:

— Wat nu het open- en toedraaien van de zijpaneelen betreft, vergeet niet dat deze onafhankelijk van het middenstuk aan krammen zijn bevestigd, zoodat het bewegen ervan onmogelijk het middenpaneel kan doen schudden... Ook het feit van den zoninval in de kapel is zonder eenig belang: geen van de paneelen heeft « gewerkt » en, zooals ik u reeds zegde, de kleuren zijn in de kerk frischer gebleven dan in het museum te Berlijn.

Er wordt een waarlijk spijtige atmosfeer rondom het Lam Gods geweven. Ik zal eerlang eens en voor goed alles rechtzetten, op grond van documenten in een technisch tijdschrift.

DE HISTORISCHE PLAATS VAN HET LAM GODS

— Er blijkt ook een verlangen te bestaan, mijnheer de kanunnik, om het altaarstuk naar een of ander museum, zelfs buiten de stad, te verhuizen. Wat een treurige oplossing zou zijn. De atmosfeer voor « Het Lam Gods » is de Gentsche en geen andere. Historisch hoort het thuis in Sint-Baafs.

— En daar moet het blijven, zegt de kanunnik, het te verhuizen was een groot gedeelte van zijn betekenis wegnemen. Het is vergroeid met de kapel, waar het hangt naar den wil van den schenker van Van Eyck. Daar mag niet aan geroerd worden. Het kan even veilig in de kerk bewaard worden als overal elders, het volstaat de noodige maatregelen te treffen en ik verwacht daarvoor de hulp van de regeering.

— Tevens zou, met spel van gordijnen en van verbeterden lichtinval alle bezwaar van opvliegend stof en van inwerking van de zon kunnen opgeheven worden...

— Waarom niet, en mogelijk kon dan ook gezorgd voor een verhoog voor de bezoekers opdat zij met meer gemak het werk zouden kunnen zien. Met een beetje goeden wil kan « Het Lam Gods » in Sint-Baafs, in de Veydt-kapel, ideaal goed bewaard en toegankelijk zijn.

Aldus de uiteenzetting van kanunnik Van der Gheyn.

IN HET MINISTERIE VAN OPENBAAR ONDERWIJS

Intusschen verluidt, dat het ministerie van Openbaar Onderwijs twee deskundigen naar Gent heeft afgevaardigd, die verslag hebben uitgebracht over den toestand van Het Lam Gods, zoodat hopelijk eerlang de geuite wenschen zullen vervuld worden.

WAT DR. VAN PUYVELDE ONS ZEGDE

Wij hadden ook het geluk dr. L. van Puyvelde aan te treffen toen wij weer een blik waren gaan werpen op het altaarstuk.

— Het werk heeft geleden, zegde ons dr. Van Puyvelde, maar het bevindt zich in geen levensgevaarlijken toestand. Alles kan hersteld worden.

Een oude schildering op hout werkt voortdurend, onder den invloed van de luchtvochtigheid: de werking van het hout is anders dan van de verflaag en deze anders dan van het vernis. Daardoor ontstaan afbladdering en scheuren, meer nog in de museums en in de particuliere verzamelingen dan in de kerken, waar de temperatuur minder schommelt.

HET MIDDENPANEEL

Het middenpaneel is in betrekkelijk goeden toestand; alleen worden de verscheidene aangebrachte herstellingen zichtbaar. In 1550 kregen Jan Scorel, uit Utrecht, en Lanseloot Blondeel, uit Brugge, het werk in handen voor herstel; in 1663 bemoeide A. van den Heuvel, uit Gent, er zich mede; in 1828 en 1829 de schilder Laurent uit Brussel. De laatste restauratie geschiedde in 1858 onder toezicht van het toenmalige ministerie, door Donselaer, uit Gent.

Die herstellingen zijn nu voor een geoefend oog weer zichtbaar geworden, maar dit doet geen kwaad aan het geheel; die herstellingen houden zich trouwens goed. Alleen verschijnen op het centrale paneel doffe vlekken door vernisziekte en komt hier en daar wat herstelverf los.

DE BENEDENVLEUGELS

De benedenvleugels zijn over het algemeen in goeden toestand; op den linkervleugel — de Soldaten van Christus — zijn krassen ontstaan, door het spelen der vleugels, en lichte blaasjes, die weer moeten bijgeverfd worden.

DE BOVENPANEEL

De bovenpaneelen: God de Vader, Maria en Sint-Jan, zijn in orde, behalve eenige blaasjes onderaan op den mantel van Maria.

Voor de Musicerende en de Zingende Engelen is een nieuwe laag vernis noodig, de oude is opgedroogd, wat dofheid brengt.

Het Adampaneel verkeert in een minder goeden toestand. Hier komen twee soorten van vlekken voor: op sommige plaatsen lost de verf, schiflers dreigen af te vallen, op de kin vertoonen zich twee zwarte vlekken van vroegere herstelverf die verdonkert. Dit paneel eischt dringende restauratie, dewelke heel waarschijnlijk in het museum te Brussel zal geschieden, na toelating vanwege het ministerie.

Bij de Eva-figuur dreigt ook eenige verfabbladdering, vooral op het hoofd. Ook hier moet dadelijk ingegrepen worden.

DE BUITENVLEUGELS

De buitenvleugels met de twee Sint-Jans zijn in goeden staat; alleen zijn er enkele schrammen op den Sint-Jan-Baptist, die gestolen werd maar terug werd gegeven.

De portretten van Isabella Borluut en van Joost Veydt hebben geleden nif het in bruikleengeven voor de tentoonstelling te Parijs, verleden jaar. Rondom het hoofd van de vrouw bladert de verf af, twee schrammen zijn zichtbaar, alsmede een groote olievlek op den rok en een op het voorhoofd, komende van de olie van vroegere herstellingen, dewelke door de wijziging der atmosfeer onder de reis zijn zichtbaar geworden.

Hetzelfde doet zich voor op het portret van den man. Die twee vleugels moeten onmiddellijk bijgewerkt worden.

Er is nog op de buitenluiken de Boodschap des Engels: op de Maagd zijn enkele blaasjes ontstaan, op het gelaat van den Engel zijn er hog meer, terwijl het vernis los komt, wat een schijn van erge beschadiging geeft, maar het is alleen schijn. Er zijn ook enkele vlekjes welke bewijzen dat de verf zelf aangestast is.

ALLES IS HERSTELBAAR

Dat is ongeveer alles, besloot dr. Van Puyvelde. Maar zeg dat het publiek zich niet ongerust hoeft te maken: alles kan zeer goed verholpen worden. Het kleurenleven van « Het Lam Gods » loopt geen gevaar. — Joh. D.

1er septembre 1936.

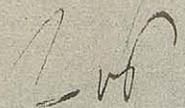
Monsieur le Chanoine,

Faisant suite à votre demande, je me fais un plaisir de vous faire parvenir, sous ce pli, une copie du rapport des commissaires envoyés par le Ministre, pour examiner l'état de l'"Adoration de l'Agneau".

Je viens de demander à un des rédacteurs du Laatste Nieuws de vouloir contredire les nouvelles fausses qui circulent à propos de l'état de cette oeuvre. Je lui ai accordé une interview, qui paraîtra demain. Dans cette interview j'ai notamment insisté pour dire que chaque tableau ancien subit des avatars.

Veuillez agréer, Monsieur le Chanoine, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,



Au Révérend Monsieur le Chanoine Van der Gheyn,
Président de la Société Royale d'Archéologie,
rue du Miroir, 10,

GAND

MUSÉES ROYAUX DES BEAUX-ARTS DE BELGIQUE

BRUXELLES, LE 1er septembre 1936.

9, RUE DU MUSÉE

Monsieur le Ministre,

Par votre lettre du 18 août, n° 8025 Direction Générale des Beaux-Arts, des Lettres et des Bibliothèques Publiques, vous m'avez demandé de soumettre à la Commission de Peinture ancienne la question de l'opportunité de procéder à une restauration des panneaux ADAM et EVE, de l'"Adoration de l'Agneau", des van Eyck.

J'ai convoqué sans tarder la dite Commission. Celle-ci s'est réunie hier devant l'œuvre, à Gand. Après examen, j'ai donné lecture du rapport dressé par les commissaires que vous avez mandatés pour examiner l'état du polyptyque, rapport vous adressé à la date du 4 août dernier.

La Commission des Musées a approuvé les constatations faites dans ce rapport et elle se rallie aux conclusions: il y aurait lieu de procéder sans tarder à la mise en état des deux panneaux dont il s'agit.

La Commission exprime le désir que cette mise en état soit faite par les soins de M. J. van der Veken, restaurateur habituel de nos Musées.

La Commission exprime également le désir que, sans tarder, tous les autres panneaux soient aussi remis en état.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,
10, rue de la Loi,

E/V

Lvb

29 août 1936.

Cher Collègue,

J'espère vous voir encore lundi à la Cathédrale Saint-Bavan. Pour le bon ordre des choses, les membres de la Commission des Musées doivent examiner les deux volets Adam et Eve. On ne sera guère nombreux, par ces temps de vacances.

Je ne me rendrai pas au Congrès de Suisse. Vous y représenterez dignement la Belgique.

Croyez, cher Collègue, à l'expression de mes sentiments distingués.

Monsieur le Professeur Hulin de Loo,
Membre de la Commission de Peinture ancienne
3, Place de l'Evêché
GAND

29 août 1936.

Monsieur le Chanoine,

J'ai l'honneur de vous faire savoir que la Commission technique consultative de Peinture ancienne se présentera lundi, à 3 heures, à la Cathédrale Saint-Bavon, en vue d'examiner les volets d'Adam et Eve, de l'Adoration de l'Agneau. Le nombre des membres qui se présenteront ne sera guère élevé, en ces temps de vacances, mais la Commission doit être saisie de la chose.

J'espère vous voir, à cette occasion, à la Cathédrale, et vous prie d'accepter l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Chanoine VAN DER GHEYN
Curé de la Cathédrale
SAINT-BAVON
10, rue du Miroir,
G A N D.

28 août 1936.

Monsieur le Ministre,

À la date du 31 juillet dernier, vous avez demandé que M. Van der Veken, restaurateur de tableaux anciens, s'adjoigne à M. Hulin de Loo et moi pour l'examen de l'état de l'Adoration de l'Agneau, à Gand. M. Van der Veken a rempli cette mission le 1er août.

Vous jugerez peut-être utile de lui accorder une indemnité de mission. L'adresse de M. Van der Veken est: 5, rue André Faubille, à Woluwe St Pierre.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,
10, rue de la Loi,

E/V

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° SECTION

N° 802.

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la
date et le numéro de la dépêche,
ainsi que l'indication de l'administration

ANNEXE

Bruxelles, le 18. VIII. 1936 193
52, Boulevard du Régent.

V. Eyck

Monsieur le Conservateur en Chef,

Comme suite à votre lettre du 4 août cou-
rant, à laquelle était annexé le rapport sur
l'état de conservation du rétable de l'Agneau
Mystique, j'ai l'honneur de vous prier de bien
vouloir soumettre, d'urgence, à l'avis de la
Commission technique consultative de peinture
ancienne la question de la restauration des
panneaux d'Adam et d'Eve.

Aussitôt que la dite commission aura, confor-
mément aux dispositions de l'art. 24 du règlement
organique des Musées Royaux des Beaux-Arts, autorisé
la restauration de deux panneaux en question, je vous
prie de bien vouloir me faire parvenir vos proposi-
tions, en y joignant un devis de l'entreprise.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,

Calusue



Bruxelles, 31 juillet 1936

Monsieur le Conservateur en Chef,

En réponse à votre lettre du 30 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que M. le Ministre a marqué son accord sur votre proposition d'adjoindre à M. Hulin de Loo et à vous-même M. Joseph Van der Veken, pour procéder à l'examen de l'"Adoration de l'Agneau" à Gand.

Croyez, je vous prie, à mes sentiments distingués.

A handwritten signature in cursive script, which appears to read "Oscar Feytaud". A horizontal line is drawn across the signature.

Directeur - Secrétaire du
Cabinet

Monsieur L. van Puyvelde,
Conservateur en chef des Musées royaux des
Beaux-Arts de Belgique.

Lundi 23 juillet

Cher Monsieur,

Je viens de rentrer de
Hollande: Rotterdam et
Amsterdam: trois belles

expositions, surtout celle de
Rotterdam.

Demain Vendredi, je vais
atteindre pour aller ensuite
à S'Baron. Vous aurez sans

dontu préveun le Chauvine.

Vau den Gheyn.

En l'été,

Bien - Vans

Julien de Les

30 juillet 1936.

Monsieur le Ministre,

Réponse à la lettre n° 802.

Comme suite à votre lettre du 10 juillet, par laquelle vous m'avez chargé, avec M. Hulin de Loo, de faire rapport sur l'état actuel de l'"Adoration de l'Agneau", à Gand, j'ai l'honneur de vous faire savoir que M. Hulin de Loo et moi nous avons examiné cette oeuvre attentivement, mais que nous avons cru nécessaire de procéder à un examen plus approfondi.

Nous avons demandé à la Fabrique d'Eglise de nous permettre de faire descendre certains volets, qui se trouvent en mauvais état, et de les mettre à notre disposition dans un local approprié, où nous pourrions procéder à une analyse plus minutieuse.

Il s'agit, avant tout, d'une "maladie" de vernis, au sujet de laquelle j'ai moi-même publié, dans "GAND ARTISTIQUE", de 1922, un article qui était un cri d'alarme.

M. Hulin de Loo et moi nous serions désireux de faire cet examen ensemble avec un spécialiste-restaurateur, et notamment M. Joseph Van der Veken, dont les connaissances techniques dans le domaine des primitifs flamands sont universellement reconnues, et dont la Commission de Peinture ancienne de nos musées a fait son restaurateur attitré.

En conséquence, je vous prie de nous adjoindre M. Van der Veken.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,
10, rue de la Loi,
Bruxelles.

Bruxelles, le 4 août 1936.

Monsieur le Ministre,

Vous avez bien voulu, par votre lettre du 10 juillet dernier, charger MM. Hulin de Loo et Leo van Puyvelde d'examiner l'état actuel de "L'Adoration de l'Agneau" des van Eyck.

Nous avons fait un premier examen à la date du 24 juillet. Il nous a paru nécessaire de procéder à un examen plus minutieux. En conséquence, nous avons demandé à la fabrique d'église de Saint-Bavon de faire descendre plusieurs panneaux et de les mettre à notre disposition dans un local bien éclairé. Nous vous avons demandé également de nous adjoindre un praticien spécialisé en matière de restauration. Par votre lettre du 31 juillet, "Cabinet", vous avez marqué votre accord et vous nous avez adjoint M. Joseph Vander Veken.

A la date du 1er août, nous avons, MM. Hulin de Loo, Leo van Puyvelde et Joseph Vander Veken, procédé à un examen approfondi du polyptyque. La fabrique d'église a bien voulu descendre, pour ce jour, les volets que nous avions indiqués et dont l'examen s'imposait avec le plus d'attention.

Avant de vous faire rapport sur les constatations que nous avons faites, nous tenons à vous faire remarquer que l'oeuvre des van Eyck a subi, au cours des siècles, de multiples restaurations et déplacements. Déjà, en 1550, Jean Scorel et Lancelot Blondeel ont procédé à une restauration. En 1663, le peintre A. Van den Heuvel, de Gand, y a fait des restaurations. En 1828-29, le peintre Laurent, de Bruxelles, a procédé à des restaurations. En 1857, M. Canneel a dressé un rapport très sérieux sur l'état de l'oeuvre, rapport qui a pu nous servir dans notre examen, et, en 1858, le peintre Donselaer a été chargé de la restauration: un rapport de cette époque déclare qu'il a enlevé les vernis, refixé les

A Monsieur le Ministre de l'Instruction Publique,

E/V

parties où la couleur s'écaillait et réparé de légères dégradations. De plus, plusieurs panneaux ont beaucoup voyagé. Ces restaurations et ces déplacements ont pu faire du tort à la conservation de l'oeuvre.

Déjà en 1921, un des soussignés, M. Leo van Puyvelde, dans une séance de la Société Royale d'Archéologie de Gand, a attiré l'attention sur l'état précaire du vernis de la plupart des panneaux qui composent le polyptyque. Ses observations ont fait l'objet d'un débat dans cette Société, et ont été publiées avec des illustrations à l'appui, dans "Gand Artistique", I (1922) pp. 105 à 108 et 121 à 124.

x

x x

Voici les constatations que nous avons faites.

L'état actuel du polyptyque n'est pas de nature à susciter des alarmes excessives. Tous les connaisseurs savent que les tableaux anciens, peints sur bois, subissent, à la longue, des détériorations: le bois, la préparation qui recouvre le bois, et la couche de couleur, réagissent différemment sur l'état atmosphérique: de là les craquelures, le soulèvement de la couche de couleur ou de la préparation, les changements qui se produisent dans les vernis. La plupart des détérioration que nous avons constatées se trouvent dans le vernis et dans les restaurations faites au cours des siècles.

I. INTERIEUR.

Panneau central: ADORATION DE L'AGNEAU.

Aucun danger ne menace cette partie de l'oeuvre.

Cependant, en plusieurs endroits, différentes couches d'huile et de vernis, provenant de restaurations diverses, empêchent de voir la qualité de la peinture primitive. Ces couches, en se résinifiant, pourront concourir à la destruction de la peinture aux endroits où celle-ci n'adhère plus suffisamment à la préparation; notamment, en haut, à partir d'un point au-dessus de la croix,

vers la droite, sous les monuments, les anciens fixages commencent à se soulever. En plusieurs endroits aussi, le vernis, en se résinifiant, empêche de voir la richesse du coloris:

Volets inférieurs.

La peinture des volets des ERMITES et des PELERINS est en bon état; seulement, le vernis est devenu opaque, et par-ci par-là d'anciennes restaurations se présentent en taches brillantes.

Le volet des SOLDATS DU CHRIST présente une zone de légères soufflettes sur le terrain, entre les pieds des chevaux, autour de la lance rouge; on y voit, en bas, sur les rochers, de légères griffes, probablement occasionnées par les ongles des voleurs qui ont enlevé le panneau adjacent des "Juges Intègres"

Panneaux supérieurs: DIEU LE PERE - LA VIERGE - SAINT JEAN.

Ces panneaux ne réclament aucune intervention directe, sauf celui de la VIERGE, dont le bas du manteau présente quelques soufflettes.

Volets Supérieurs

Les volets des ANGES MUSICIENS et des ANGES CHANTANTS se trouvent dans un état satisfaisant.

Le volet d' EVE: la peinture est bien conservée, mais/le fond, au-dessus de la tête d'Eve, dans l'architecture de la niche, et dans la grisaille du Meurtre d'Abel, se remarquent des soufflettes.

Le volet d'ADAM: la couche de couleur n'adhère plus au panneau, autour de la bouche; presque sur tout le visage d'Adam, la couleur commence à se soulever; des soufflettes se remarquent aussi à un endroit allant de la clavicule gauche jusque vers la pointe du sein gauche, et un petit soulèvement, menaçant de tomber, se voit à la hauteur de la pointe du sein droit. On remarque aussi une série de petites soufflettes au-dessus de la tête d'Adam: dans la niche de l'architecture et jusque dans le groupe du Sacrifice d'Abel. Il y a une soufflette sur la cuisse droite d'Adam, à côté de la feuille de vigne. On remarque également de légères soufflettes entre les pieds d'Adam. Des taches de restaurations ancien-

nes ont pris un teint foncé, notamment deux taches au-dessus du menton, et deux autres sur l'épaule et sur le sein gauche

Le revers du panneau d'ADAM ne se trouve pas en danger, mais il est extrêmement encrassé.

Comme ce volet se trouve en mauvais état, et que le moindre choc pourrait faire tomber des parcelles de couleur, nous avons proposé à la fabrique d'église de Saint-Bavon de le laisser en dépôt dans le réduit où nous l'avons examiné.

II. EXTERIEUR.

Le volet représentant SAINT JEAN L'EVANGELISTE est en bon état

Le volet de SAINT JEAN-BAPTISTE présente une griffe sous le bras gauche; elle va à travers la couche de couleur: c'est un dégât produit vraisemblablement lors du vol de ce panneau.

Volet du PORTRAIT D'ISABELLE BORLUUT. Nous y avons remarqué de petites soufflettes dans le fond, à droite de la tête; d'autres, plus graves, dans la partie supérieure de la niche. Il y a de légères soufflettes aussi au coin de l'oeil gauche et sur la tempe gauche.

Dans la robe se trouvent deux grandes écorchures récentes, qu'on a remarquées lorsque le tableau est revenu, au début de cette année, de l'Exposition belge à Paris.

Trois grandes taches d'huile sont visibles sur le front, sur le devant de la robe et dans le revers: c'est l'huile d'anciennes restaurations qui est devenue plus apparente à la suite d'un séjour dans une autre atmosphère.

Le vernis de ce panneau se résinifie.

Volet du PORTRAIT DE JOOS VYDT. Deux petits éclats de couleur sont tombés, au-dessus de l'oeil gauche. Dans le front, notamment au-dessus de chaque oeil, et plus haut, sur le front, de petites taches roses proviennent du fait que des écailles du vernis sont tombées: on voit ainsi la couleur primitive.

Une longue griffe se remarque sur la manche gauche; griffe produite probablement par le frottement d'un objet pointu, peut-être faite par un corps aigu, lors du vol du panneau adjacent.

Le vernis de ce panneau se résinifie.

Volets supérieurs.

Volet de la VIERGE DE L'ANNONCIATION: quelques soufflettes dans le bas de la robe.

Volet de l'ANGE DE L'ANNONCIATION: on y voit deux espèces de taches.

D'abord, des taches rosées se présentent en un cercle sur le front; l'examen auquel nous avons procédé nous a fait conclure qu'en cet endroit des pellicules de vernis se sont détachées: ainsi, la couleur primitive de la carnation, d'un rose très clair, est devenue visible, et, comme cette couleur est plus claire que le vernis teinté des derniers temps, elle fait tache par rapport au vernis bruni. Des taches de même nature se remarquent autour des yeux, de la gorge, sur l'amict et la partie supérieure de la chape.

Une autre espèce de taches, celles-ci blanches, se voient sur le mur du fond, dans les cheveux et dans l'aile. Ici la couleur semble, elle-même, entamée.

Enfin, dans tout le bas de la chape, l'apprêt n'adhère plus au panneau, à des endroits où un fixage a eu lieu jadis.

x

x x

Nous nous permettons de vous faire observer que les volets se meuvent sur des ais fixés dans le soubassement de l'autel, et indépendants des panneaux centraux: ceux-ci ne souffrent donc pas du mouvement des volets.

x

x x

Il y aurait lieu, à notre avis, de procéder, à bref délai, au fixage des endroits où la couleur menace de se détacher des panneaux. On peut, en même temps, enlever avec précaution la couche de vernis résinifié, sans toucher à la dernière couche, et procéder à un revernissage.

Le fixage est tout à fait urgent pour le volet d'ADAM, et même pour celui d'EVE.

Comme ces volets sont la propriété des Musées Royaux des Beaux-Arts de Belgique, on pourrait procéder à ce travail, sans tarder.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments distingués.

(S) Hulstede Loos, L. van Rysselberghe, J. van der Veken

23 juillet 1936.

Monsieur le Chanoine,

M. Hulin de Loo et moi-même sommes chargés par le Ministre de l'Instruction Publique de faire rapport sur l'état dans lequel se trouve l'Adoration de l'Agneau des van Eyck.

Nous nous permettrons de nous présenter demain, vers trois heures, à S. Bavon. Nous espérons que cela vous conviendra.

Croyez, Monsieur le Chanoine, à l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le Conservateur en chef,

Monsieur le Chanoine Van den Cheyn,
Rue du Miroir, 10,
GAND

23 juillet 1936.

Mon cher Collègue,

Voici une lettre que je viens de faire parvenir à M. le Chanoine Van den Gheyn.

Je viendrai donc vous prendre chez vous, demain, à l'heure dite.

Croyez, mon cher Collègue, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Monsieur Hulin de Loo,
3, Place de L'Evêché,
GAND

18 juillet 1936.

Mon cher Collègue,

C'est parce que je comptais aller voir l'Exposition de Rotterdam, vendredi et samedi prochains, que je vous demandais de venir chez vous le jeudi. Mais puisque cela vous convient mieux, je vous propose d'aller examiner "L'Adoration de l'Agneau", le vendredi 24. Je viendrai vers 3 heures. *chez vous.*

Croyez, mon cher Collègue, à l'expression de mes sentiments
les meilleurs.

Monsieur le Professeur Hulin de Loo,
Hôtel Weimar,
Rotterdam

Gand, 2 Pl. de l'Evêché
Vendredi 18 juillet 1936

Cher Monsieur,

Le Ministre a en effet
fait demander d'examiner le
tableau de l'Agneau et je comptais
vous demander quand il vous
conviendrait de venir le voir.
Malheureusement je crains

Papier vendu au bénéfice de l'œuvre "Asiles des Soldats Invalides Belges"



de ne pas être ici le jeudi 24.

C'est justement ce jour là que
je suis venu chercher de Hollande
où je suis sur le point de me
retrouver.

Le Vendredi 25 ou le Samedi
26 ne vous conviendrait-il
pas? La meilleure heure est
le commencement d'après-midi.

Si vous avez à m'envoyer
quelque chose d'urgent, je serai à
Rotterdam, Hotel Weimar jusqu'à
Mardi matin au moins.

Veuillez agréer, je vous prie,
mea civilitate distinguenda.

Pulcin D. Los

MINISTÈRE
de
L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Direction Générale
DES
BEAUX-ARTS, DES LETTRES
ET DES
BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES

DIRECTION

° SECTION

N°

702

N. B. — Prière de rappeler dans la réponse la date et le numéro de la dépêche, ainsi que l'indication de l'administration

ANNEXE

Bruxelles, le 10 juillet 1936
52, Boulevard du Régent.

Monsieur le Conservateur en Chef,

On me signale que certains panneaux du Retable de l'Agneau Mystique, exposés dans la Chapelle St. Jean de l'Eglise St. Bavon à Gand, auraient subi certaines détériorations. Comme une partie de ce Retable appartient à l'Etat, et comme celui-ci s'est engagé, par une convention, à aider la Fabrique de l'Eglise à supporter les charges de la garde de ce chef-d'oeuvre, il me serait utile d'être renseigné sur l'exactitude des critiques qui ont été formulées à cet égard.

J'ai donc l'honneur, Monsieur le Conservateur en Chef, de vous prier de bien vouloir examiner le Retable avec M. le Professeur Hulin de Loo, et de m'adresser un rapport sur les constatations que vous aurez faites. Je désirerais savoir notamment si l'autorité compétente a pris toutes les mesures nécessaires pour assurer la bonne conservation de ce chef-d'oeuvre.

Je me plais à espérer, Monsieur le Conservateur en Chef, que vous voudrez bien accepter cette mission et je vous prie d'agréer, avec mes remerciements anticipés, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

A Monsieur L. Van Puyvelde,
Conservateur en Chef des Musées
Royaux des Beaux-Arts de Belgique,
à Bruxelles.

Pour le Ministre:

Le Directeur Général,


E. GLESENER.